



La fièvre du Grand Prix s'empare de Montréal

Des dizaines de milliers de Montréalais se sont massés hier midi le long de la « Sainte-Catherine » pour saluer d'un regard timide la dizaine de pilotes de Formule Un qui ont eu la gentillesse de participer au défilé du Grand Prix Labatt du Canada.

MICHEL GIRARD

Il y avait Alain Prost et Eddy Cheever de l'équipe Renault, Andrea de Cesaris d'Alfa Romeo, Nigel Mansell de Lotus, Manfred

Winkelhock de ATS, Jean-Pierre Jarier et Raoul Boesel de Ligier, Thierry Boutsen de Arrows, Piercarlo Ghinzani de Osella et Bruno Giacomelli de Toleman.

C'est la première fois depuis les quatre dernières années qu'une foule aussi nombreuse assiste à cette traditionnelle parade. Il faut dire que Dame température, pour une rare fois cette année, nous avait gratifiés de son plus beau soleil.

Autres informations en pages 4, 5 et 6

voir FIEVRE en A 2

gard timide la dizaine de pilotes de Formule Un qui ont eu la gentillesse de participer au défilé du Grand Prix Labatt du Canada.

MICHEL GIRARD

Il y avait Alain Prost et Eddy Cheever de l'équipe Renault, Andrea de Cesaris d'Alfa Romeo, Nigel Mansell de Lotus, Manfred

Winkelhock de ATS, Jean-Pierre Jarier et Raoul Boesel de Ligier, Thierry Boutsen de Arrows, Piercarlo Ghinzani de Osella et Bruno Giacomelli de Toleman.

C'est la première fois depuis les quatre dernières années qu'une foule aussi nombreuse assiste à cette traditionnelle parade. Il faut dire que Dame température, pour une rare fois cette année, nous avait gratifiés de son plus beau soleil.

Autres informations en pages 4, 5 et 6

voir FIEVRE en A 2

Winkelhock de ATS, Jean-Pierre Jarier et Raoul Boesel de Ligier, Thierry Boutsen de Arrows, Piercarlo Ghinzani de Osella et Bruno Giacomelli de Toleman.

C'est la première fois depuis les quatre dernières années qu'une foule aussi nombreuse assiste à cette traditionnelle parade. Il faut dire que Dame température, pour une rare fois cette année, nous avait gratifiés de son plus beau soleil.

Autres informations en pages 4, 5 et 6

voir FIEVRE en A 2

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

LA MÉTÉO: POSSIBILITÉ D'AVERSES, RISQUE D'UN ORAGE, MIN.: 8°, MAX.: 25°.

DEMAIN: ENSOLEILLÉ. DÉTAILS PAGE A 2

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

MONTRÉAL, VENDREDI 10 JUIN 1983, 99^e ANNÉE, n° 134, 64 PAGES, 4 CAHIERS •

35cents
HORS DE LA ZONE METROPOLITAINE 45¢

CONSTITUTIONNALITÉ DE LA LOI 101

Québec perd en Cour d'appel

Dans une décision unanime rendue sur le banc hier après-midi, mais qui ne sera mise sur papier qu'au début de la semaine prochaine, la Cour d'appel du Québec a entériné la décision de première instance du juge Jules Deschênes, rendue en septembre dernier. Elle a déclaré anticonstitutionnelle la « clause Québec » de la loi 101 qui visait à restreindre l'admission aux écoles anglaises publiques.

fréquenter l'école anglaise au Québec. Le jugement signifie qu'il en sera de même pour ceux qui ont reçu ou reçoivent l'enseignement en anglais, au primaire ou au secondaire, ainsi que pour leurs frères et soeurs.

La clause « Québec », elle, voulait permettre l'enseignement en anglais uniquement aux enfants dont les parents auraient reçu l'enseignement primaire en anglais au Québec, ou dans une autre province, mais dans la mesure où ils étaient domiciliés au Québec en août 1977, soit au moment de l'adoption de la Charte de la langue française.

Après avoir entendu les avocats des deux parties au cours de

la matinée, les juges Gerald McCarthy, Amédée Monet et Marc Beauregard ont fait connaître leur propre décision dès le retour du lunch, en déclarant que les raisons écrites qu'ils donneraient de leur jugement dans quelques jours seraient en accord avec celles invoquées par le juge en chef de la Cour supérieure, il y a dix mois.

Par la suite, toutefois, on s'est demandé longuement si la décision allait ou non devenir exécutoire immédiatement, et sans qu'on sache encore évidemment, si le gouvernement du Québec se prévaudra de son droit d'appel en Cour suprême. La Cour d'ap-

pel a toutefois refusé de se prononcer sur le sujet, en soutenant qu'en cas pareil, c'était le plus haut tribunal du pays qui avait juridiction pour décider de la marche à suivre.

Ce que les juges d'Ottawa décideront aura une portée évidente sur le sort réservé à ceux que l'on qualifie depuis un bon moment « d'illégaux », et qui fréquentent un certain nombre d'institutions anglophones.

Conception « totalitaire »

Le juge Deschênes, on s'en souviendra, avait notamment déclaré cette portion de la loi 101 anticonstitutionnelle en sou-

LÉOPOLD LIZOTTE

Les enfants des citoyens canadiens dont les parents ont reçu l'enseignement primaire en anglais au Canada, pourront donc

Après avoir entendu les avocats des deux parties au cours de

La Cour d'ap-

voir LOI 101 en A 2

THATCHER TRIOMPHE



Cette rose offerte hier par un garçonnet de son comté londonien a semblé porter chance à « la Dame de fer ».

Un balayage pour les Tories

d'après AFP, UPI, AP, Reuter

Dans un véritable raz-de-marée — il s'agit de la plus importante victoire d'un parti britannique depuis celle du gouvernement travailliste de Clement Attlee en 1945 qui avait 146 sièges d'écart — Mme Margaret Thatcher et le Parti conservateur ont remporté, hier, à une écrasante majorité (pres de 400 sièges), les élections britanniques. Le Parti travailliste, en terminant en seconde place, a reculé mais n'est pas en déroute tandis que l'alliance sociale-démocrate et libérale, qui espérait

détenir l'équilibre du pouvoir, a raté sa percée, accentuée par la dispersion de son électorat.

Mme Thatcher n'a jamais douté du résultat final. Hier soir, peu après le début du dépouillement, elle déclarait à la presse, en quittant le 10 Downing Street — résidence officielle du premier ministre britannique — : « Nous pensons que cela sera notre legs pendant les cinq prochaines années ». De source proche du premier ministre, on précise qu'elle a l'intention d'annon-

voir THATCHER en A 2

ÉDITO

Épilogue

« Nous réclamions la vérité, non pas des coupables », conclut l'éditeur adjoint, M. Michel Roy, au sujet du règlement de LG2 et de l'implication de LA PRESSE. Dans un éditorial, en page A 6, il veut mettre un terme à une affaire qui aura fait couler beaucoup d'encre. De son côté, le reporter Michel Girard, qualifié de menteur par le premier ministre Lévesque, fait le point, en page A 7, après les travaux de la Commission parlementaire.

ARAFAT RENCONTRE KADHAFI

ET JE VOUS FAIS HUMBLEMENT REMARQUER QUE JE N'AI PAS ÉTÉ INVITÉ



Clark et Mulroney, hier, aux premières de ce qui s'annonce comme une longue et chaude bataille.

LES ALLIANCES SE NOUENT AU PC

- Stanfield appuie Clark
- Masse passe chez Crosbie

Le congrès au leadership conservateur est entré hier dans sa phase déterminante. A peine informés des résultats du

organisations en présence se sont lancées dans de vastes campagnes de persuasion destinées à convaincre les indécis, et à survivre au premier tour de scrutin.

Cette course aux délégués prend plusieurs formes. L'organisation Clark a annoncé, par exemple, que l'ancien chef du parti, M. Robert Stanfield, s'affichera publiquement aux côtés du leader démissionnaire lorsque ce dernier fera son entrée au Centre municipal pour son discours de ce soir. Outre M. Stanfield, M. Clark sera aussi accompagné du sénateur Duff Ro-

voir CONGRÈS en A 2

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Autres informations en pages A 10 et A 12

BÉCANCOUR

Le projet d'aluminerie de Picheney: l'affaire n'est pas dans le sac

C'est du moins ce qu'a fait valoir hier le pdg de la Société générale de financement, devant une commission parlementaire.

page B 2

SOMMAIRE

Annonces classées.....B 2, B 7 à B 11, C 10 à C 12

Arts et spectacles.....C 4 à C 8

— Cinéma.....A 14

Décès, naissances, etc.....C 13

Économie.....B 1 à B 6

Êtes-vous observateur?.....B 9

FEUILLETON

« Jusqu'au matin ».....B 10

Horoscope.....B 8

Le monde.....C 8, C 9

Météo.....A 2

Mots croisés.....C 10

« Mot mystère ».....C 10

Quoi faire aujourd'hui.....A 14

Télévision.....C 4

— Télé-câble.....C 4

Tribune libre.....A 7

TABLÔD SPORTS

Bandes dessinées.....14

Mots croisés.....14

certificats de DÉPÔT GARANTI doublement avantageux

TRUST GENERAL

11 1/2% (5 ans) Intérêt annuel Dépôt minimum 1000\$

9 3/4% (15 mois) Intérêt à l'échéance Dépôt minimum 1000\$

Portefeuille-placements gratuits! Demandez-le à l'un de nos conseillers financiers.

TRUST GÉNÉRAL

Montreal/Université, 1100, Université, 021.7200

Montréal/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques, 861.8103

Outremont, 1, Vieux d'Indy, 719.3265

Laval/Chomedey, Place du Carrefour, 687.6700

Granby, 396, Principale, 378.8461

FIÈVRE

SUITE DE LA PAGE A 1

Mais notre «Coco national», Jacques Villeneuve, n'était pas là et la foule est restée sur son appétit. Il avait des «problèmes» à régler et cela se comprend. Mais on sentait que les gens auraient bien voulu l'encourager devant le périple qu'il entreprendra à compter de ce matin, soit celui d'essayer de se qualifier pour la course de Formule Un de dimanche. Le long du parcours du défilé d'hier, les gens s'interrogeaient sur les chances de Villeneuve. Cependant, il lui suffirait de s'accaparer de la dernière place sur la grille de départ... et ses supporters seraient aux petits oiseaux!

Revenons au défilé. La foule était silencieuse. Cela peut s'expliquer par le fait que les gens avaient énormément de difficulté à reconnaître les pilotes... en tenue de ville.

On conviendra que ce n'est tout de même pas facile de reconnaître les «démons de la vitesse» lorsqu'ils circulent à une vitesse de pointe de quelques milles à l'heure! On est habitué à les voir passer à la vitesse de l'éclair, nous donnant ainsi juste le temps de remarquer la couleur du casque et de leur déguisement.

Bruno Giacomelli a certes été le pilote le plus chaleureusement accueilli le long du parcours. Il faut dire qu'il était un peu plus exébrant que les autres. Il est d'ailleurs reconnu pour être un boute-en-train. Bien des gens ne se gênaient d'ailleurs pas pour attirer son attention: «Salut Giaco et bonne chance dimanche», entendait-on à maintes reprises.

Comme dans tout défilé de Grand Prix qui se respecte, on a eu droit évidemment à la traditionnelle présentation de quelques voitures de Formule Un, de camions et de voitures aux couleurs des commanditaires du Grand Prix dont le rôle était évidemment de nous rappeler que nous vivions dans une société de consommation!

Le défilé s'est terminé au Complexe Desjardins, avec presque une heure de retard.

La cérémonie de présentation des pilotes fut la partie la plus animée du défilé: les pilotes Winkelhock, Mansell et Boesel ont décidé d'emprunter chacun une trompette d'un corps de clairon et ils ont étalé leur talent devant une foule réjouie. Mais espérons qu'ils ne conduisent pas leur bolide comme ils jouent de la trompette parce que ce sera «désastreux»!

NÉGOCIATIONS À LA COMMISSION DE TRANSPORT DE LAVAL

Les chauffeurs: un choix entre \$0.80 l'heure et 71 emplois

■ Les chauffeurs d'autobus de la Commission de transport de Laval ont une décision d'importance capitale à prendre: pour gagner un taux horaire de

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

\$10.10, ils devront envoyer 71 de leurs collègues en chômage; ou accepter un salaire de \$9.30 de l'heure, ce qui empêchera de les mises à pied.

Lors d'une entrevue accordée à son bureau à Laval, hier, le président-directeur-général de la CTL, Lois Lachapelle, a expliqué que les syndiqués avaient deux choix pour ce qui est des offres salaria-

les. «La CTL ne cédera jamais sur l'amplitude. Nous voulons la mettre en fonction avec 380 chauffeurs ou avec 309. Ce n'est pas à nous de décider le nombre, mais une chose est certaine, si les chauffeurs veulent avoir \$444 (\$10.10 de l'heure) par semaine, nous serons obligés de réduire le nombre à 309.»

Le désir de gagner plus aurait-il raison de la solidarité syndicale?

Avec un budget serré, M. Lachapelle soutient que la CTL n'est pas capable d'aller plus loin dans le salaire qu'elle offre à ses chauffeurs. La semaine de travail normale d'un chauffeur est

de 44 heures, mais il arrive souvent de faire des heures supplémentaires.

Par contre, si jamais les chauffeurs décident de ne pas envoyer de leurs collègues grossir les rangs des chômeurs, il semble que le CTL serait ouverte à augmenter un peu ses offres. «Qu'ils viennent s'asseoir avec nous pour négocier, on verra à ce moment. Nous ne les voyons pas», précise M. Lachapelle.

D'autre part, dans une déclaration émise hier, M. Lachapelle se dit fortement surpris de la décision des chauffeurs de rejeter intégralement, vendredi dernier, les offres de la CTL.

«Les syndiqués ne semblent pas, explique-t-il, avoir réalisé l'importance des dernières offres de la CTL, faites le 20 mai dernier. Comment les chauffeurs ont-ils pu, en effet, rejeter une offre salariale qui, à toutes fins pratiques, établit la parité avec la CTCUM. Le salaire hebdomadaire de base garanti proposé se compare aux salaires payés au Québec par tous les autres organismes publics de transport en commun.»

A ce salaire minimum garanti s'ajoutent des primes d'amplitude qui supposent entre autres un surplus de 90 cents pour chaque heure travaillée.

CONGRÈS

SUITE DE LA PAGE A 1

blin, l'ancien premier ministre du Manitoba. Le chef démissionnaire a par ailleurs reçu hier un télégramme l'assurant de l'appui de 31 des 75 députés provinciaux de l'Alberta.

Le Terre-Neuvien John Crosbie a multiplié pour sa part les efforts pour convaincre les délégués que son unilinguisme ne constituera pas un handicap dans une campagne électorale et pour obtenir quelques appuis des Québécois. Il a promis hier d'être bilingue à temps pour la prochaine élection fédérale.

LA PRESSE a aussi appris que M. Crosbie a gagné à sa cause l'ancien ministre de l'Union nationale, M. Marcel Masse, qui travaille en coulisses pour assurer des appuis québécois à son candidat dans l'éventualité de l'élimination de Joe Clark ou de Brian Mulroney après le premier tour de scrutin. M. Masse a organisé mercredi une entrevue entre le principal lieutenant de M. Clark au Québec, le député Roch LaSalle, et le président de la campagne de M. Crosbie, M. John Lashinger. La rencontre n'a pas donné les résultats escomptés. M. Masse, qui appuyait M. Clark avant le congrès de Winnipeg, est passé ensuite chez Brian Mulroney, pour tenter plus tard d'inciter Bill Davis à se présenter, dans l'espoir de devenir son lieutenant québécois.

M. Brian Mulroney n'a pas ménagé ses efforts lui non plus, pour séduire les conservateurs. Assuré de la loyauté de ses délégués québécois, il a tendu la main au Terre-Neuvien de John Crosbie, en annonçant qu'il tenterait d'obtenir un meilleur contrat à Terre-Neuve pour la vente de l'électricité au Québec. Pendant ce temps, son organisation distribuait un journal, publié à la hâte pendant la nuit, et qui affichait avec fierté les résultats du sondage de l'université Carleton confirmant la remontée de l'ancien président de l'Iron Ore.

Ce sondage a eu un effet certain hier auprès des délégués et des organisations en présence qui se préparent maintenant à un match entre MM. Clark et Mulroney. Ainsi, un responsable de la campagne de M. Peter Pocklington a révélé à LA PRESSE que même si son candidat a promis, en cas de retrait, d'appuyer M. Michael Wilson, les délégués, eux, se diviseront entre MM. Crosbie et Mulroney pour bloquer M. Clark. Même l'attaché de presse de M. Pocklington, Bill Campbell, a admis ouvertement qu'il appuierait M. Mulroney.

A l'approche du premier tour de scrutin, les principales organisations ont mis au point la machine nécessaire pour marauder rapidement les délégués des candidats défaits au premier tour.

M. Roch LaSalle a expliqué que l'organisation Clark a assigné un responsable pour chacun des délégués de M. Crosbie. Leur tâche sera de les convaincre d'appuyer M. Clark si le candidat terre-neuvien ne montre plus de signes d'espoir. M. LaSalle lui-même a été chargé de coordonner la campagne de maraudage auprès des délégués académiques de M. Crosbie.

LOI 101

SUITE DE LA PAGE A 1

tenant que ces dispositions ne faisaient pas que restreindre certains droits, mais qu'elles en constituaient une véritable négation. Ajoutant qu'il s'agissait, en l'occurrence, de droits collectifs beaucoup plus que de droits individuels, il s'était montré particulièrement dur pour le gouvernement du Québec, allant jusqu'à déclarer qu'il ne pouvait aucunement se rallier à une conception «totalitaire» de la société.

Il avait soumis que tous les ci-

toyens du Canada, et du Québec tout aussi bien, devaient jouir de la plénitude de leurs droits, le centième membre d'une groupe devant avoir les mêmes garanties, à ce sujet, que les quatre-vingt-dix-neuf autres. Le magistrat s'était également étonné que l'administration québécoise en soit venue à refuser ce qu'elle avait tout d'abord offert aux anglophones, en 1977, lors d'une tentative de réciprocité, mettant de façon voilée ce changement d'attitude sur les confrontations constitutionnelles qui avaient surgi par la suite avec le gouvernement fédéral.

THATCHER

SUITE DE LA PAGE A 1

cer un remaniement de son cabinet dès demain.

Mme Thatcher a déclaré, hier soir, qu'elle «abordait son nouveau mandat avec un très grand sens de la responsabilité et de l'humilité. Ce fut une élection historique et je suis très fier de l'honneur qui m'a été conféré», a affirmé le premier ministre à l'issue de la proclamation de sa réélection dans la circonscription de Finchley-Nord, à Londres, en remerciant «son mari Denis, qui a été absolument merveilleux pendant toute la durée de la campagne».

En 1979, alors que la Chambre des communes comportait 635 sièges, Mme Thatcher et les Tories disposaient d'une majorité de 43 sièges. Les conservateurs avaient, en effet, 339 sièges, le Labour 268, les libéraux 11 et les divers 17. En 1979, les 31,2 millions de suffrages exprimés étaient allés aux conservateurs (43,9 p. cent), aux travaillistes (36,9 p. cent) et aux libéraux (13,8 p. cent). Le Parti social-démocrate, actuellement allié aux libéraux, n'a été formé qu'en 1981. A la dissolution du Parlement, l'alliance SDP/libéraux disposait de 42 sièges.

Le Parti travailliste a certes régressé, mais pas autant que le prédisaient de nombreux observateurs. M. Michael Foot, leader du Labour, a reconnu la défaite de sa formation, peu avant que les conservateurs ne franchissent la barre des 326 sièges qui leur donne la majorité absolue à la Chambre des communes. «Je peux voir quel va être le résultat. C'est une tragédie pour la nation qu'un gouvernement conservateur ait pu être reconduit à ces élections». M. Michael Foot, qui a assuré sa réélection mais dont les qualités de leader sont très contestées, va voir, à brève échéance, son autorité à nouveau vivement contestée.

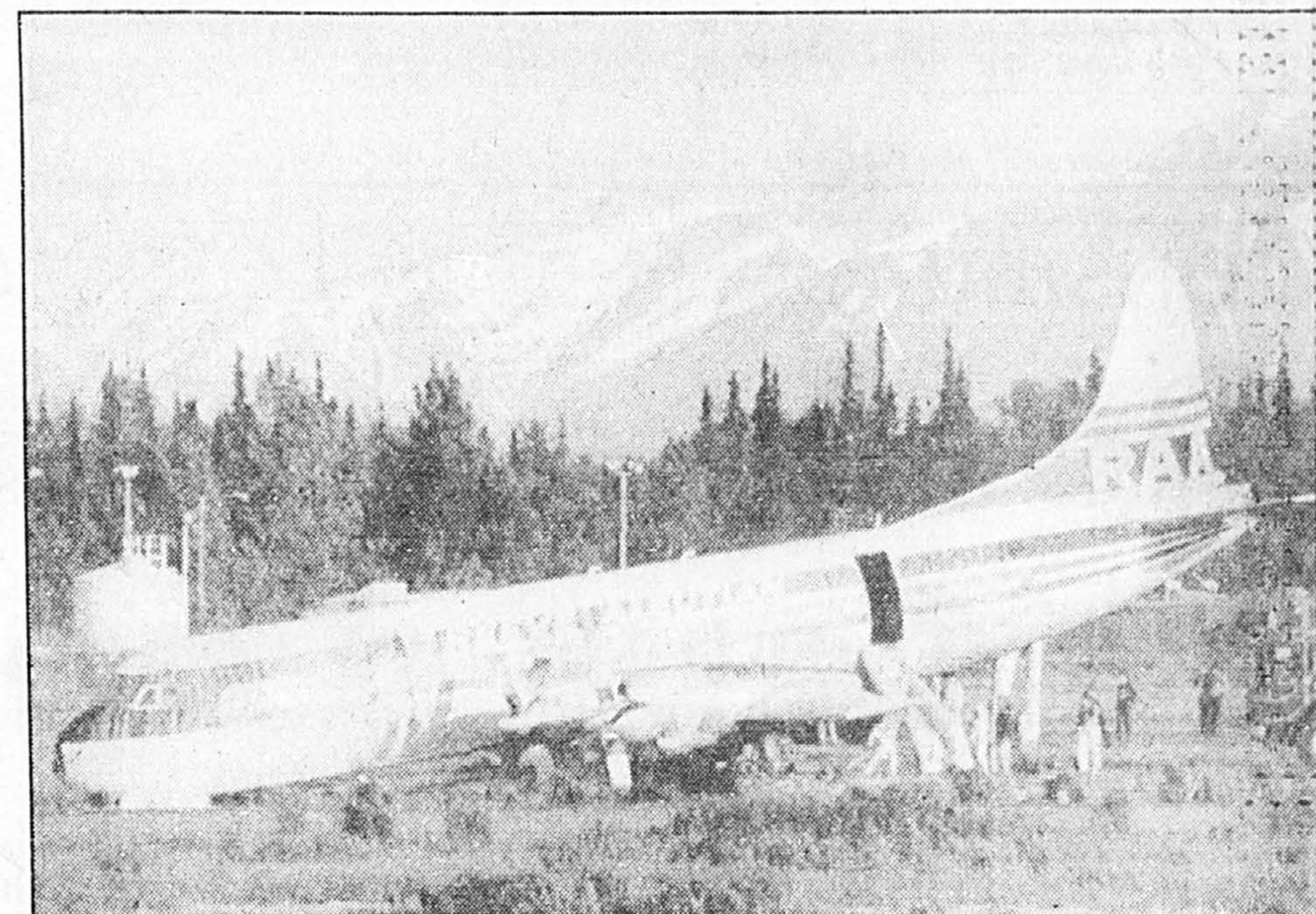
Chancelant sous l'érosion manifeste du Labour au profit de l'alliance libérale et social-démocrate, M. Foot a souligné que «l'alliance a participé à la victoire d'un gouvernement dont je ne

crois pas que le pays souhaite qu'il conduise nos affaires pendant les cinq années à venir». Quant à M. Denis Healey, il a déclaré que les résultats «mettraient la Grande-Bretagne à la merci du gouvernement le plus réactionnaire, le plus à droite et le plus extrême» qu'il ait connu ce pays.

Si MM. Denis Healey, leader-adjoint du Labour, et James Callaghan, l'ancien premier ministre travailliste, ont été réélus, M. Tony Benn, chef de file de l'extrême-gauche travailliste, a été battu à Bristol, ville dont il était député depuis 33 ans. Il avait dû trouver une autre circonscription pour cette élection, son propre fief ayant disparu en vertu du nouveau découpage électoral. Il était candidat de la nouvelle circonscription de Bristol-Est, considérée comme ayant une faible majorité travailliste, et avait refusé une autre circonscription où sa réélection aurait été assurée.

Quant à l'alliance libéraux/ sociaux-démocrates, qui affirmait ces derniers jours avoir dépassé le Labour, elle ne recueille qu'un nombre marginal de sièges, bien qu'elle obtienne 26,5 p. cent des voix, contre 29,5 au Labour et 43,1 aux Tories. L'alliance réclame l'adoption d'un scrutin à la proportionnelle à la place de la majorité simple à un tour. La faible prestation de l'alliance en nombre de sièges pourrait créer des tensions entre libéraux et sociaux-démocrates. Seuls deux des quatre transfuges du Labour qui avaient créé le SDP en mars 1981 ont été réélus: MM. Roy Jenkins et David Owen. Mme Shirley Williams et M. William Rodgers ont été battus.

En Irlande du Nord où le décompte des voix ne commence que ce matin, en raison des mesures de sécurité qui entourent le transport des urnes, un total de 138 arrestations pour fraude électorale ont été effectuées. Une bombe a explosé à Belfast-Ouest, peu après l'ouverture des bureaux de vote, tandis qu'à Londonderry une Land Rover de la police et un autobus ont été incendiés par des cocktails Molotov.



Un avion de ligne américain transportant une quinzaine de personnes a dû effectuer un atterrissage de fortune hier, en Alaska. Personne n'a été blessé. (Laserphoto AP)

L'ACCIDENT DU DC-9 PRÉOCCUPE LE CONGRÈS US

Projet de loi pour placer des détecteurs de fumée dans les toilettes d'avions

■ WASHINGTON (AP) — M. Mario Biaggi, représentant démocrate de l'Etat de New York au Congrès, a représenté hier, un projet de loi qui exigerait des compagnies aériennes qu'elles installent des détecteurs de fumée et des systèmes automatiques d'extinction des incendies dans les toilettes de leurs avions.

Il a aussi accusé l'Administration fédérale de l'aviation des Etats-Unis (FAA) d'avoir ignoré des problèmes de sécurité aérienne semblables à celui qui entraîna la mort de 23 passagers du vol 797 d'Air Canada, la semaine dernière.

Il y a dix ans, le Bureau fédéral de la sécurité des transports avait recommandé que la FAA exige des mécanismes de détection et de prévention des incendies dans tous les avions de transport-passager, a déclaré M. Biaggi. Selon lui, cette recommandation avait été faite après qu'un incendie dans les toilettes d'un avion en vol au-dessus de Paris eut entraîné la mort de 124 personnes.

Les règlements de la FAA exigent des compagnies aériennes que leurs appareils soient munis de détecteurs de fumée et de système d'extinction dans les soutes à bagages, mais pas dans l'espace réservé aux passagers, a ajouté M. Biaggi.

Atterrissage forcé

Par ailleurs, un avion de ligne, transportant 15 personnes, a réussi un atterrissage de fortune à Anchorage, en Alaska, dans la nuit de mercredi après avoir perdu en vol une de ses quatre héli-

ces qui a provoqué une déchirure dans la carlingue, ont indiqué les autorités de l'aéroport.

On ne signale aucun blessé parmi les 10 passagers et les cinq membres d'équipage du Lockheed Electra, un avion à turbo-propulseurs de la compagnie privée Aleutian Airways, qui effectuait une liaison entre Cold Bay (Alaska) et Seattle dans l'Etat de Washington.

L'avion avait dû tourner pendant deux heures au-dessus de l'aéroport d'Anchorage pour épuiser ses réserves de carburant. Il a réussi à se poser sans dommages à son second passage.

Cautionnement de \$50 000 à l'ex-caporal Morrison

■ OTTAWA (PC) — L'ex-caporal de la GRC James Morrison a été libéré sous un cautionnement de \$50,000, hier, après avoir été accusé d'avoir fourni des renseignements secrets à des diplomates soviétiques, entre 1955 et 1958.

Le cautionnement a été versé par le fils de l'inculpé, Stewart, un enseignant d'Arnprior en Ontario.

Le juge Roger Scott, de la Cour provinciale, a remis la cause à aujourd'hui.

Morrison, qui est aujourd'hui âgé de 67 ans, avait été arrêté à Prince Rupert, en Colombie-Britannique, et amené à Ottawa sous escorte policière.

Cette affaire, qui remonte à plus d'un quart de siècle, a été rendue publique l'automne dernier par la publication d'un livre de l'auteur John Sawatsky.

«Long Couteau» Dans «For Services Rende-

red», M. Sawatsky raconte qu'un caporal de la GRC, qu'il appelle «Long Couteau», est allé dire à l'ambassade soviétique qu'un de leurs agents secrets travaillait maintenant pour le compte du Canada. Il a été payé \$4,000 pour ce service.

Cet agent a plus tard été rapatrié à Moscou et on n'en a jamais entendu parler.

Selon M. Sawatsky, «Long Couteau» a par la suite avoué sa faute à ses supérieurs, qui, pour éviter l'embarras d'un procès pour espionnage, l'ont tout simplement congédié.

Dans des interviews, en décembre dernier, Morrison s'est vanté d'être le «Long Couteau» du livre.

Après son départ de la GRC, en 1958, Morrison a travaillé comme enquêteur privé à Winnipeg, puis il s'est rendu dans l'Ouest, où il a été surveillé de la sécurité sur des chantiers de construction.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

470

à quatre chiffres

8967

LA MÉTÉO

DATE: Vendredi le 10 juin 1983
AUJOURD'HUI: Min.: 8 Max.: 25
PASSAGES NUAGEUX,
POSS.D'AVERSSES

DEMAIN: ENSOLEILLÉ

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	6	22	
Côte-du-Sud	12	24	
Laurentides	10	22	
Capitale-Nord	8	22	
Mauricie	8	23	
Québec	6	20	
Lac-Saint-Jean	6	18	
Rimouski	5	16	
Gaspésie	2	14	
Baie-Comeau	2	16	
Saint-Hélène	2	14	

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Edmonton	8	26	
Regina	12	25	
Winnipeg	6	21	
Toronto	10	17	
Fredericton	6	19	
Halifax	13	17	
Charlottetown	6	17	
Saint-Jean	7	16	

États-Unis

Min. Max.

Boston 18 25 N.-Orléans 20 29

Buffalo 8 18 Pittsburgh 9 22

Chicago 13 28 S. Francisco 14 25

Miami 25 29 Washington 18 27

New York 14 25 Dallas

PREMIÈRE TRAGÉDIE DANS LA TRANSAT EN DOUBLE

Le Français Didier Bestin disparu en mer

■ La Transat en double Lorient-Les Bermudes-Lorient s'est assombrie d'une première tragédie, hier, quand un jeune navigateur de 26 ans, Didier Bestin, est disparu en mer.

GILLES NORMAND

Les recherches ont été abandonnées une quinzaine d'heures après que l'équipier de Pierre Barrière soit tombé du trimaran Lorient 56, à 5 h 28 GMT, hier matin, à quelque 250 milles nautiques à l'est des Bermudes.

Trois bateaux, dont un garde-côte américain et un cargo belge, ont pris part aux recherches, assistés d'un avion des Forces canadiennes. Les uns évaluaient à quatre heures le temps maximum de survie dans les eaux froides de l'Atlantique, tandis que les autres étraient ces minces chances jusqu'à dix heures. Cependant, les marins savaient tous, au fond d'eux-mêmes, que

tout espoir était perdu depuis longtemps.

L'appel de détresse a été transmis par la balise Argos à 5h28 GMT.

Le survivant, le skipper Pierre Barrière, 27 ans, Français lui-même, dormait lorsque l'accident s'est produit. Il a été réveillé par le fait que le bateau ne semblait pas voguer normalement. Son compagnon n'était plus à la barre manuelle, dont la longue poignée de direction avait été brisée. Il en conclut que Bestin avait été déséquilibré et emporté dans les flots.

Le skipper du Lorient 56, un plâtre non encore retiré à la main droite, ramène le bateau à Lorient, où l'attend la famille de la victime. «Pour l'instant, je conserve toujours la vue de mon équipier bien arqué à la barre... et je garde l'espoir fou de le revoir», a-t-il dit aux secouristes qui l'ont abordé.

Ce genre d'accidents est plus fréquent en équipage qu'en solitaire. Toutefois, la course en solitaire Ostar, en 1976, avait coûté la vie au Canadien Mike Flanagan et au parachutiste anglais Mike McMullen, tandis que le Français Alain Colas est disparu dans la Route du Rhum, en 1979.

Il y a deux semaines, en pleine nuit, le skipper du Meccarillos, Pierre Fehlmann, était tombé à la mer, emporté par une vague de fond alors qu'il s'était avancé sur une coque sans amarré ni ceinture, pour effectuer des réparations. Son équipier, Jean-Yves Terlain, avait dû tourner en rond dans le secteur durant une vingtaine de minutes, avant de le repérer puis le repêcher.

Toujours pas de vent

Par ailleurs, la course se poursuit presque sans vent et la météo prévoyait que cette situation perdurerait jusqu'à dimanche.

Compte tenu de ces prévisions, on s'attend à l'arrivée des premiers bateaux à Lorient jeudi prochain.

Le William-Saurin est toujours en tête à 44,54 degrés de latitude nord par 40,17 de longitude ouest. Il est à 1557 milles du point d'arrivée, suivi de Brittany Ferries, de Charente-Maritime, de Jet Services II et du Transat TAG Québec, de Mike Birch, qui vient en cinquième position, à 41,33 degrés de latitude nord par 44,12 de longitude ouest. Il a 234 milles nautiques de retard sur le trimaran d'Eugène Riguidel, en tête; soit l'équivalent d'une journée. Sui-vent Fleury Michon, Biotherm II, Meccarillos, Charles Heidsieck V et Ker Cadélaç.

L'équipage de Jet Services II, qui a heurté deux baleines le 7 juin, doit encore pomper aux trente minutes l'eau qui envahit une de ses coques. Jusqu'ici, dix-huit voiliers ont contourné la bouée des Bermudes.

Avant de tuer Suzanne Lauzon, Jocelyne Deschambeault avait tenté de lui acheter son bébé

■ VALLEYFIELD — L'avocat pousse le bouton du magnétophone. Une voix s'élève, une voix feutrée, basse, entrecoupée de larmes. Jocelyne Deschambeault, 40 ans, parle, raconte en détails pourquoi elle a tué, éventré, Suzanne Lauzon, enceinte de huit mois. « C'est atroce. Jamais je n'avais pensé pouvoir faire ça. Je me hais. Je voulais tant un enfant, j'ai toujours voulu un enfant. J'avais convaincu tout le monde que j'étais enceinte. Je n'avais pas d'issue ».

MARTHA GAGNON

Après son arrestation, Jocelyne Deschambeault a déclaré au policier : « Je suis un monstre ». Assise aujourd'hui dans le box des accusés, elle écoute la bande magnétique la tête basse, le visage impénétrable, les lèvres serrées comme si elle voulait retenir un cri. Dans la salle, les parents et amis de la victime pleurent en silence. Les 12 jurés écoutent religieusement.

Jocelyne Deschambeault parle à mi-voix; les haut-parleurs diffusent un murmure lointain. « J'ai déjà voulu acheter un bébé. J'avais vu cela dans les journaux. Je suis même allée à Rosalie Jeté. Mais ce n'est pas si facile que ça. Les mères disent oui puis après ça elles changent d'idée ». En juillet 1982, elle annonce à ses proches

qu'elle attend un bébé. La naissance est prévue pour le mois de mars 1983. Elle joue le jeu jusqu'au bout, achète des vêtements de maternité et prépare le trousseau du bébé.

Elle espère aussi gagner à nouveau l'affection de son mari, Germain, qui l'a quitté. Elle est prête à tout faire pour l'attirer. « J'ai pensé qu'il fallait que j'achète un enfant pour lui faire croire qu'il s'agissait du mien. J'espérais qu'il reviendrait peut-être à la maison. Je l'aimais, je l'aimais ».

Le 11 mars, près du Parc Salaberry, elle offre à Suzanne Lauzon, une jeune femme de 24 ans qu'elle ne connaît pas, de la reconduire chez-elle étant donné son état. Une fois en route, elle l'invite à prendre un café à la maison. Au cours de la discussion, elle lui propose d'acheter son bébé. « Je me suis dit elle est jeune et peut-être que ça ne lui fera rien de me le vendre. Elle peut en faire d'autres. Evidemment, elle a refusé ».

Suzanne Lauzon sent que quelque chose ne va pas. Elle désire partir. Jocelyne Deschambeault lui met un sac de plastique sur la figure pour la retenir. Elle serre fort. Puis c'est la bousculade. Les deux femmes se retrouvent au sous-sol après une chute dans l'escalier. L'accusée s'empare d'un couteau.

« J'ai frappé, frappé, frappé, frappé, frappé. Lorsque j'ai

réalisé ce que je venais de faire, je suis restée assommée. J'essayais de comprendre, d'analyser ce qui s'était passé. Pourquoi? Je croyais être une personne normale, même intelligente des fois. Comment se fait-il que...

Peut-être que c'est ça la folie. Je ne le sais pas. Je ne suis pas si folle mais je dois pourtant l'être. Ce qui est pire quand on est fou c'est qu'on ne le sait pas. Je ne veux pas qu'on mette ça sur le compte de la folie, c'est trop facile. Mon dieu! Il n'y a rien pour excuser ce que j'ai fait. Rien, rien, rien. Je me hais ».

Avant de pratiquer sa « césarienne artisanale », Jocelyne Deschambeault a attendu près de deux heures. Elle a passé un long moment à nettoyer la maison. « Je n'en venais pas à bout ». Elle a ensuite réalisé qu'elle avait oublié le bébé. « Je me suis dit qu'il fallait faire une césarienne. Ouf! cela a été très dur, plus dur que de frapper la mère. Le bébé était mort, j'avais trop attendu ».

Par la suite, elle a caché le corps de Suzanne Lauzon en l'enveloppant dans des couvertures. « J'aurais pu passer la nuit à envelopper, envelopper. Je ne sais pas pourquoi je l'ai fait car je savais de toute façon que tout était perdu. Tout le temps je pensais : Qu'est-ce que j'ai fait? Je ne pourrai jamais

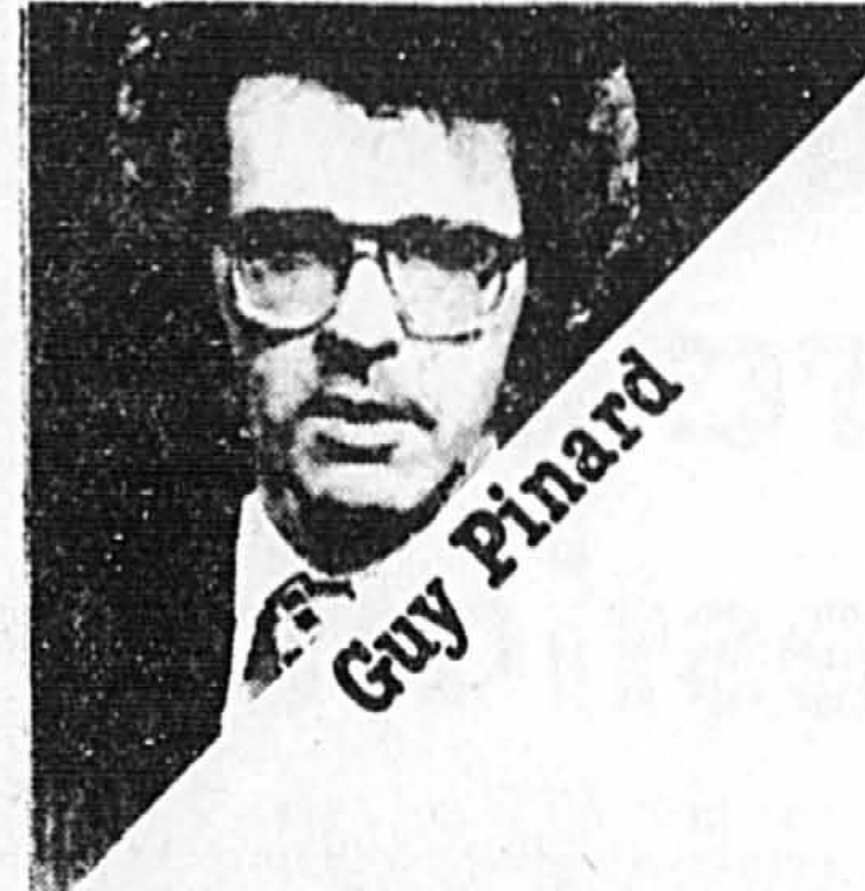
vivre. Je dois me suicider, c'est trop laid. Je savais que je devais dire la vérité aux policiers ».

Elle a aussi pensé à sa famille : « Je savais qu'ils seraient tous dégoûtés, tous ceux que j'aime; ma mère, mon mari, ma nièce, surtout elle, et mon neveu. C'est pour cela que je voulais tant avoir un bébé. J'avais peur qu'ils découvrent que je n'étais pas enceinte. On m'avait toujours pris pour une femme honnête ». Tout au long de sa déclaration qui dure une heure, Jocelyne Deschambeault s'exprime d'une façon lucide, cherche constamment à expliquer son geste.

Sa nièce Martine Moreau et son amie, Gisèle Turcotte, ont raconté hier, qu'elles étaient persuadées que Jocelyne Deschambeault était enceinte.

Un autre témoin, le Dr Louis-Joseph Marchand, qui pratique à médecine depuis 1943, a affirmé lui avoir prescrit durant plus de dix ans des médicaments pour combattre l'obésité. Selon le ministre fédéral des aliments et drogues, le Ténuate et l'Ionamin, peuvent provoquer un état d'anxiété extrême qui peut conduire à la dépression nerveuse, s'ils sont utilisés sur une longue période.

Le procès est ajourné à lundi. La défense qui commencera alors à faire entendre ses témoins veut tenter de prouver l'aliénation mentale.



Le Port se remet du choc de 1982

■ En 1981, le Port de Montréal a connu une année exceptionnelle. Exceptionnelle sur le plan du trafic, en établissant un record de tous les temps avec un total de 24,8 millions de tonnes métriques de marchandises transbordées. Exceptionnelle aussi au chapitre des revenus nets, \$18,2 millions en pleine période de récession.

Mais il était inévitable que le port subisse, fût-ce avec un retard d'un an, les conséquences de la situation économique que traversait l'industrie nord-américaine. En 1982, le Port de Montréal a vu son trafic baisser pour la première fois après six années d'opulence, pour se situer à 20,3 millions de tonnes métriques, soit 1,2 million de moins que le creux de vague de 1976, et une diminution de 18 p. cent par rapport à l'année précédente. Au chapitre des revenus, la baisse était moins inquiétante tout en étant importante: 12 p. cent.

Devant la lenteur de la reprise économique, et devant le fait qu'au port, elle se fera sentir avec un certain décalage, on pouvait penser que 1983 serait aussi difficile. D'ailleurs, au moment de dresser le bilan de 1982, en janvier dernier, le directeur du port, M. Nicholas Beshwaty, avait reconnu qu'en 1983, le port, au mieux, connaîtrait une croissance zéro.

Or, si on se fie aux données des quatre premiers mois, le Port de Montréal pourrait connaître sa remontée dès cette année, une année plus vite que prévu. Examinons à cet effet les chiffres fournis par M. Viateur Gendron, porte-parole de l'administration portuaire.

Augmentation du trafic de 26 p. cent

En premier lieu, le trafic total. A 5,12 millions de tonnes métriques, les marchandises manipulées dans le port représentent une augmentation de 26,7 p. cent par rapport à la même période en 1982, et ce malgré l'amarrage de seulement 463 bateaux, 125 de moins qu'en 1982. L'apparente contradiction s'explique par le fait que les bateaux sont plus gros cette année, leur cargaison moyenne étant de 60 p. cent supérieure à celle de 1982.

Les augmentations les plus spectaculaires sont survenues dans le secteur du vrac. Le vrac solide s'est situé à 573 997 tonnes, près de trois fois plus qu'en 1982. Et le total du vrac, liquide et solide, s'est situé à 2,78 millions de tonnes, en augmentation de 84,4 p. cent.

En ce qui a trait aux deux domaines les plus payants pour une administration portuaire, les marchandises générales et les grains, le port s'en tire relativement bien, l'augmentation du tonnage dans la manutention des grains comblant la baisse légère dans le domaine des marchandises générales.

En effet, au cours des quatre premiers mois de l'année, le port a manutentionné 1,6 million de tonnes métriques de grains, soit une augmentation de 13,7 p. cent. Par contre, avec un total de 1,41 million de tonnes de marchandises générales, le port accuse une légère diminution de 4 p. cent par rapport à 1982. Le port a manutentionné 105 240 conteneurs, en unités équivalentes aux conteneurs de 20 pieds. Il s'agit là d'une baisse infime de 0,5 p. cent.

En conclusion, si la tendance exprimée au cours de ces quatre premiers mois devait se maintenir pendant toute l'année, l'administration portuaire pourrait afficher une légère croissance à la fin de l'année.

Télébec n'a pas attendu United Telephone

Le 31 mai dernier, LA PRESSE publiait en page A-2 une nouvelle à l'effet que la société américaine United Telephone venait de procéder à l'installation de la première cabine téléphonique à énergie solaire.

Or, il y a belle lurette que des Québécois ont devancé nos amis américains en la matière! En effet, comme me le souligne M. Guy Sarrazin, directeur des relations publiques de Télébec Limitée, la société québécoise procédait en juin 1980 — il y a donc plus de trois ans — à l'installation de deux cabines téléphoniques du genre sur la route 117, dans le parc La Vérendrye, à proximité du centre de service Dorval Lodge. Et selon ce qu'indique M. Sarrazin, ces appareils fonctionnent toujours et ils sont d'une fiabilité à toute épreuve.

Un slogan ridiculisé jusqu'à Jonquières

Décidément, le slogan lancé par la Chambre de commerce dans le but de ranimer la fierté des Montréalais envers leur ville (il faut donc croire que, malgré les Jeux olympiques et autres Expos universelles, la flamme avait été soufflée puisqu'on sent le besoin de la ranimer), fera couler beaucoup d'encre jusqu'au moment où on sentira le besoin de le mettre au rancart.

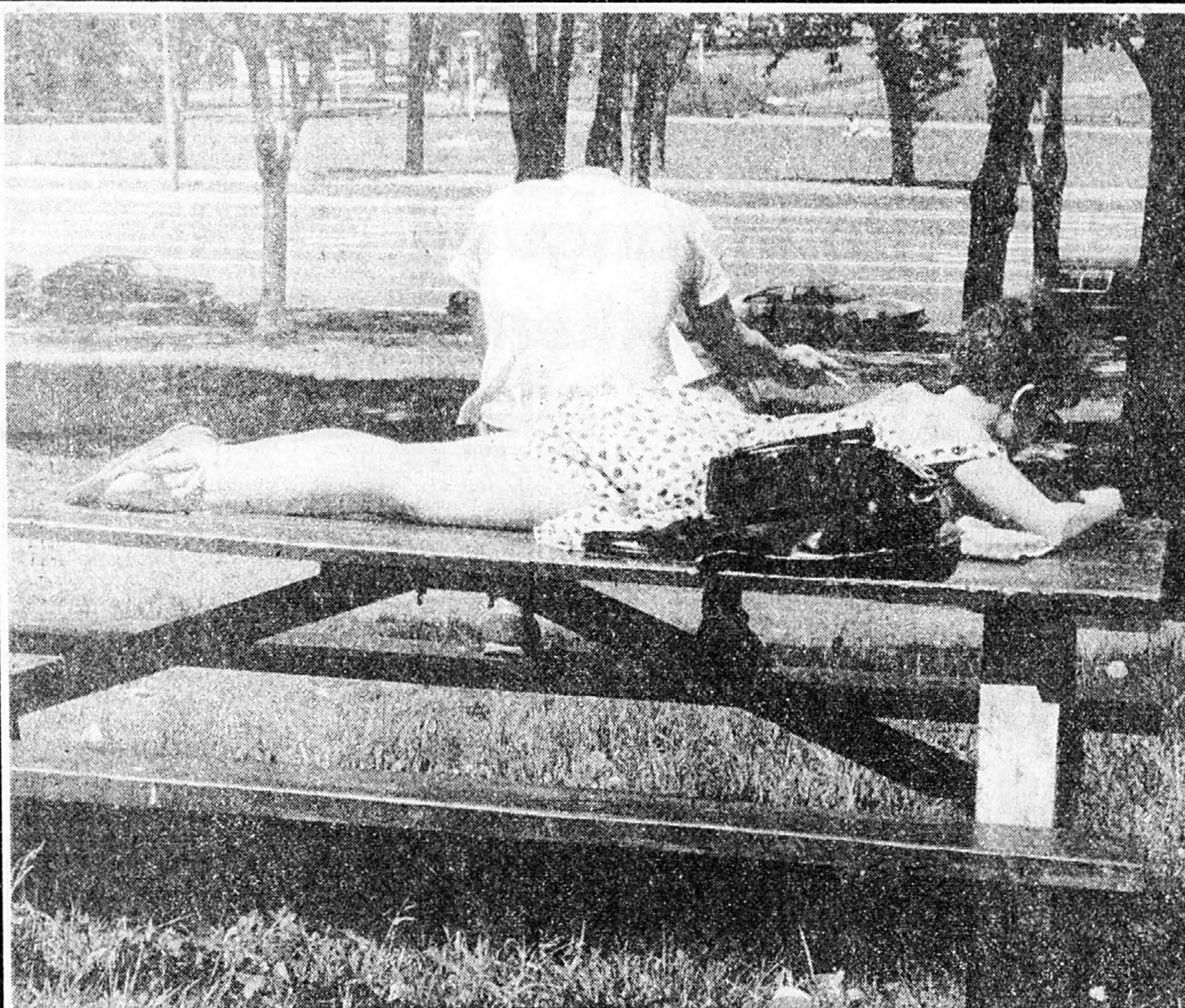
C'est au tour de M. Jean-Claude Déry, du « Royaume du Saguenay » comme il dit, de proposer deux nouveaux slogans à la Ville de Montréal. Il soumet donc « Le trou a un stade » ou, au choix, « Le stade a un trou ». On pourrait peut-être ajouter « Le slogan a un vide ».

Puisqu'il est question de cette campagne de promotion, un lecteur a attiré notre attention sur certaines statistiques publiées dans le cadre de cette campagne. Or, quand on fait dire à M. Philippe de Gaspé Beaubien que Montréal représente 44 p. cent de la population du Québec, on néglige de préciser que ce pourcentage ne se vérifie qu'en tenant compte de toute la région métropolitaine. Or, à ce qu'on sache, « la fierté n'a qu'une ville », Montréal!

La saga...suite et fin jusqu'en août!

Eh bien c'est fait. Après la cinquième visite — vous avez bien lu cinquième visite! — en dix jours des employés municipaux, mercredi, le terrain de stationnement municipal dont je vous entretiens presque quotidiennement depuis la fin de mai est maintenant dans un bon état.

C'est donc la dernière fois que je vous en parle pour un bon moment puisque je partirai bientôt en vacances pour un mois. Mais si je me fie à l'an dernier, tout sera à recommencer en août...



Quand le soleil daigne enfin se pointer...

Le soleil et le ciel bleu ont fait, hier, sourire tous les Montréalais et tous les Québécois. Les rues étaient pleines, et partout on s'allongeait sur l'herbe... ou sur les tables, pour tenter de capter le plus possible des rayons de ce soleil qui

s'est fait attendre si longtemps. Cette jeune fille, « attablée » au parc Jeanne-Mance, sur l'avenue du Parc, était ainsi à la recherche d'un début de bronzage pour ses trop blanches jambes.

photo J.-Y. Léonard, LA PRESSE

PROCÈS DE TELMOSSÉ, PAQUIN ET GAUTHIER

Bourgoin a été tué parce qu'il parlait trop

■ Lorsqu'on opère une vaste affaire d'importation et de distribution de drogues, on doit tout faire pour éviter d'attirer de quelque façon l'attention policière sur ses activités. Et l'on doit être particulièrement discret dans les endroits publics. Il faut absolument éviter de provoquer la « chaleur ».

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est ce principe élémentaire de bonne administration d'une entreprise illégale que Bernard Provençal a rappelé, hier, avant de relater au procès de Claude Paquin, Michel Telmosse et Jean-Pierre Gauthier, accusés du meurtre de Ronald Bourgoin, les circonstances de sa disparition tragique et de celle de son amie Sylvie Revah. Pour laquelle, incidemment, Gauthier n'est pas inculpé.

Selon le témoin, qu'interroge Me Ronald Schachter, le procureur de la Couronne, Bourgoin aurait commis plusieurs gaffes au cours des mois précédents, se serait querellé avec Paquin

et aurait parlé trop et trop fort dans les clubs qu'il fréquentait. On décida donc de... l'enterrer.

Telmosse et Gauthier furent pressentis pour le « contrat », moyennant versement de \$15 000. Un soir, on invita donc la victime chez Paquin, sous prétexte d'une discussion d'affaires, et lorsqu'il fut au sous-sol de la maison de ce dernier, à Rivière-des-Prairies, Gauthier, mine de rien, haussa le son du

stéréo et lui tira deux balles dans la tête. Puis partit dans une vieille voiture pour aller l'inhumer au nord de Montréal.

Les comptes réalisèrent alors que Sylvie Revah savait que son compagnon était venu rue René Descartes, et on alla la querir à son tour chez elle. Puis, alors qu'elle descendait l'escalier du sous-sol, un certain Robert Décaray, qui n'est cependant pas devant la cour, aurait

étranglée. Puis ce serait Telmosse qui aurait joué les croque-morts, cette fois, pour aller rejoindre Gauthier, qui n'était pas parvenu à repérer la fosse préablement creusée. On dut donc pratiquer une autre excavation, et on eut apparemment beaucoup de difficultés à y transporter Bourgoin, particulièrement lourd. Les deux fossoyeurs s'affaissant même dans un marécage, en route vers le

cimetière-maison. Ces imprévus, selon Provençal, devaient donc faire grimper les frais. Les deux exécutants reçurent une autre tranche de \$15 000 pour le meurtre de la jeune fille, on dut remplacer la coûteuse montre de Décaray, qui l'avait brisée en l'égorgeant, et il fallut aussi refaire une beauté au sous-sol de Paquin. Et notamment remplacer le mobilier en module et le tapis, qui

avaient été tachés de sang. À ce sujet, Provençal corrige les dires du poseur qui avait précédemment déclaré que c'était la soeur du témoin, Monique, qui lui avait commandé ce remplacement. Selon Bernard, c'est lui-même qui s'est entremis pour qu'une carpelette semblable soit recollée sur le parquet. Et il signale au passage que c'est une autre jeune femme, Anne-Marie Robichaud, qui avait loué ce logis pour le prévenu. Et non sa soeur, comme a pu le laisser croire un titre erroné, dans notre édition de mercredi.

Le témoin révèle ensuite que mis au courant que deux amis de Bourgoin tentaient de retracer ce dernier, ils avaient été convoqués dans un cabaret de la rue Sherbrooke. Il les avait lui-même avertis d'arrêter de jouer les limiers, s'ils ne voulaient pas avoir le même sort. Et, selon ses dires, ils avaient apparemment compris et quitté l'endroit toute trace de sourire subitement disparue de leur visage.

Provençal pleure et la cour ajourne

■ Bernard Provençal, « Big Ben », selon le titre du livre qu'il a lui-même publié il y a quelques semaines, et qui venait de raconter sans broncher l'assassinat de deux personnes et le complot qui avait précédé, n'a pu retenir ses larmes, quelques heures plus tard, à l'évocation d'une scène pénible qu'il avait vécue il y a deux ans.

Au moment où son contre-interrogatoire par Me Daniel Rock semblait achever, ce dernier lui a demandé s'il avait un jour « visité » le poste de police de Longueuil.

Il a alors répondu qu'il s'était rendu à cet endroit parce que sa femme (que son jeune fils accompagnait à ce moment-là) s'y trouvait concernant l'assas-

sinat d'un officier de police de cette ville et une tentative de meurtre sur un autre.

Après avoir tout juste ajouté qu'il avait recommandé à femme de tout dire ce qu'elle pouvait savoir aux limiers, le délateur qui se terre on ne sait où, après avoir « complété » la dernière peine qui lui a été imposée, en décembre, s'est mis à

pleurer de façon convulsive, dans le box, et le juge Claire Barrette-Joncas a procédé immédiatement à un court ajournement de l'instruction pour permettre au témoin de reprendre son aplomb. Et le jury n'a subséquemment été rappelé en cour que pour procéder à la remise du procès à lundi, pour d'autres raisons invoquées précédemment par la défense

SACCAGE DE LG-2 Lévesque ne répondra plus aux questions

■ QUÉBEC — Le premier ministre Lévesque ne répondra plus aux questions des libéraux sur les questions relatives au règlement du saccage de la Baie James. « Moi je ne joue plus ce jeu-là et le règlement me le permet », a-t-il déclaré, hier, à l'Assemblée nationale.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Le chef du gouvernement fait valoir que les libéraux ont eu neuf semaines pour se complaire dans ce sujet en commission.

Il répondait alors à la première d'une nouvelle série de questions que se proposait de poser le libéral John Ciaccia, dans le cadre de l'opération-harcèlement déclenchée par la bande des huit députés libéraux, qui, au départ, avaient menacé de mettre leur siège en jeu pour appuyer leur conviction que M. Lévesque avait menti à la Chambre, alors qu'il expliquait le rôle joué par lui-même et son cabinet dans le règlement hors-cour du saccage de la Baie James survenu au milieu des années 70.

parlementaire, que deux douzaines de gens éminemment respectables ont confirmé l'essentiel de ce que j'avais dit en Chambre il y a quatre ans et que l'opposition devrait maintenant trouver mieux à faire que de persister à « crouper dans le dossier ».

Les libéraux n'ont donc pu insister plus longtemps sur ce sujet. Première réaction du leader parlementaire du PLQ, hors de la Chambre : « En tout cas, on peut dire qu'il (M. Lévesque) a choisi la façon la plus sécuritaire pour ne pas tromper l'Assemblée nationale ! »

Ce fait plutôt inusité dans les annales parlementaires d'un premier ministre refusant de répondre à un type de questions a, par ailleurs, eu pour effet de faire crier les libéraux à la « décadence gouvernementale ». Ils reconnaissent qu'ils viennent ainsi de perdre un outil parlementaire pour poursuivre leur bataille visant à entacher l'intégrité du chef du gouvernement, mais promettent, pour l'avenir, des questions tellement suggestives que M. Lévesque ne saura résister longtemps à la tentation de répondre.

CADAVRE DÉCOUVERT DANS UNE CHAMBRE D'HÔPITAL

Les coupures budgétaires n'y sont pour rien

— (Johnson)

■ QUÉBEC — Il serait tout à fait irresponsable de faire un lien entre les coupures budgétaires dans les établissements du réseau des Affaires sociales et la découverte récente du cadavre d'une femme pendue dans un placard d'hôpital.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

C'est là une mise au point qu'a tenu à faire le ministre Pierre-Marc Johnson, en réaction à une insinuation du libéral Yvon Picotte, qui venait d'établir une équation entre les coupures budgétaires dans les établissements de la santé et le fait qu'on ait, au début de cette semaine, découvert le cadavre d'une personne pendue dans un placard de l'hôpital Saint-Sacrement de Québec, plusieurs jours après son suicide.

Effectivement une personne s'est suicidée à cet endroit. Mais

ce n'était pas une patiente. Cette personne était en visite dans cet établissement », précise Pierre-Marc Johnson.

Comment se fait-il que l'on n'ait découvert son cadavre que trois semaines plus tard ? « Parce que, explique le ministre Johnson, elle se trouvait dans un placard non accessible aux gens. Un placard situé dans une chambre où les patients étaient des patients plâtrés, donc qui n'utilisaient pas le placard en question.

« Et, poursuit-il, au bout d'un certain nombre de jours, par inadvertance, quelqu'un a dû pénétrer dans le placard et a découvert la victime. Mais de faire un lien entre cela et les coupures budgétaires, c'est irresponsable ! Il y a quand même des limites, conclut-il, à décerner des clagues dans le visage à tous les administrateurs et à tous les travailleurs du secteur hospitalier au Québec... »

Garon somme le personnel de SOQUIA de devenir efficace

■ QUÉBEC — L'étude du projet de loi 30 visant à porter le capital social de SOQUIA de \$40 à \$85 millions et à constituer deux nouvelles filiales, la Société québécoise des pêches et la Société québécoise des bio-technologies, a été l'occasion pour le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, d'aviser les administrateurs de SOQUIA de se comporter comme des gens efficaces s'ils ne voulaient pas se retrouver à la porte.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

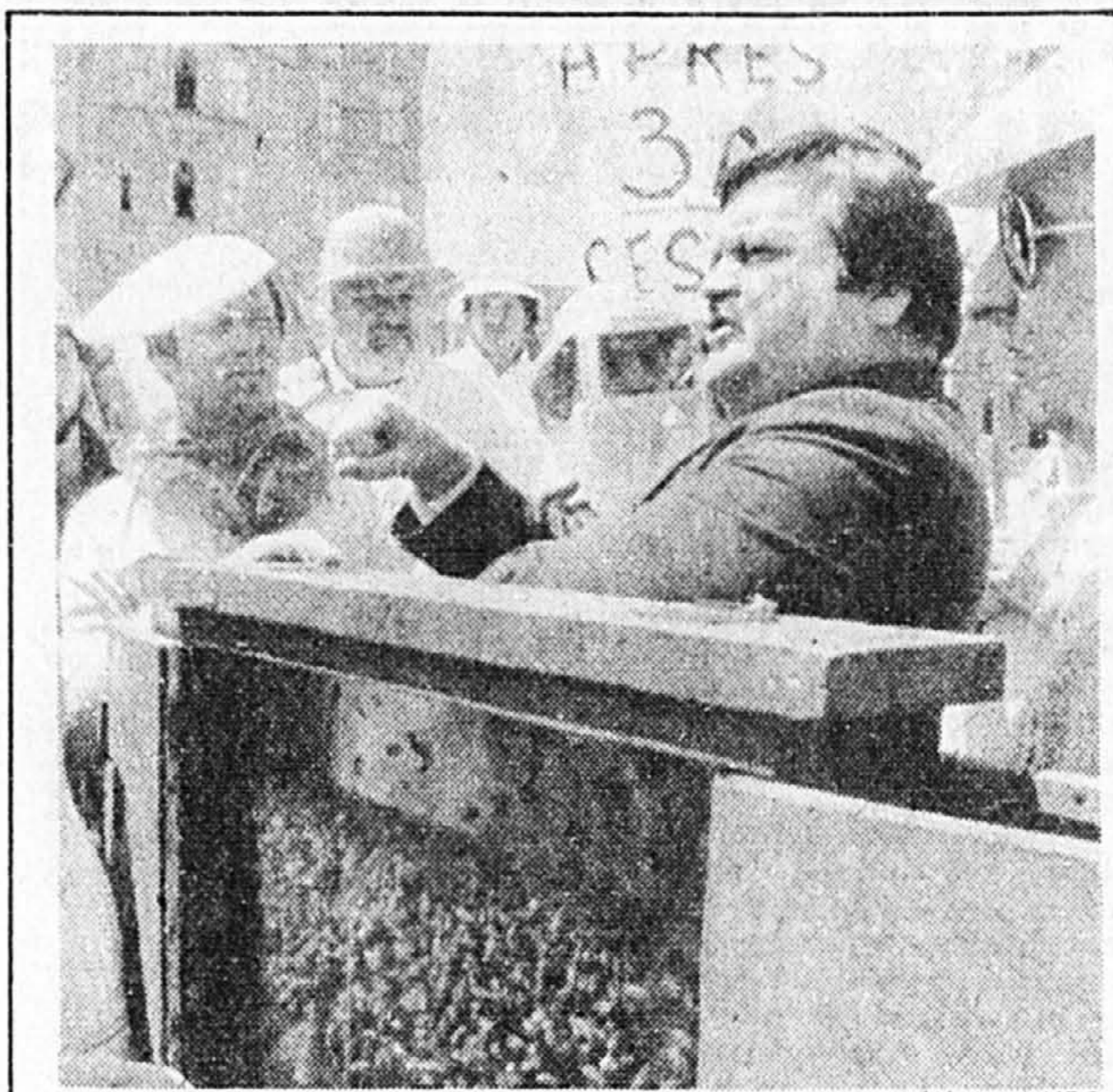
Le dernier bilan de SOQUIA ne fut guère reluisant puisqu'elle a enregistré un déficit de \$629 000 en 1981-1982 et que huit des dix-huit compagnies dans lesquelles elle détenait des actions ont fait faillite ou ont cessé leurs opérations. Pendant la même période, les salaires et traitements du personnel de SOQUIA augmentaient de 40 p. cent et les frais de gestion de 70 p. cent.

Le ministre Garon a affirmé qu'une directive serait envoyée aux administrateurs de SOQUIA leur demandant d'agir comme s'ils dirigeaient une entreprise privée au lieu de se contenter de faire du 9 à 5. Selon lui, lorsqu'on paye des salaires élevés, on devrait s'attendre à ce que les administrateurs travaillent parfois le samedi et le dimanche au lieu de s'arrêter à 16h30 et aller s'asseoir tranquillement sur le bord de la piscine.

M. Garon a aussi indiqué qu'un article du projet de loi 30 permettra au gouvernement de « mettre à la porte les gens qui ne sont pas aussi bons qu'on le souhaiterait ».

SOQUIA sera également obligée dans l'avenir de présenter des rapports trimestriels de chacune de ses filiales.

En fait, le ministre dissimule difficilement son insatisfaction devant le comportement des administrateurs et en particulier du président, M. André Marier. A une question du député libéral Reed Scowen qui lui demandait s'il était satisfait à 100 p. cent du



téléphoto UPC

Qui s'y frotte, s'y pique

Une des participantes à la manifestation des apiculteurs qui s'est déroulée hier devant le Parlement de Québec a perdu son calme: sans doute mécontente de la lenteur des négociations, une abeille s'en est prise au ministre de l'Agriculture, Jean Garon, le piquant à la main. Les manifestants, au nombre d'une trentaine, avaient libéré un certain nombre d'abeilles qui se trouvaient dans des ruches déposées devant l'édifice. La Fédération des associations apicoles du Québec s'efforce depuis trois ans d'obtenir que la production apicole bénéficie de la protection du régime de l'assurance-récolte. Le ministre s'est engagé à convoquer les représentants de la Fédération dans le courant de la semaine prochaine... sans leurs abeilles.

travail du président, il a refusé de répondre.

Les entreprises en faillite

Les entreprises dont SOQUIA détenait des actions qui ont fait faillite ou qui ont cessé leurs opérations sont les suivantes :

-Abattoirs Soulanges Inc. où Québec détenait 100 p. cent des actions ;

-Charcuterie La Dijonnaise Inc. avec 30 p. cent des actions ;

-Désidratic Inc de Saint-Chrysostôme, firme spécialisée dans la déshydratation des légumes, avec 50 p. cent des parts ;

-Les Abattoirs R. Roy Inc, de Saint-Charles de Bellechasse, avec 39 p. cent des actions ;

-Meunerie St-Pierre de Brough-

L'Office de la langue française dément le quotidien The Gazette

■ (PC) — Ce n'est pas un inspecteur de l'Office de la langue française qui a ordonné à une préposée de Téléboutique d'ôter un calendrier anglais du mur de la cuisinette des employés, mercredi à Montréal.

C'est plutôt un inspecteur de Bell Canada qui a mal compris certaines directives relatives à l'affichage dans les endroits pu-

blics appartenant à cette compagnie, a précisé jeudi, lors d'un entretien téléphonique, un porte-parole de Bell Canada.

Selon M. Pierre Marion, l'inspecteur en question est chargé de vérifier la propreté des lieux, de même que la conformité des affiches apposées en téléboutique.

« Si cette personne avait le mandat de faire enlever tout pla-

card contraire à la Loi 101 dans la salle même de la boutique, il n'a pas à se mêler de ce que mettent les employés sur les murs de leur cuisinette », a insisté M. Marion.

Au reste, avait précisé l'Office de la langue française dans un communiqué diffusé jeudi matin, la Loi 101 ne régit aucunement les objets auxquels l'inspecteur s'en est pris.

L'employée à qui appartenait le calendrier acheté aux États-Unis a été avertie mercredi de l'enlever, parce qu'il n'était pas conforme à la Loi 101. Elle s'en est plainte au quotidien anglophone The Gazette.

Le journal en a tiré sa manchette jeudi matin, alléguant la visite d'un inspecteur non identifié de l'OLF.

La nouvelle a été formellement démentie par l'office, qui dans un communiqué a constaté « avec regret qu'un quotidien sérieux ait publié un tel article ».

Le président de l'OLF, M. Claude Aubin, a noté que The Gazette n'était pas entrée en contact avec lui avant de publier, et a qualifié l'affaire de « canular ».

La francisation des entreprises « largement engagée »

■ QUÉBEC (PC) — La francisation des entreprises, de la langue imposée par la loi 101, « est largement engagée », affirme un rapport déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de cette loi, M. Gerald Godin.

Le rapport a été rédigé par un comité du Conseil de la langue française (CLF) mis sur pied à la demande du ministre Godin pour faire la synthèse de la situation linguistique, notamment dans le domaine de l'application des règlements.

Le comité constate que la révision des règlements découlant de la loi 101 devra tenir compte du fait que l'opération de francisation des entreprises « est déjà en partie accomplie ».

Aussi, le comité suggère environ 25 modifications à huit règlements découlant de la loi 101.

On signale que les problèmes que suscitent les règlements actuels ne sont « ni endémiques ni apocalyptiques ».

Le comité recommande notamment de mieux définir certains termes utilisés dans les règlements linguistiques.

Par exemple, les règlements parlent de produits dont « l'utilisation est très peu répandue » ou de produits « transportés en grande quantité » sans que ces termes ne soient précisés.

Le gouvernement s'est engagé à tenir au cours de l'automne prochain une commission parlementaire qui fera le bilan de la francisation au Québec six ans après l'adoption de la loi 101 par l'Assemblée nationale.

Les personnes et groupes intéressés pourront se faire entendre dans le cadre des travaux de cette commission.

Adoptée en juillet 1977, la loi 101, appelée Charte de la langue française, visait à faire du français la langue officielle au Québec.

la vente de printemps CROWN DIAMOND



Latex d'intérieur fini mat
Blanc (01-009)
15,88\$
ou moins les 4 litres*

Peinture mate d'extérieur acrylique
Blanc (02-009)
18,88\$
ou moins les 4 litres*

Latex semi-lustré d'intérieur
Super blanc (01-100)
18,88\$
ou moins les 4 litres*

Émail pour planchers d'intérieur et d'extérieur
Gris tuile (02-230)
18,88\$
ou moins les 4 litres

Émail fini perle d'intérieur à l'alkyde
Blanc (01-609)
18,88\$
ou moins les 4 litres*

...en toute confiance

*Prix en vigueur pour le blanc seulement. Ces peintures peuvent être teintées dans une variété de tons pastel moyennant un léger supplément.

Archambault de Ste-Rose Ltée 134, boul. Ste-Rose Ste-Rose (ville Laval), Qué. 625-1917	Maurice Bernier 1451, Fleury est Montréal, Qué. 382-4961	Ferronnerie Charlevoix Inc. 4690, Charlevoix Montréal-Nord, Qué. 322-2031	Coloration Paris Inc. 4449, Wellington Verdun, Qué. 769-6071	Le Colori Maître Inc. 5686, chemin Chamby St-Hubert, Qué. 676-4344	Le Colori Maître Inc. 1875, Panama Brossard, Qué. 465-2086	Le Colori Maître Inc. 1439, Shevchenko La Salle, Qué. 365-2990	Centre de la Couleur Mtl-Nord Inc. 5150, Charlevoix Montréal-Nord, Qué. 322-6040
Quincaillerie J.C. CARTIER INC. 2098, Ste-Hélène Longueuil, Qué. 651-0568	Quincaillerie Darlington 6540, Darlington Montréal, Qué. 733-3713	Ferronnerie Outresse Ear. 5701, Laurendeau Montréal, Qué. 767-2136	Dupont Ltée 4825, boul. des Laurentides Aurville (Laval), Qué. 622-0880	Quincaillerie L. Gagnon & Fils Inc. 325, rue Fleury ouest Montréal, Qué. 387-2421	Matériaux de Construction Millwork Ltée 3438, boul. St-Martin Chomedey (Laval), Qué. 688-3082	Quincaillerie Fersand Karyak Inc. 8155, St-Hubert Montréal, Qué. 276-3515	CROWN DIAMOND

D'AUTRES TIRAILLEMENTS À PRÉVOIR

Pouvoirs « politiques » accrus aux permanents de la CSN

■ Ayant pris les moyens pour renflouer la caisse de leur centrale et éviter la catastrophe, les délégués au Conseil fédéral de la CSN ont accordé hier des pouvoirs « politiques » accrus aux permanents de l'organisation au détriment des élus. Cette décision risquée d'accroître davantage les tiraillements internes et amplifier ce que d'aucuns qualifient de « lutte de pouvoir » entre les permanents et les élus.

LISA BINSSE

C'est du moins ce qui ressort de la lecture des propositions qui ont été adoptées alors que les délégués reprenaient le débat sur le statut, la nomination et la fonction des coordonnateurs ou directeurs de services au sein de la centrale et ses différentes instances. Ce débat n'est pas nouveau. Il a d'ailleurs donné lieu à une grève de deux mois à l'été de 1980.

C'est un débat qui soulève la controverse et la division au sein de la centrale. Il s'agit de savoir qui mène à la CSN, quel est le rôle de l'élu par rapport à celui du salarié? D'une part on craint que les permanents ne prennent trop d'influence sur l'orientation de la centrale. D'autre part les permanents ne veulent pas être considérés comme des « outils » ou de simples fonctionnaires. Ils

disent ne pas être à la recherche de plus de pouvoir.

Ce débat est la suite de celui entrepris au dernier Conseil en avril dernier. Il portait hier sur la nomination et la fonction des directeurs qui coordonnent les équipes de travail dans les différents services de l'organisation. La proposition de l'exécutif, qui visait à se garder une certaine marge de manoeuvre en cas de désaccord sur le choix du directeur, a été battue. C'est la position du Syndicat des employés de la CSN qui a remporté le vote.

Condamnés à s'entendre

Dorénavant, les directeurs de services seront nommés par l'équipe pour un mandat de deux ans. Le candidat devra avoir l'accord des deux composantes de l'équipe de travail, soit les salariés et les officiers, sans que les instances puissent intervenir s'il n'y a pas consensus. La position du STT est simple: « on est condamné à s'entendre », donc on va s'entendre.

L'autre proposition de l'exécutif portant sur les fonctions du directeur a également été rejetée. À ce chapitre, l'exécutif proposait que ces fonctions soient élaborées par les deux composantes de l'équipe et adoptées par l'instance appropriée. Et que le directeur soit responsable devant les instances et fasse rapport à l'équipe des mandats et décisions pris par les instances.

La proposition du STT qui fut adoptée constitue en fait une brochette de fonctions y compris certaines qualifiées de « politiques » par un délégué de la Fédération des travailleurs du papier et foré et qui, de toute façon, vont à l'encontre des statuts et règlements de cette fédération. Maintenant les directeurs pourront entre autres étudier les demandes des syndicats et des problèmes de services, prendre des décisions courantes dans le cadre des mandats; examiner les rapports d'activités et contresigner les comptes de dépenses; recevoir les plaintes touchant des salariés, faire enquête et rapport. Les fédérations du secteur privé sont contre la position du STT dans ce débat. Les dirigeants de ces fédérations sont d'avis que les permanents ont déjà trop d'influence au sein de la centrale.

« Cadres » syndiqués

Le STT exige aussi que le directeur ou coordonnateur de service soit membre du syndicat. Au départ, l'exécutif était contre cette demande. Mais, devant une situation de fait (certains services ont un directeur syndiqué), elle a concédé, mais avec quelques exceptions: le service d'information, le service du personnel, le comité de coordination général de négociations (CCGN-privé et public), le contrôleur financier, les adjoints à l'exécutif et la comptabilité. Le STT soustrait de

ces exclusions le service de l'information et le CCGN.

La discussion sur ce point reprend ce matin. Il est à prévoir que c'est la position du syndicat qui l'emportera. Certains se demandent maintenant comment réagira le syndicat lorsqu'une équipe de travail prendra une décision qui va à l'encontre des intérêts du STT? Ce sont les élus qui auront le dernier mot sur les décisions de l'équipe.

Les délégués devront aussi se prononcer sur la portée des décisions prises sur toute cette question. Engageront-elles seulement la CSN, comme le veut l'exécutif, ou toutes les composantes de l'organisation syndicale, chacune étant autonome?

Plus tôt hier, les délégués ont passé au travers de la dernière embûche au redressement budgétaire que recherchait la centrale pour rencontrer ses obligations financières, soit la récupération dès cet été de quelque \$840.000. Ils ont donné leur aval à la proposition du STT, reprise par l'exécutif. Donc, il n'y aura pas de mises à pied temporaires au cours de l'été. Les vacances seront prises sans solde et le paiement de l'indexation a été suspendu jusqu'en février prochain. Un fonds spécial et temporaire sera créé pour venir en aide aux organismes dans le besoin avec l'argent ainsi récupéré.

Par ailleurs, la Fédération des affaires sociales tiendra un congrès d'orientation la semaine prochaine à Québec où il sera notamment question d'un projet de politique syndicale de santé que veut mettre de l'avant la centrale. Y seront également discutés les négociations dans le secteur public, les pratiques syndicales, les problèmes internes de la CSN ainsi que son avenir.



Prisonnier des sables

Richard Rom, qui travaillait sur un chantier de construction situé près de Loveland, au Colorado, respire au moyen d'un tube en attendant que les secouristes le tirent de la sablonnière où il est demeuré prisonnier pendant six heures, mercredi. Penché au-dessus de lui, un pompier empêche le sable qui continue de s'écouler dans le fond de la fosse de recouvrir le jeune ouvrier de 25 ans.

téléphoto AP

La CSD en « bonne santé » financière

■ QUÉBEC (PC) — La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) est en bonne santé financière malgré la crise économique qui a entraîné une réduction de ses effectifs de 62 000 à 55 000 cotisants depuis deux ans.

C'est l'avis exprimé par le trésorier, M. Jacques Dion, dans son rapport financier déposé au 6e congrès biennal de la centrale. Pour M. Dion, il s'agit de son dernier rapport puisqu'il prend sa retraite.

En plus d'avoir payé toutes ses dettes, qui totalisaient \$752 450 au 30 avril 1974, la centrale a aujourd'hui un avoir propre à son fonds d'administration qui s'établit à plus de \$911 000, sans compter celui de son centre syndical de Québec qui s'élevait au 30 avril dernier à \$1,3 million.

L'état des revenus et dépenses pour le dernier exercice révèle d'autre part un excédent des dépenses sur les revenus de \$424 758. Il ne s'agit pas là d'une surprise puisqu'un déficit de cet ordre avait été prévu lors de l'assemblée plénière de novembre 1982.

Dans ses prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 30 avril 1984, la centrale prévoit un léger surplus de \$5 900. Les revenus prévus s'élèvent à \$5 363 600 tandis que les dépenses devraient atteindre \$5 357 000.

CONSPIRATION POUR PRATIQUER UN AVORTEMENT

Morgentaler mis en accusation au Manitoba

■ WINNIPEG (PC) — La police de Winnipeg a fait savoir, hier, que huit personnes, dont le Dr Henry Morgentaler, de Montréal, ont été accusées de conspiration pour pratiquer un avortement.

Le surintendant Herb Stephen a signalé, en conférence de presse, que la peine maximale prévue était l'emprisonnement à perpétuité.

Les sept autres accusés sont le Dr Robert Hugh Scott, 36 ans, de Ste-Anne-de-Prescott en Ontario; Mmes Marilyn Weizner, 31 ans, et Patricia Turczak, 35 ans, conseillères à la clinique de Winnipeg; et les infirmières Lynn Crocker, 34 ans, Barbara Burr, 33 ans, Valerie Turnbull, 41 ans, et Lynn Hilliard, 30 ans, toutes de Winnipeg.

Vendredi dernier, la police a effectué une descente à la clinique du Dr Morgentaler, interrogeant une douzaine de personnes, dont des membres du personnel et des patients. Toutes ces personnes ont été relâchées par la suite.

La clinique est ouverte depuis le 6 mai et elle n'a pas reçu l'approbation du gouvernement provincial.

« Le grand affrontement »

« Nous sommes fiers de ce que nous faisons et je crois que la majorité des Canadiens vont approuver ce que nous faisons. »

Le Dr Henry Morgentaler a fait ce commentaire dans une interview téléphonique de sa clinique de Montréal, par suite des accusations portées contre lui à Winnipeg.

« Nous croyons que ce que nous faisons n'est pas seulement moralement juste, mais juridiquement juste », a-t-il ajouté.



Henry Morgentaler

Des sept autres accusés, à Winnipeg, le Dr Morgentaler a dit que leur moral était « excellent ».

Le médecin montréalais, qui a récemment fait part de son intention d'ouvrir une autre clinique à Toronto, va évidemment présenter une défense à son procès à Winnipeg.

« L'heure du grand affrontement est arrivée, a-t-il noté, et nous ne sommes aucunement ébranlés. L'opinion publique va nous appuyer. »

Pour ce qui est de sa comparution devant le tribunal, aujourd'hui, le Dr Morgentaler a demandé à ses avocats d'essayer d'obtenir une remise à la semaine prochaine. « Je dois pratiquer des avortements », a-t-il expliqué.

Spectaculaire!

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculaire au Beni Hana.

Grillades japonaises.

À peine assis à votre table, le chef, armé de tout son attirail culinaire, commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi. Steak Hibachi, succulentes crevettes, poulet Terriyaki... pourquoi pas ce soir.



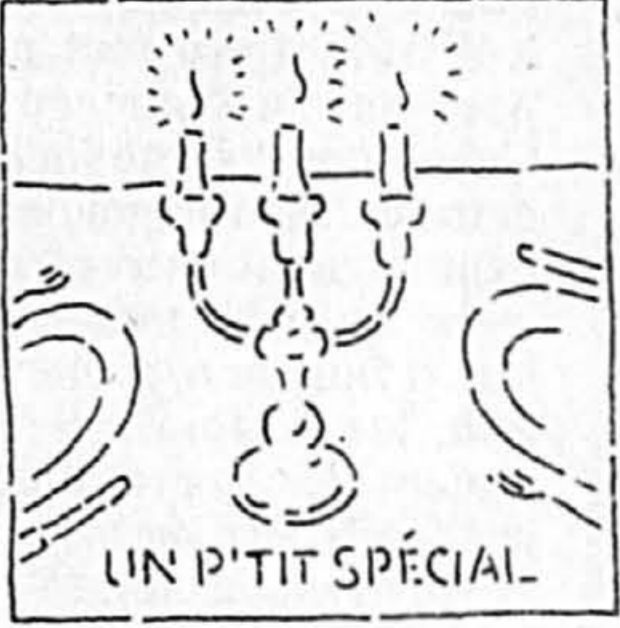
Beni Hana

GRILLADES JAPONAISES ET SALONS TATAMI

OUEST
7965, boul.
Décarie
731-8205

EST
5666, rue
Sherbrooke Est
256-1698

(à l'entrée de Bill Wong Restaurant, il y a un Beni Hana)



UN GROS PLAISIR COÛTE PARFOIS PEU

Faites-vous plaisir souvent tout en économisant, avec l'interurbain automatique à tarif réduit.

1/3 DE MOINS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 18H À 23H.

Par exemple, pour un appel de 10 minutes entre Montréal et	Tarif ordinaire	Tarif réduit de 1/3	Vous économisez
Québec	5,61\$	3,74\$	1,87\$
Ottawa	5,41\$	3,61\$	1,80\$
Sherbrooke	5\$	3,33\$	1,67\$
Saint-Jérôme	3\$	2\$	1\$
Chicoutimi	5,91\$	3,94\$	1,97\$

Ce tarif réduit s'applique dans toutes les régions desservies par Bell Canada au Québec et en Ontario.

L'interurbain Bell

Épilogue d'une affaire trop longue

LA PRESSE publiait, le 17 mars dernier, en première page, sous une imposante manchette, les conclusions d'une enquête journalistique indiquant que le premier ministre avait, quatre ans plus tôt, induit la Chambre en erreur.

Rappelons les faits principaux.

En réponse aux questions d'un député de l'Opposition, M. René Lévesque avait en effet déclaré le 20 février 1979 que son bureau n'avait été, «ni de près ni de loin», mêlé au règlement à l'amiable d'une poursuite en justice engagée par la Société d'énergie de la Baie James contre les syndicats tenus responsables du saccage des installations du chantier LG-2 en 1974.

Or, sur la foi de renseignements puisés aux meilleures sources, LA PRESSE affirmait dans ses articles parus il y a près de trois mois que le bureau du premier ministre, contrairement aux prétentions de celui-ci, s'était au contraire prêté activement aux démarches qui ont abouti au règlement à l'amiable signé le 12 mars 1979.

Le lendemain de la publication des articles de LA PRESSE, M. Lévesque en dément vigoureusement le contenu et dénonce Michel Girard, le reporter qui les a signés. (Celui-ci présente ce matin, en page voisine, son point de vue sur une affaire qu'il a longuement fouillée.)

À la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, l'Opposition libérale ayant réclamé une enquête, le premier ministre consent à réunir la Commission parlementaire de l'Énergie qui reçoit le mandat de faire la lumière sur les accusations portées par LA PRESSE. Du 30 mars au 3 juin, la Commission bipartite a siégé durant 110 heures et entendu une vingtaine de témoins. Au terme des débats, la majorité ministérielle affirme que le premier ministre n'a pas trompé la Chambre et que les accusations ne sont pas fondées. Le groupe libéral en arrive à des conclusions diamétralement opposées et, pour les soutenir, huit députés de l'Opposition mettent leur siège en jeu, accusant le chef du gouvernement de s'être rendu «indigne de siéger à l'Assemblée nationale» parce qu'il se serait rendu coupable «d'une violation des droits» de la Chambre. Cette question de privilège, assortie d'une motion sans précédent, est jugée irrecevable par le président qui considère que le comportement reproché par l'Opposition à M. Lévesque ne brime aucun des privilèges des parlementaires et ne peut donc le rendre indigne de siéger.

Telles sont les données fondamentales d'une affaire qui trouve son origine dans un article de LA PRESSE du 17 mars.

Le temps est venu de conclure.

LA PRESSE doit constater que les démentis, les dénégations, les témoignages et les débats en commission n'ont pas, quant à l'essentiel, contredit les conclusions majeures de son article du 17 mars: nous croyons encore que le premier ministre a donné en février 1979 des réponses en partie incomplètes et inexactes, des réponses qui ont induit l'Assemblée en erreur.

Toutefois, si le premier ministre a vu dans notre titre de première page un sens que nous ne voulions pas lui donner, LA PRESSE reconnaît alors son erreur sur ce point et regrette le caractère excessif de sa manchette du 17 mars: «René Lévesque a trompé l'Assemblée nationale». Pour affirmer qu'il a trompé la Chambre, il faudrait prouver qu'il a volontairement et sciemment induit les députés en erreur en employant, selon la définition de Littré, «la ruse, l'artifice, le mensonge». Or cela n'a pas été démontré.

Revenons le dossier en détail.

Dès le lendemain de la parution des articles de Michel Girard, le premier ministre reconnaissait, dans sa déclaration faite à LA PRESSE, ce qu'il n'avait pas dit dans sa réponse à la Chambre

de 20 février 1979. En effet, M. Lévesque écrit: «J'ai donc été personnellement impliqué ainsi que mon bureau dans ce dossier...» Or, en février 1979, il avait plutôt parlé d'une consultation avec les trois présidents de la SEBJ et Hydro-Québec qui lui avaient demandé rendez-vous.

L'enquête de LA PRESSE et les témoignages entendus en commission parlementaire démontrent que le bureau du premier ministre a joué un rôle actif dans ce dossier, qu'il a même pris l'initiative, dès le 3 janvier 1979, de communiquer avec le pdg de la SEBJ, M. Laliberté, pour lui faire savoir que M. Lévesque souhaitait que la cause fût abandonnée et le litige, réglé à l'amiable. Il faut rappeler ici que M. Louis Laberge, président de la FTQ, à l'automne de 1978, avait adressé une requête en ce sens à M. J.-R. Boivin, chef de cabinet du premier ministre.

En commission, M. Lévesque a admis qu'il avait «escamoté» ces informations dans sa réponse en Chambre du 20 février 1979 parce que l'événement essentiel et central, à ses yeux, était la rencontre du 1er février 1979 avec les trois présidents, et aussi parce que M. Lalonde ne l'avait tout simplement pas interrogé sur les événements antérieurs à cette rencontre.

LA PRESSE a encore montré le rôle important et actif du bureau du premier ministre dans cette affaire en dénombant une douzaine de visites (toutes confirmées) des procureurs des parties au bureau de M. Boivin et du conseiller spécial, le notaire Yves Gauthier.

Outre ces visites, consignées au registre du bureau du premier ministre, la commission parlementaire a appris que MM. Boivin et Gauthier ont déjeuné avec des procureurs et un membre du conseil d'administration de la SEBJ. Elle a appris que M. Boivin a plusieurs fois conversé au téléphone avec les procureurs des deux camps et la direction de la SEBJ, notamment au sujet d'une des modalités du règlement, c'est-à-dire la reconnaissance par les syndicats de leur responsabilité. Or le premier ministre avait soutenu le 20 février 1979 que son bureau ne s'était absolument pas préoccupé des modalités.

Comment penser que la médiation active entreprise par le bureau du premier ministre n'ait pas eu l'effet d'une pression, au moins psychologique et morale, sur la direction de la SEBJ? Et quand M. Lévesque déclare aux trois présidents réunis dans son bureau: «Vous réglez, crise, ou bien on règlera à votre place!», comment ne pas voir une sorte d'ultimatum?

Dans sa réplique à LA PRESSE, le 18 mars dernier, le premier ministre reconnaît donc qu'il a été impliqué dans le dossier, mais il nie, comme il devait le faire plus tard en commission, que son bureau ait participé aux négociations. Les parties au litige, a-t-on déclaré, ne se sont jamais retrouvées ensemble dans les locaux du premier ministre. Ce dernier précise que M. Boivin a simplement joué le rôle «d'intermédiaire» entre les parties. N'est-ce pas là un jeu de mots? Dans un conflit, le médiateur, l'intermédiaire ou le conciliateur tentent d'ordinaire de rapprocher les parties. Qui osera prétendre alors que l'intermédiaire n'est pas impliqué dans les négociations, tout comme le conciliateur qui rencontre séparément les parties, qui transmet les messages et expose les préoccupations de l'une à l'autre? N'est-ce pas ce qu'ont fait MM. Gauthier et Boivin?

LA PRESSE s'estime donc parfaitement justifiée d'interpréter l'implication du bureau du premier ministre dans ce dossier comme une participation active aux négociations. À qui ferait-on croire que ces démarches n'ont pas influé sur la décision de la SEBJ?

Il est en outre significatif que le gouvernement ait refusé de citer en commission parlementaire deux personnes dont les dé-

clarations faites à notre reporter mettaient en doute les explications du premier ministre et de son chef de cabinet.

Au total, il apparaît évident que LA PRESSE a mieux décrit les circonstances entourant le règlement que le premier ministre ne l'a fait dans ses interventions du 20 février 1979.

De cette affaire, il faut encore tirer trois conclusions.

La première porte sur les relations entre le gouvernement et les sociétés d'État. Quand les intérêts supérieurs du Québec sont en cause, il est non seulement souhaitable mais nécessaire que le pouvoir politique puisse intervenir pour inspirer ou infléchir la décision d'une société. Personne ne nie au premier ministre le droit de conclure, pour des raisons d'ordre politique et social, à la nécessité d'un règlement à l'amiable dans ce cas. Il s'agit en l'occurrence d'une affaire qui intéresse les relations de travail et le climat social. La décision peut sembler discutable mais l'intervention est certainement justifiée. Pourquoi, alors, ne pas le faire en pleine lumière, c'est-à-dire convoquer le conseil d'administration et faire connaître à la population la nature et les motifs de cette intervention?

Une deuxième conclusion découle de la première. Il est vrai, dira-t-on, que ces incidents remontent à 1974 et à 1979. Ont-ils tant d'importance au regard des problèmes d'aujourd'hui? Songeons à la crise économique, au chômage des jeunes, à la gestion des finances publiques, à l'action syndicale dans le secteur public, à la place du Québec sur l'échiquier canadien. Pourquoi agiter en 1983 une «affaire plus ou moins morte»? comme le signale un confrère du matin.

Le fond de la question est plus préoccupant. Ce qui importe dans cette affaire, ce n'est pas la qualité ou la médiocrité du règlement à l'amiable intervenu en 1979. Ce n'est pas davantage la chronique plutôt anecdotique des circonstances entourant les démarches accomplies il y a quatre ans. Ce qui importe, hier, aujourd'hui et demain, c'est la manière de gouverner, dans l'ombre ou dans la lumière, en rendant des comptes au fur et à mesure des actions et des décisions. Bref, c'est un problème de transparence, cette norme que le premier ministre, son gouvernement, ses ministres et son parti ont élevée au rang de vertu cardinale — avec raison du reste — mais qu'ils n'ont pas su respecter dans cette affaire.

Une dernière conclusion s'impose: pour disposer d'un pareil dossier, il est clair à présent — M. Lévesque l'a lui-même reconnu — que la commission parlementaire n'est ni le lieu indiqué ni le moyen le plus sûr de faire la lumière. Car il est évident que les parlementaires, en raison même de la nature de notre régime, ne peuvent résister à la tentation de surpolitiser un dossier du genre. Ce faisant, ils se comportent de telle sorte que les témoins ne jouissent plus de la protection que pourrait leur assurer un forum plus impartial, comme un tribunal ou une commission d'enquête indépendante.

Enfin, LA PRESSE considère qu'elle était pleinement justifiée d'entreprendre cette enquête. Michel Girard, un reporter qui a fait ses preuves dans le passé, a accompli son travail dans le respect des normes professionnelles et ne mérite pas les reproches que lui adresse le premier ministre. Est-il besoin d'ajouter, pour faire taire les ragots d'antenne, que ce journal ne cherche pas à combattre le premier ministre dont il a, à diverses reprises, approuvé les initiatives et les politiques.

Nous réclamons la vérité, non pas des coupables.

Michel ROY



Jean-Guy Dubuc

Pauvre consolation pour 140 sinistrés

Les sinistrés du «week-end rouge» ont remporté la victoire qu'ils espéraient depuis presque dix ans: l'Association des pompiers de Montréal devra dédommager les 139 citoyens qui ont perdu leurs biens dans l'incendie de novembre 1974. Justice est faite, diront certains... Pas du tout: ces citoyens ont été inadéquatement traités. Car s'il faut dix ans pour rendre justice, il n'y a guère de justice.

Il aura fallu tout ce temps pour que la Cour suprême du Canada mette une fin logique à cette poursuite que de pauvres gens avaient entreprise contre ceux qui les avaient ruinés. Car il faut se rappeler la situation: les pompiers de Montréal étaient en grève illégale, ils ont laissé brûler 140 demeures et leur responsabilité dans cette conflagration a été reconnue par la Cour supérieure et la Cour d'appel. C'est une des pages les plus honteuses de l'histoire de Montréal qui s'est écrite en cette nuit de novembre 1974; et on a pris dix ans à la tourner.

On sait bien que les pompiers sont, en grande majorité, totalement dévoués à leur cause: on connaît le courage de

plusieurs et on devine les exigences d'un pareil métier. Il reste que ceux qui ont refusé de travailler et qui ont empêché d'autres collègues de travailler ont ignominieusement trahi leur mission. Ils sont responsables du malheur de 140 foyers. Ils se connaissent et ils portent le poids de leur geste depuis dix ans.

Leur association les a défendus: d'une part, pour éviter de payer les dommages qui s'élevaient à quelque \$750,000; d'autre part, pour impliquer la ville de Montréal et lui transmettre une partie de la responsabilité.

L'Association devait affronter en combat singulier un certain M. Léo Parent qui était le plaignant de cette cause type. En 1974, M. Parent avait 65 ans. Il était pauvre et il avait perdu dans l'incendie tous ses biens. Maintenant âgé de 75 ans, M. Parent recevra \$10,644. Il a dû attendre 10 ans pour toucher cette maigre compensation.

Les pompiers ne sont pas les seuls responsables de cet interminable délai; ils avaient, comme «complice», l'organisation même de la Justice.

Au Québec, il faut une

soixantaine de mois avant qu'une cause puisse normalement être acheminée en Cour supérieure. Et il en faut encore une vingtaine pour la Cour d'appel. On peut se réjouir en notant le progrès que ces Cours ont fait depuis quelque temps: encore récemment, les délais s'étendaient sur des périodes encore plus longues. De toute façon, la cause type de M. Parent représente un exemple éloquent: on a le temps de mourir ou de périliter de toutes les façons avant de pouvoir convaincre de l'évidence.

Et si M. Parent n'avait pu profiter des services de l'Aide juridique, s'il avait dû se charger personnellement des frais de son avocat, s'il n'avait pas eu autant de santé, de courage et de patience, aucun de ses 139 voisins n'aurait pu toucher, même après dix ans de retard, son prix de consolation.

Le ministère de la Justice a donc là une grave responsabilité: son manque d'organisation judiciaire engendre l'injustice d'une façon extrêmement cruelle.

Car il est évident que les 140 sinistrés de novembre 1974 ont souffert beaucoup plus qu'ils ne peuvent être consolés.

M. CROSBIE, VOULEZ-VOUS DIRE QUELQUES MOTS AUX ÉLECTEURS FRANCOPHONES?

OK! MA TAILLEUR EST RITCHE ET LA FENÊTRE EST TOUT VERTE... ET AUSSI, LES CAROTTES SONT CUITES!



Droits réservés

LE MONDE... L'Amérique centrale et nous

Le Nicaragua, ayant estimé depuis longtemps qu'un état de guerre non déclarée existe entre ce pays et les États-Unis, ne saurait s'étonner grandement de l'expulsion de ses diplomates et de la fermeture de six de ses consulats sur l'ordre de Washington. D'autant moins que Managua avait pris l'initiative de la polémique en chassant trois représentants des États-Unis.

La riposte américaine, abrupte et brutale, n'est naturellement pas faite pour ramener la paix, non seulement au Nicaragua, en proie à des convulsions et accablé d'épreuves, mais également dans les autres pays de l'Amérique centrale, notamment le Salvador.

La position américaine est connue, elle a été exposée avec constance par l'administration Reagan. Les Américains feront tout, ils l'ont dit et répété, pour empêcher que naisse à leur porte, dans leur arrière-cour, si on préfère ce langage, un foyer révolutionnaire pouvant déstabiliser la région, peut-être atteindre le Mexique lui-même et faire verser l'Amérique centrale dans la mouvance de Moscou et de La Havane.

Telle est, en quelque sorte, la thèse. Elle trouve des arguments dans une tradition (doctrine Monroe notamment) qui fait de l'Amérique centrale la chasse-gardée des USA. Les équations devraient donc conduire à énoncer la règle

suivante: l'Occident n'a pas à s'ingérer dans les affaires des satellites de Moscou, comme Cuba et Moscou n'ont pas à se mêler du destin des territoires voisins des USA.

À toute thèse on peut opposer une antithèse. Car s'il est permis de critiquer sévèrement l'URSS pour l'invasion et l'occupation de l'Afghanistan (ce dont l'administration américaine ne se prive pas) au nom de quel principe va-t-on se taire devant les menées de Washington, dont l'objectif est clairement de soumettre les rebelles du Nicaragua et du Salvador?

Ce qui gêne et scandalise dans l'action américaine, c'est la disproportion entre les forces en pré-

sence. Le gouvernement de Managua, issu d'une lutte sans merci contre l'insupportable Somoza, c'est un foetus. Il n'a pas eu le temps de prendre forme, parce qu'on ne lui a pas laissé le temps de se former. Accablé d'épreuves économiques, couvert de toutes les cicatrices que laisse la guerre civile, dirigé par des hommes sans expérience des affaires et probablement mal accordés aux exigences de la démocratie (il faut le dire) le Nicaragua est sans pouvoir vis-à-vis de la toute-puissance américaine.

D'un coup de patte, Washington pourrait demain écraser les sandinistes, comme des mouches. C'est cette inégalité des chances

entre petits et gros, entre pauvres et riches, entre ceux qui ont des relations et ceux qui n'en ont pas qui fait scandale.

Voilà, dira-t-on, le genre de propos qui nourrit l'hostilité de tant de milieux à l'égard des USA. Pardon! Le premier ministre Trudeau vient de donner son aval à la politique de Washington en Amérique centrale. Fini le tambourinage! Canadiens et Américains, nous sommes dans le même bateau et partageons les mêmes responsabilités. Ce qui ne veut pas dire qu'autant au Canada qu'aux États-Unis de nombreuses consciences ne soient pas horrifiées de ce que ce soient toujours les pauvres qui suent, qui crachent et qui saignent.

Guy CORMIER

L'AFFAIRE DU RÈGLEMENT HORS COUR DU SAC DE LG-2

Michel Girard réplique à M. Lévesque

Lors de son témoignage devant la Commission parlementaire chargée de faire la lumière sur le rôle du bureau du premier ministre dans le règlement hors cour du saccage de la Baie James, M. René Lévesque a nié avoir induit l'Assemblée nationale en erreur. Il a rejeté les allégations du reportage de Michel Girard paru le 17 mars 1983 sous le titre «René Lévesque a trompé l'Assemblée nationale». Selon M. Lévesque, ce reportage «était tout bonnement un tissu d'erreurs, de faussetés, de procès d'intention parfaitement gratuits». Michel Girard, en qui le premier ministre voit un «journaliste de troisième ordre» et un «dammé menteur», fait le point.



MICHEL GIRARD

d'administration de la SEBJ de régler cette affaire.

M. Boivin réplique immédiatement et donne des détails sur le rôle qu'il a joué dans le règlement hors cour.

«Mais là en deux mots, au-delà des grandes phrases... il y avait des gens qui venaient me voir parce qu'ils me connaissaient, exemple Michel Jasmin (avocat des syndicats FTQ), exemple Rosaire Beaulé (avocat du syndicat américain), exemple le bureau Geoffrion et Prud'Homme (avocats de la SEBJ).»

«Il y en a, de poursuivre M. Boivin, qui venaient avec des lettres, d'autres avec des mémoires (documents juridiques), d'autres avec... Moi, je leur disais, écoutez, je suis peut-être bien sympathique à ça, mais je vais les acheminer, ou bien je vais aider à les faire acheminer. Ou bien, vas-y le voir, apporte leur cette lettre-là. Etc. Etc.»

«Ça m'est arrivé certainement une couple de fois d'appeler Laliberté (le PDG de la SEBJ), puis une couple de fois d'appeler M. Saulnier (président du conseil d'administration de Hydro-Québec et de la SEBJ), pour leur dire un tel m'appelle, un tel m'écrit, un tel me dit telle chose, le rencontreriez-vous, receviez-vous sa lettre ou etc. Des choses comme ça», d'ajouter M. Boivin.

«Ah ! j'ai fait bouger le dossier, c'est sûr», conclut-il. Il admet que le premier ministre était au courant de ces démarches qui visaient à amener les parties à s'entendre sur le règlement hors cour du saccage de la Baie James.

Notons que toutes les lettres et documents (de Me Jasmin, de Me Beaulé) écrits en janvier et février 1979 et déposés en preuve devant la commission parlementaire sont reliés à la négociation du règlement hors cour. Il est également mis en preuve devant la commission parlementaire que la chronologie des nombreuses rencontres (une douzaine) et communications de M. Boivin avec les avocats des différentes parties correspond à la lettre aux différentes étapes de la négociation du règlement hors cour.

Commentant la déclaration de M. Lévesque où ce dernier dit en substance que le bureau du premier ministre ou ses représentants n'avaient pas été impliqués dans cette négociation, M. Boivin me déclare le 4 mars au cours de l'entretien téléphonique: «Pas impliqués, mais ici je ne sais pas ce qu'il (M. Lévesque) voulait dire. Mais il voulait dire qu'on n'avait pas pris la décision, mais ça il l'a dit dans un autre bout (de sa déclaration), vous dites.»

Au cours de l'entrevue du 4 mars, M. Boivin n'a jamais fait de distinction entre les démarches qu'il a faites dans le dossier du règlement hors cour et la négociation comme telle de ce règlement. Il a fait une seule mise en garde: le bureau du premier ministre n'avait pas pris la décision finale de régler hors cour, ce que LA PRESSE n'a jamais mis en doute.

Mais lors de son témoignage devant la commission parlementaire, le chef de cabinet du premier ministre a soutenu qu'il n'avait pas été impliqué dans la négociation du règlement hors cour.

Lors de l'entrevue, M. Boivin a admis que cette affaire s'était réglée au grand avantage de la FTQ-Construction (Conseil provincial du Québec des métiers de la construction) et des syndicats impliqués.

Il a été mis en preuve devant la commission parlementaire que le président de la FTQ, Louis Laberge, était intervenu auprès de M. Boivin pour demander au bureau du premier ministre de mettre fin à la poursuite de \$32 millions de la SEBJ. C'est d'ailleurs à compter de ce moment-là

(fin novembre 1978) que le bureau du premier ministre a commencé à faire des démarches dans le dossier du règlement hors cour.

Est-ce que l'enjeu des élections (la FTQ a appuyé le PQ en 76) ou leur sympathie envers la FTQ a joué un rôle dans la décision du bureau du premier ministre d'intervenir dans le dossier? M. Boivin a répondu à LA PRESSE: «J'imagine que dans la conduite des affaires publiques ça ressemble un peu à la conduite des choses humaines. J'imagine que tu as des sympathies et des antipathies qui te motivent consciemment ou inconsciemment. Je veux dire qu'on a peut-être regardé ça d'un oeil plus sympathique parce que c'était eux autres (la FTQ) plutôt que le parti libéral.»

Pression ultime

MM. Lévesque et Boivin ont reproché à LA PRESSE d'avoir qualifié de «pression» la rencontre ou le premier ministre a fait part aux trois présidents de Hydro-Québec et de la SEBJ de son désir de voir la cause abandonnée. Ils reprochent également au journal d'avoir mentionné le 19 février 79 comme date de la rencontre alors que celle-ci a eu lieu le 1er février. Il est évident qu'il s'agit là d'une erreur. Je maintiens que c'est l'attaché de presse de M. Lévesque, Mme Catherine Rudel-Tessier, qui a évoqué cette date du 19 février, après l'avoir supposément vérifiée auprès de la responsable de l'agenda du premier ministre. M. Lucien Saulnier, ex-président de Hydro-Québec, a également dit au journal que la rencontre avait eu lieu «dans des dates pas très éloignées» de la déclaration en Chambre de M. Lévesque.

Mais, quoi qu'il en soit, la date du 1er février se veut plus significative et ajoute du poids à notre interprétation des faits. Car avant cette intervention de M. Lévesque, le conseil était divisé sur la question d'abandonner ou pas la poursuite contre les syndicats. Ce n'est que le 6 février 79, après avoir pris connaissance du souhait de M. Lévesque, que le conseil adoptait unanimement une résolution pour explorer un règlement hors cour. Donc même les plus farouchement opposés à l'abandon de la poursuite, comme M. Boyd, ont voté pour cette résolution. Le 20 février, soit le jour même où M. Lévesque déclarait en Chambre qu'il était «éminemment favorable» à un règlement hors cour, le conseil d'administration de la SEBJ acceptait encore à l'unanimité de donner cette fois-ci à ses avocats un mandat de négocier. Donc personne n'avait jusque-là contesté le «souhait» du premier ministre, à savoir: «Vous réglez, crise, ou on va régler.» Ce n'est que le 6 mars que trois administrateurs, devant le dédommagement de \$200,000, votaient contre le règlement qui fut accepté à la majorité.

Mais la première intervention du bureau du chef du gouvernement auprès de la direction de la SEBJ remonte au 3 janvier 79. M. Boivin avait convoqué à son bureau le PDG de la SEBJ, Claude Laliberté, afin de lui dire que M. Lévesque voulait que cette poursuite soit abandonnée, ce qui a déclenché la négociation officieuse du règlement hors cour.

Commentant la déclaration du 20 février 79 de M. Lévesque, l'avocat Jean-Paul Cardinal, du bureau Geoffrion et Prud'Homme (les procureurs de la SEBJ), m'a déclaré le 17 janvier 1983 lors d'un entretien téléphonique: «Et puis les pressions qui peuvent arriver dans le cas de la SEBJ, ça peut être juste le gouvernement. A part cela, quelle pression veux-tu avoir.» Mais il a ajouté que cela ne le scandalisait pas de voir que le gouvernement, l'unique actionnaire de la SEBJ, voit à son affaire.

Claude Dumas
Il a été mis en preuve devant la commission parlementaire que le 28 août 1978 Me Jasmin, Me Beaulé et deux représentants du syndicat américain poursuivi avaient rencontré le ministre du Travail de l'époque, Pierre-Marc Johnson, pour le sensibiliser aux conséquences de cette poursuite de la SEBJ contre eux. La rencontre avait été organisée par le notaire Yves Gauthier, président à l'époque de la tutelle du local 791 de la FTQ.

Selon M. Claude Dumas, ancien chef de cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources, la décision du gouvernement Lévesque de favoriser un règlement hors cour et de mettre un terme à la poursuite de la SEBJ remonte à l'été 1978.

C'est à la suite, a-t-il dit le 25 février 1983 à LA PRESSE, «d'échanges entre les cabinets» des ministres Guy Joron (Énergie) et Pierre-Marc Johnson (Travail) et du bureau du premier ministre Lévesque qu'il y a eu «consensus» entre les trois cabinets pour conclure un règlement hors cour.

Si le gouvernement Lévesque n'a pas demandé à ce moment-là (été 78) aux dirigeants de la SEBJ de retirer immédiatement la poursuite intentée contre les syndicats, c'est qu'il n'aurait pas voulu une admission de culpabilité de la part des syndicats québécois, de dire M. Dumas. Et cette admission de responsabilité n'a été acquiescée officiellement qu'en janvier 79.

DOCUMENT

LE MESSAGE DE LA CSN À SES MILITANTS (2)

La place des salariés et des élus à la CSN

Nous publions aujourd'hui la deuxième et dernière tranche du Message de la CSN à ses militants. Il y est particulièrement question de l'opposition entre élus et permanents et des enjeux qui s'offrent à la centrale.

La mise en oeuvre de plusieurs programmes complexes et exigeants d'action syndicale a été déclinée par le dernier congrès. (...)

Or, en dépit des efforts déployés par les fédérations qui y participent, la mise en oeuvre du programme semble accusé un retard face à l'urgence d'apporter des solutions.

D'une part, on constate chez plusieurs une résistance à cette orientation mise de l'avant par les travailleuses et travailleurs; d'autre part, certains militants élus remettent constamment en question cette décision de congrès. Curieusement, ceux qui reprochent à la Fédération de la métallurgie et à la Fédération des travailleurs de la forêt et du papier leur participation au conseil d'administration de la CSST sont souvent les mêmes qui tentent, à leur tour, d'enrayer cette décision de congrès. (...)

On ne peut pas, dans les résolutions de congrès, choisir ce qui fait son affaire et éliminer ce qui ne le fait pas.

À notre avis, ces fédérations ne devraient pas participer au conseil d'administration de la CSST, nous l'avons exprimé antérieurement. Mais, de la même manière, la résolution de procéder à des négociations nationales doit avoir une suite et les militantes et militants, salarié-e-s et élu-e-s, devraient travailler, conformément aux décisions du congrès. (...)

La mise en place d'une telle approche nécessite, de notre part, le développement de moyens permettant à l'ensemble des composantes du mouvement d'être en mesure de l'intégrer dans leurs actions syndicales. (...)

Vous comprendrez comme nous que la mise en place de tels moyens ne peut se faire du jour au lendemain. La négociation nationale ne peut pas, non plus, être considérée comme «la solution» à tous nos problèmes. Si notre analyse nous conduit à soutenir qu'il faut débattre du cadre restreint de la négociation entreprise par entreprise, nous ne devons pas conclure pour autant à la seule éventualité de négociations nationales chapeautant un ensemble de revendications sectorielles.

Nous soutenons que partout où sont élaborées nos revendications sectorielles, il nous faut faire les efforts de les faire progresser, comme nous l'avons fait dans les pêcheries, par exemple, ou encore dans la forêt, ou dans la construction, ou dans les chantiers navals.

Dans la construction

Dans la construction, la centrale s'est rendue à une demande formulée par une majorité de syndicats, présents au congrès de la Fédération du bâtiment et du bois, pour qu'une réorganisation du secteur construction soit entreprise.

C'est ce qui se fait actuellement. Nous convenons que c'est une solution particulière mais que nous avons estimée nécessaire. Le Bureau et le Conseil ont entériné cette décision. Le problème était d'importance: en partie causé par la crise économique, qui étouffait les finances de la fédération et des syndicats et exigeait un réaménagement des services, en partie causé par des conflits internes à la fédération.

Il nous fallait, rapidement, aider les travailleurs de ce secteur à trouver une solution, s'ils voulaient renforcer leurs syndicats avant la prochaine campagne d'adhésion. L'un des moyens que nous avons mis de l'avant a été de les rapprocher de nos structures régionales, d'où une amélioration des services.

Récemment, suite aux revendications mises de l'avant par la CSN-construction, le gouvernement annonçait des modifications intéressantes, tant pour le consommateur que pour les travailleurs, au programme de Corvée-habitation.

De manière plus large, il nous semble urgent et important que le syndicalisme se revitalise dans ce secteur. Les travailleurs de la construction doivent absolument trouver des voies de sortie à l'encrement dans lequel les gouvernements qui se sont succédé ont tenté de les réduire. Nous estimons devoir supporter ces efforts.

Est-il nécessaire de rappeler que les travailleurs de la construction sont à l'origine même de notre mouvement, qu'ils ont été parmi les premiers à travailler à la naissance de notre organisation? C'est là, entre autres, l'une des raisons pour lesquelles nous comptons faire les efforts nécessaires pour que la position de la CSN se renforce dans ce secteur.

La situation financière

La CSN connaît actuellement, camarades, une situation financière difficile, conséquence des problèmes que vivent nos membres affiliés. Les fermetures d'usines, le chômage élevé ainsi que les coupures de postes et de salaires dans le secteur public créent des pressions sur le budget de la centrale.

Ainsi, les revenus de la centrale au budget de fonctionnement et au fonds de défense professionnelle sont inférieurs à ce qui avait été budgété. Si aucun correctif n'est apporté, le déficit prévisible au budget de fonctionnement se chiffirera en fin d'exercice à 1787561,00\$. Les revenus pour 82-84 seront inférieurs de 1609904,00\$ aux prévisions.

Les fermetures et les mises à pied ont eu pour effet, à elles seules, de réduire de près de 10000 le nombre mensuel de membres cotisants par rapport à ce qui avait été prévu.

Face à cette situation, les instances de la CSN ont été saisies, pour la période 82-84, du problème et tentent de trouver des solutions afin que nous puissions remplir nos obligations quotidiennes tout en satisfaisant aux besoins toujours plus grands des membres affiliés. Déjà, un premier conseil fédéral a pris des mesures d'urgence et un second est appelé à prendre des mesures supplémentaires. (...)

À la lumière des choix syndicaux et des priorités, ce sera principalement l'appareil salarié et militant qui est appelé, dans un premier temps, à consentir à un important effort. (...)

Au terme de notre réflexion

Arrivés au terme de cette réflexion que nous voulions vous faire partager, nous sommes confiants de voir ce message reçu pour ce qu'il est: un appel syndical, un appel pressant, à la construction d'une solidarité que nous estimons indispensable dans les temps présents.

Avons-nous d'autres choix que l'unité, d'autres solutions que celles dictées par la solidarité qui nous permettent de traverser les difficultés qui se présentent? Nous sommes convaincus qu'en dehors de ces options profondément syndicales, il n'y a pas d'avenir possible pour ce mouvement. Nous pouvons nous ressaisir, nous ensemble, parce que nos membres, les couches populaires, le Québec tout entier ont besoin, plus que jamais, d'une CSN forte, unie, prête à livrer tous les combats nécessaires à l'avancement de la justice.

Les combats qui nous attendent sur le front syndical sont trop importants pour que nous puissions nous permettre l'économie de la plus grande rigueur dans l'analyse et dans l'action. Sur ce plan, nous insistons pour rappeler le rôle éminemment important qui est celui de nos camarades salarié-e-s dans leur fonction conseil; c'est à eux que le mouvement confie la responsabilité de rappeler, aux militantes et aux militants, les impératifs de l'action syndicale, les obligations qui fondent une action à entreprendre, les orientations déterminées par les instances. Si cette fonction conseil n'est pas assumée dans sa plénitude, il s'en suit un affaiblissement dans la capacité de l'organisation d'agir véritablement sur les événements.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'un exécutif de la CSN insiste sur la rigueur qui doit, de toute nécessité, faire partie de notre quotidien syndical. Nous revenons sur la question parce que, à notre avis, c'est entretenir l'illusion chez les membres que de tenter de faire croire que les victoires syndicales seraient l'aboutissement quasi-mécanique de l'accumulation d'un certain nombre d'ingrédients: quatre appels à la mobilisation, trois slogans agressifs, deux manifestations et une grève!

Quand les incantations et les cantiques prennent la place de l'analyse du rapport de forces, ce sont des lendemains douloureux qui se préparent. Parce que les employeurs et le gouvernement, à l'occasion de la crise économique, en ont profité pour raffiner encore davantage leurs méthodes de domination, leur capacité de s'ajuster rapidement aux situations nouvelles. Ils ne fonctionnent pas sur un pilotage automatique. Ils s'ajustent constamment.

C'est là un défi de taille que nous ne pourrions relever qu'au prix d'une analyse constante des réalités, en nous fixant des objectifs prioritaires dans la négociation des conventions collectives, qui demeure notre fonction première, en sachant organiser la mobilisation suffisante à la réalisation de ces objectifs.

Sur ce point, il ne faut pas faire l'erreur d'inverser les données: la mobilisation doit servir les objectifs syndicaux collectivement déterminés. Une mobilisation ne pourra être nourrie artificiellement avec des objectifs qu'une meilleure analyse aurait rapidement démontrés hors d'atteinte.

Cette fonction conseil implique, pour nos camarades salarié-e-s, une grande disponibilité, une ouverture d'esprit particulièrement large, qui doit obligatoirement se traduire par une tolérance de tous les instants. Car dans la fonction conseil, il y a celle qui importe grandement, de soutien. Les travailleuses et les travailleurs affiliés à la CSN, attendent, de ceux et celles qui consacrent leur vie à l'action syndicale, qu'ils les soutiennent et les aident à assumer les responsabilités qui leur sont confiées quand leurs camarades les portent à un poste électif, à tous les niveaux. Il ne s'agit donc pas

de travailler à restreindre la place que doivent occuper les élu-e-s. Il s'agit, tout simplement, dans le respect des camarades, de transmettre à ceux et à celles qui acceptent de servir dans des fonctions électives les exigences d'un fonctionnement démocratique, les conditions nécessaires pour que les actions syndicales se transforment en victoire.

Plus que quiconque dans notre mouvement, les salarié-e-s doivent entretenir des exigences extrêmement élevées en ce qui touche la rigueur pour assurer une plus grande emprise sur le réel. Ils ne peuvent être considérés comme de simples outils qu'on utilise à sa guise. Ce sont des militantes et des militants syndicaux à plein temps, perfectibles comme nous tous, et avec qui nous devons faire équipe. Ils ont aussi à défendre des intérêts quant à leur place dans notre organisation, de même que quant à leurs conditions de travail. C'est normal.

Nos membres acceptent les efforts nécessaires pour se doter, à travers notre organisation, de ressources humaines à nulle autre comparable au plan syndical en Amérique du Nord. Cet appareil a contribué jusqu'ici à faire en sorte que la CSN occupe une place d'envergure dans la société québécoise et canadienne. L'exécutif de la CSN entend s'assurer que le rôle des salariés consiste à servir les intérêts des membres et non pas, comme la chose a déjà été avancée, de jouer le rôle de contrepoids aux élu-e-s dans le mouvement.

Participation au débat québécois

Si nous convenons que la CSN a une mission sociale, économique, culturelle à remplir, une mission d'une dimension historique, il devient évident que cette organisation ne peut être absente de tous les lieux où peut s'étendre notre influence, comme le souhaitent les organisations patronales comme le Conseil du patronat, ou encore la Chambre de commerce.

Ainsi, on ne pourrait prétendre être des agents actifs dans une transformation radicale de la société en abandonnant à d'autres les terrains de lutte où se prennent des décisions qui ont des effets, directs ou indirects, sur les conditions d'existence de nos membres.

Nous ne pourrions affirmer avoir rempli notre rôle dans sa totalité si nous choisissons de demeurer entre nous, militantes et militants convaincus, bien en sécurité dans notre carré de sable. Car la vie, et des décisions qui nous engagent, se passent aussi à l'extérieur. C'est pourquoi le comité exécutif continue d'affirmer avec force l'absolue nécessité, pour notre organisation, d'être présente partout où se discutent et sont en cause les intérêts de nos membres. C'est quand il est dans la pâte que le levain remplit sa fonction; s'il demeure dans son cachet, rien n'est changé. (...)

Les enjeux sont de taille, dans tous les secteurs. Il nous faudra travailler, par exemple, à dégager des voies de solution aux problèmes concrets qui se posent aux femmes qui veulent militer. Il nous faudra aussi accentuer encore davantage la jonction avec les groupes populaires qui partagent avec nous la préoccupation d'améliorer la condition des couches populaires. Sur ce plan, la Grande Marche a apporté des résultats forts significatifs et encourageants pour l'avenir.

Tenant compte de la situation actuelle et des décisions des récents congrès, l'exécutif vous propose les priorités d'action suivantes:

1. Priorité absolue à la protection et au développement de l'emploi.
 2. Poursuite de la lutte contre les discriminations faites aux femmes.
 3. Élargissement du droit à la syndicalisation.
 4. Accent poursuivi sur l'amélioration des conditions de santé et sécurité au travail.
- Dans la poursuite des activités essentielles au fonctionnement de la confédération et en appui aux organismes affiliés:
1. Appui à la négociation, notamment par le soutien des travailleuses et travailleurs en grève, victimes de lock-out ou de fermetures d'entreprises.
 2. Développement de l'analyse syndicale et des recommandations nécessaires face aux changements technologiques.
 3. Accentuation de la formation des militantes et militants des syndicats locaux, des officiers de conseils centraux et de fédération et des salarié-e-s.
 4. Tenue de colloques régionaux sur les grandes revendications du mouvement.

Nous souhaitons que les organismes, les instances et les salarié-e-s sauront traduire ces priorités dans des actions conséquentes. (...)

Si nous avons insisté sur la nécessité de bâtir l'unité, la solidarité, c'est que nous croyons que c'est capital. Nous demeurons persuadés qu'isolés en Amérique du Nord, pratiquant, malgré les difficultés, un syndicalisme de lutte, de classe, de masse et de combat, c'est à ces seules conditions que nous pourrions prétendre continuer de tenir l'exigeant pari de la liberté. Ce pari que nous persistons à tenir depuis plus de soixante ans,

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9h à 16h30	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détachants	285-7202
		National, Télé-Press	285-7306
		Vacances, voyages	285-7265
Grandes annonces	285-6892	Carrières et professions, nominations	285-7320
Annonces classées	285-6901		

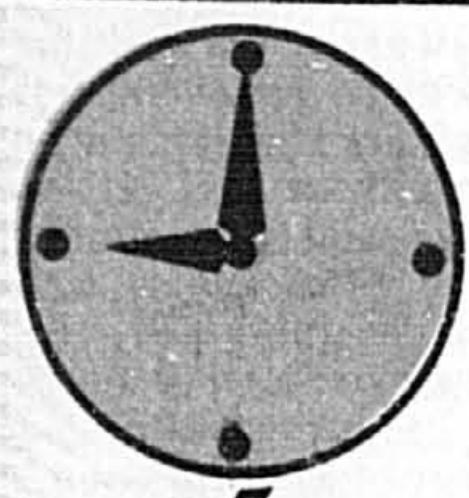


Noël

**Aubaines sensationnelles!
Des centaines d'autres**

Venez en foule profiter de cette super vente Noël en Juin à votre magasin

Il y aura des rabais du jour à toutes
Les articles en solde sont identifiés



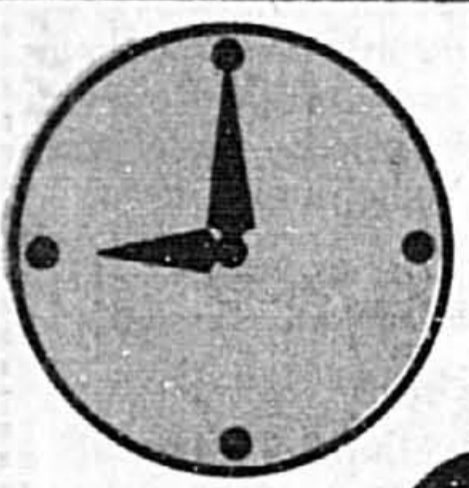
9h00

Épargnez

sur du fumier de mouton,
sac de 20 kg/44 lb environ.

.49

1 par client



9h00

Épargnez

90%

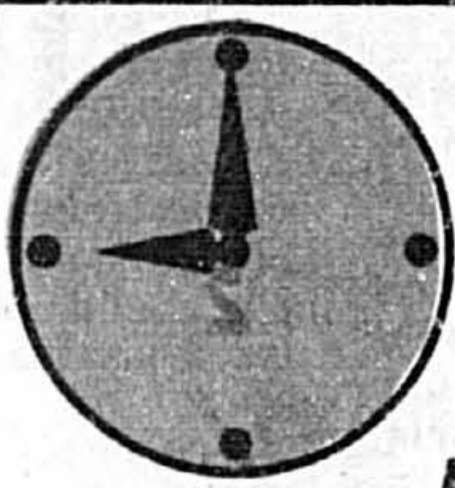
Jeans rayés pour dames

2⁶⁹

Ord. 26.99

à 200 par magasin

1 par client



9h00

Épargnez

70%

Briquettes Steinberg,

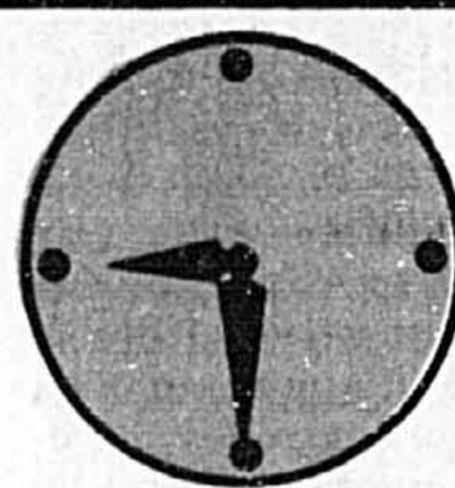
sac de 10 lb.

Ord. 3.09

.93

à 200 par magasin

1 par client



9h30

Épargnez

50%

T-shirts pour dames

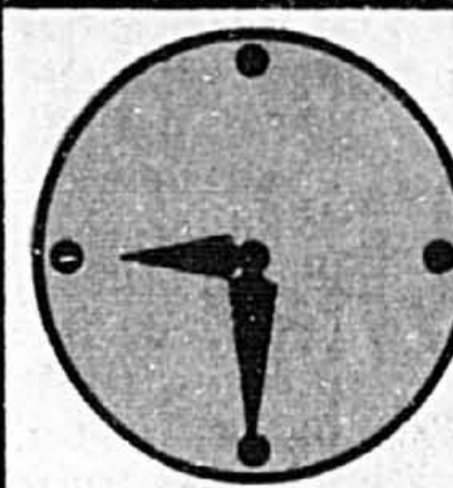
Ord. 5.99

à 19.99

2⁹⁹ à 9⁹⁹

à 200 par magasin

1 par client



9h30

Épargnez

50%

T-shirts pour enfants

Ord. 3.99,

4.99, 5.99

1⁹⁹, 2⁴⁹, 2⁹⁹

à 100 de chaque par magasin

1 par client



11h00

Épargnez

50%

Sélection de robes pour dames.

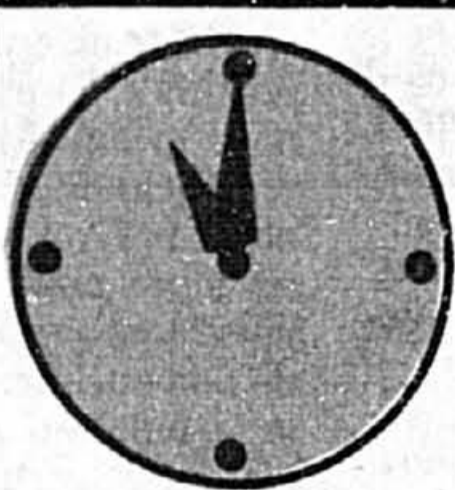
Ord. 19.99

à 29.99

9⁹⁹ à 14⁹⁹

à 100 par magasin

1 par client



11h00

Épargnez

sur café premium Melitta,

454 g. 1lb.

\$2

Ord. 4.99

à 200 par magasin

1 par client



11h30

Épargnez

50%

Shorts pour dames

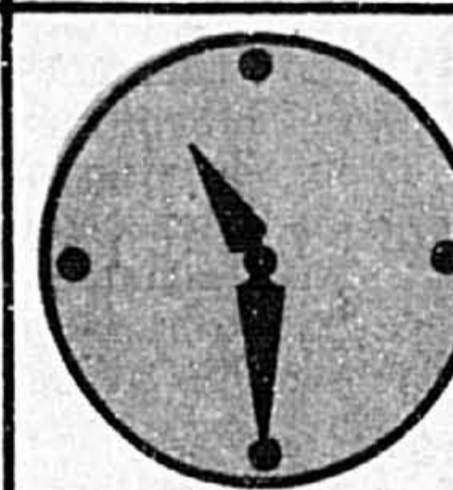
Ord. 12.99

à 14.99

6⁴⁹ à 7⁴⁹

à 75 par magasin

1 par client



11h30

Épargnez

50%

Couteaux Sabatier

Ord. 8.49

à 29.99

4²⁴ à 14⁹⁹

à 30 par magasin

1 par client



13h00

Épargnez

50%

Blouses pour dames

Ord. 10.99

à 29.99

5⁴⁹ à 14⁹⁹

à 200 par magasin

1 par client



13h00

Épargnez

sur sacs à ordures Glad

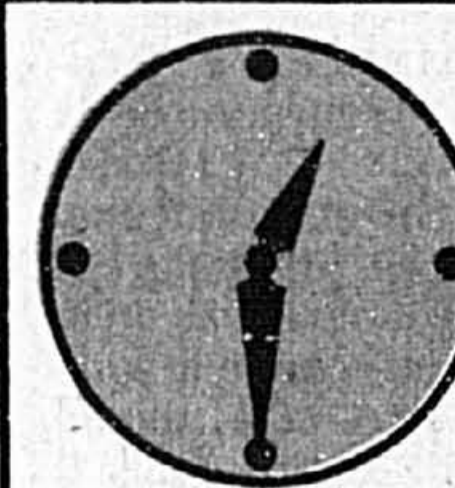
paquet de 20.

Ord. 3.79

1⁴⁹

à 200 par magasin

1 par client



13h30

Épargnez

50%

Pantalons enfilables pour dames

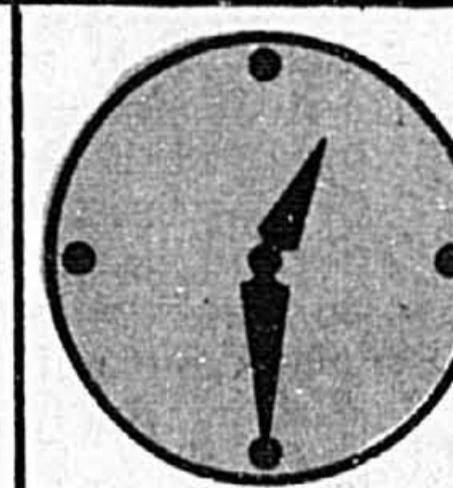
Ord. 8.99,

9.99 (T.F.)

4⁴⁹, 4⁹⁹

à 100 par magasin

1 par client



13h30

Épargnez

50%

Écharpes pour dames

Ord. 5.99

à 100 par magasin

2⁹⁹ ch.

à 100 par magasin

1 par client



15h00

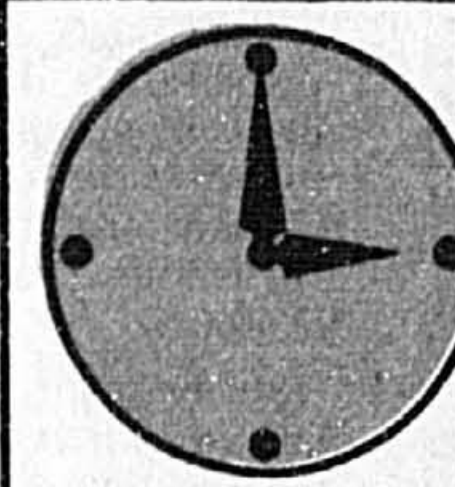
Épargnez

sur essuie-tout de marques réputées,
paquet de 2.

.49

à 200 par magasin

1 par client



15h00

Épargnez

90%

Maillots de bain Speedo
pour filles.

4-6x.

Ord. 7.99

.79

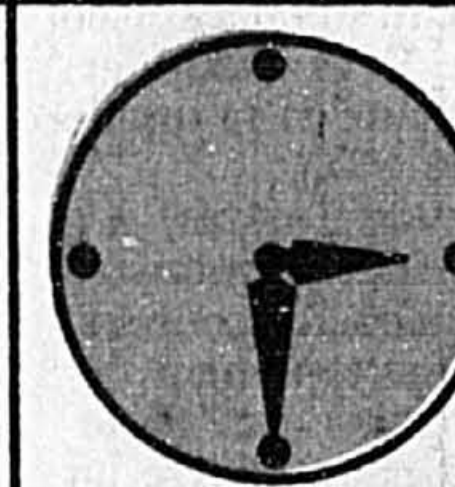
7-14.

Ord. 10.99

1⁰⁹

à 100 par magasin

1 par client



15h30

Épargnez

50%

Pantalons en coton pour dames

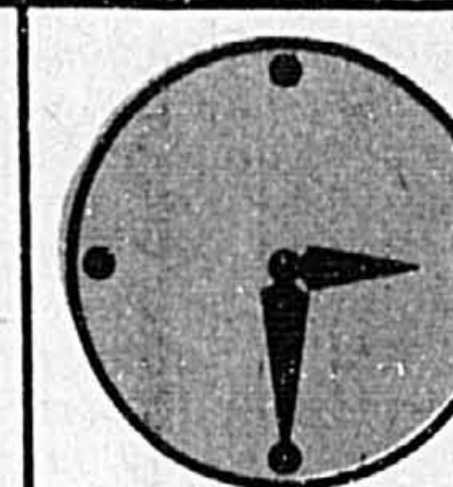
Ord. 16.99

à 26.99

8⁴⁹ à 13⁴⁹

à 150 par magasin

1 par client



15h30

Épargnez

90%

Chapeaux pour enfants

Ord. 1.99-2.99

à 100 par magasin

.19 à .29

à 100 par magasin

1 par client

Miracle Mart

en Juin

Rabais incroyables!
aubaines dans le magasin.

Miracle Mart le plus près de chez vous! Peut-être croirez-vous au Père Noël!

les demi-heures. Pas de bon de réservation.
d'une étiquette vert-clair.

UN JOUR SEULEMENT
 Le samedi 11 juin dans les magasins de Montréal seulement.

10h00
 **Épargnez 50%**
 Robes de chambre en tissu éponge pour dames.
 Ord. 12.99 à 23.99 **6⁴⁹ à 11⁹⁹**
 100 par magasin 1 par client

10h00
 **Épargnez**
 sur papier hygiénique de marques réputées, paquet de 4.
.79
 200 par magasin 1 par client

10h30
 **Épargnez 50%**
 Chemises de nuit en seersucker pour dames.
 Ord. 12.99 **6⁴⁹ ch.**
 50 par magasin 1 par client

10h30
 **Épargnez 50%**
 Fauteuil de jardin, tension à ressorts.
 Ord. 6.99 **3⁴⁹**
 50 par magasin 1 par client

12h00
 **Épargnez 50%**
 Jeans Sassoon pour fillettes 7 à 14
 Ord. 22.99 à 25.99 **11⁴⁹ à 12⁹⁹**
 50 par magasin 1 par client

12h00
 **Épargnez 90%**
 Bas-culottes Miracle Mart
 Ord. 1.39 **.13**
 200 par magasin 1 par client

12h30
 **Épargnez 50%**
 Sacs à main pour dames
 Ord. 19.99 **9⁹⁹**
 50 par magasin 1 par client

12h30
 **Épargnez 50%**
 Chaises pliantes en bois
 Ord. 13.99 **6⁹⁹ ch.**
 50 par magasin 1 par client

14h00
 **Épargnez 50%**
 Nécessaires de crochet à clapet
 Ord. 6.99 à 19.99 **3⁴⁹ à 9⁹⁹**
 50 par magasin 1 par client

14h00
 **Épargnez 90%**
 Maillots de bain Speedo pour dames, modèle une pièce.
 Ord. 12.99 **1²⁹**
 75 par magasin 1 par client

14h30
 **Épargnez 50%**
 Mi-bas pour filles et dames
 Ord. 2.49, 2.99 **1²⁴ et 1⁴⁹**
 100 par magasin 1 par client

14h30
 **Épargnez 50%**
 Combinaisons de nuit en polyester/coton pour dames
 Ord. 10.99 à 16.99 **5⁴⁹ à 8⁴⁹**
 50 par magasin 1 par client

16h00
 **Épargnez**
 sur huile à moteur Quaker State ou Valvoline
.79 le litre
 200 par magasin 1 par client

16h00
 **Épargnez 90%**
 Pulls blousant pour dames
 Ord. 9.88 à 16.99 **.98 à 1⁶⁹**
 100 par magasin 1 par client

16h30
 **Épargnez 50%**
 Chapeaux pour dames
 Ord. 3.99 et 5.99 **1⁹⁹ et 2⁹⁹**
 100 par magasin 1 par client

16h30
 **Épargnez 70%**
 Sélection de bijoux en or.
 Un article par client.



- Jean Talon et Pie IX
- Pont Viau (Centre commercial)
- Lundi à mercredi 9h à 18h
- Jeudi et vendredi 9h à 21h

- Chomedey (Centre commercial St-Martin) (Ouvert à 9h15)
- Samedi 9h à 17h

- Les Galeries Lachine
- Carrefour Laval
- Place Longueuil
- OUVERT

- Plaza Côte-des-Neiges
- Châteauguay 180 boul. d'Anjou
- Les Promenades Saint-Bruno
- Lundi à mercredi 9h30 à 18h
- Jeudi et vendredi 9h à 21h

- Mail Champlain, Brossard
- Place Versailles (metro Radisson)
- Samedi 9h à 17h

- Plaza Alexis Nihon (Metro Atwater)
- Place Lasalle
- Plaza Greenfield Park
- Mail West Island (Trans. Sortie 35)
- Lun. à mer. 9h30 à 18h.; jeu., ven. 9h30 à 21h. Samedi 9h à 17h.



CONGRÈS DE LEADERSHIP CONSERVATEUR



Le candidat Brian Mulroney, accompagné de sa femme Mila, salue ses partisans peu après s'être enregistré au Centre civique d'Ottawa en vue du congrès. Téléphoto UPC

ÉLECTRICITÉ DU LABRADOR

Mulroney prend le parti de Terre-Neuve

OTTAWA — Seul candidat du Québec dans la course au leadership du Parti conservateur, Brian Mulroney a déclaré hier aux délégués que le contrat d'électricité entre le Québec et Terre-Neuve ne correspond plus à la réalité et doit être renégocié.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Le contrat entre Terre-Neuve et Québec ne prévoit pas de clause escalatoire pour l'inflation. Terre-Neuve vend de l'électricité aujourd'hui à Hydro-Québec équivalant à une quantité de 35 millions de barils de pétrole par année à un prix de \$1.80 le baril. En l'an 2041, a-t-il ajouté, le

contrat prévoit un prix équivalent à \$1.20 le baril.

Puis, en français, il a ajouté : « Je dirais au gouvernement du Québec qu'un tel contrat ne reflète plus la justice ».

Mulroney a souligné que Terre-Neuve perd entre \$600 et \$700 millions par année à cause de ce contrat signé avec le Québec à la fin des années 1960.

Elu chef du gouvernement canadien, il tenterait d'amener personnellement les deux provinces à s'entendre pour développer les richesses hydro-électriques du Labrador dont le développement est évalué à \$15 milliards, ce qui permettrait de créer des dizaines de milliers d'emplois.

M. Mulroney a fait cette déclaration en réponse à une question d'un délégué dans le cadre de l'atelier portant sur les questions économiques.

De toute évidence, sa déclaration visait à attirer la faveur des sympathisants de John Crosbie, en prévision de l'élimination du candidat terre-neuvien de la course.

Les délégués conservateurs ont posé des questions très précises hier aux quatre candidats qui ont défilé devant eux pendant l'atelier économique.

Michael Wilson s'est prononcé pour une réduction graduelle de l'aide gouvernementale à deux sidérurgies appartenant à l'Etat, soit Sidbec au Québec et Sysco en

Nouvelle-Ecosse. « Les gouvernements doivent diminuer leur assistance graduellement aux aciéries pour qu'en longue période ces deux entreprises ne reçoivent plus d'aide », a-t-il dit.

Les délégués étaient nombreux lorsque Mulroney et Wilson ont parlé. L'aréna d'Ottawa qui peut contenir 9 000 personnes s'est vidé, toutefois, lorsqu'un candidat moins connu, Neil Fraser, s'est présenté au micro pour défendre son credo économique.

La séance d'hier s'est terminée avec le discours de David Crombie. L'atelier économique reprend ce matin alors que les délégués pourront entendre Joe Clark, John Crosbie, John Gamble et Peter Pocklington.

PENDANT QUE CROSBIE TESTE SON FRANÇAIS

Joe Clark doit défendre ses présumées affinités péquistes

OTTAWA — L'on devait parler de politiques sociales en atelier, hier après-midi, au congrès conservateur, mais les délégués avaient d'autres questions en tête.

On a donc interrogé John Crosbie sur ses difficultés linguistiques et Joe Clark sur ses pseudo-affinités péquistes.

PIERRE VENNAT
envoyé spécial de LA PRESSE

John Crosbie s'est en effet essayé à prononcer quelques phrases en français, hier après-midi, sur le plancher du congrès et cet effort lui a valu les applaudissements enthousiastes de quelques centaines de délégués anglophones, qui manifestement, ne comprennent pas un traître mot de ce qu'il disait, mais réalisaient que l'ex-ministre des Finances s'efforçait de parler français.

Les francophones n'ont pas compris non plus, car M. Crosbie n'avait pas prononcé trois mots en français que les salves d'applaudissements éclataient.

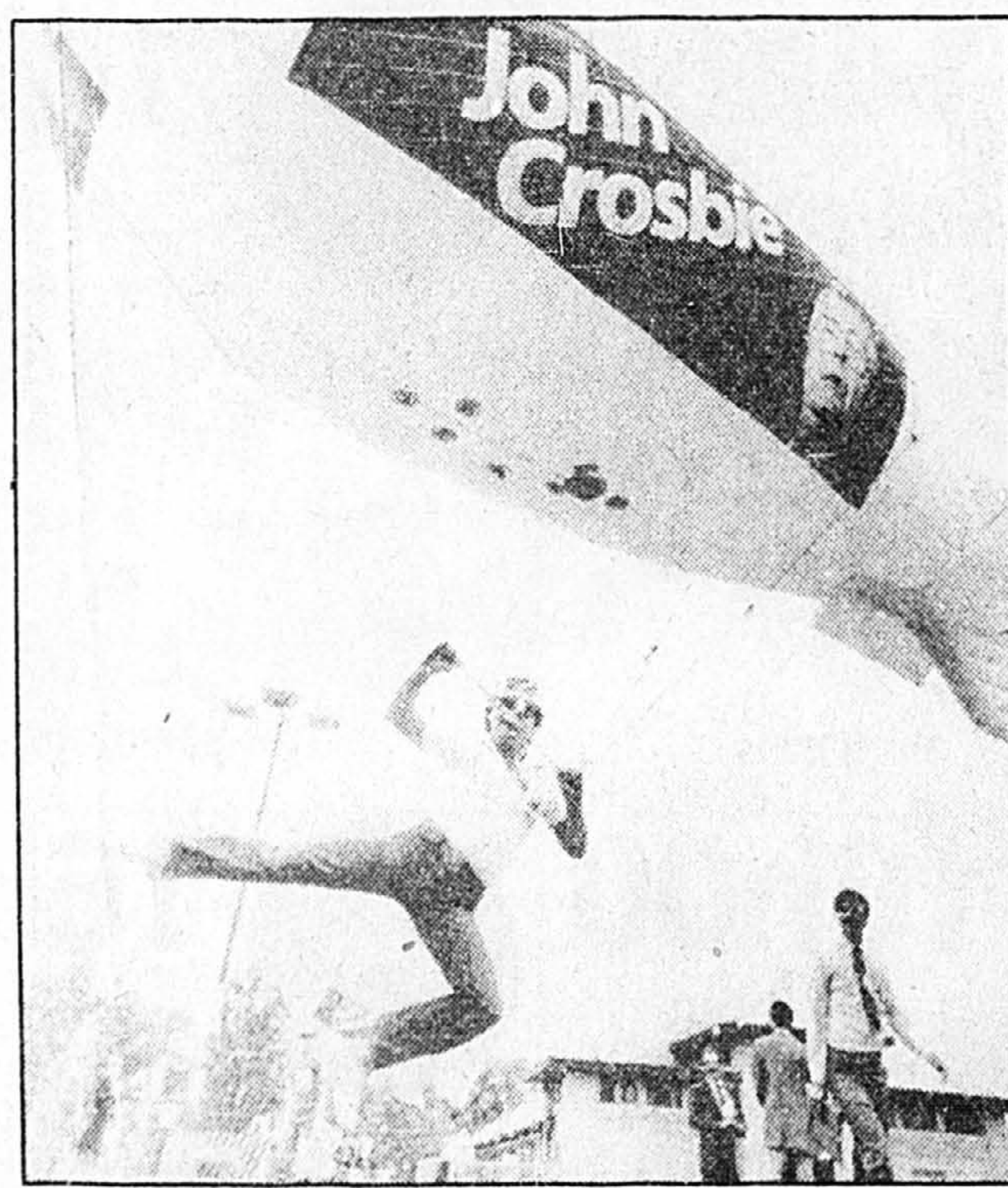
Ce qui fait qu'à peu près aucun francophone n'a pu saisir ses propos. Il fallut donc recourir à l'attaché de presse francophone de l'ex-ministre des Finances pour savoir ce que M. Crosbie avait bien voulu dire aux délégués assistant à l'atelier sur les politiques sociales.

Renseignements pris, l'effort de M. Crosbie dans la langue de Molière a consisté à lancer les trois phrases suivantes : « Le Canada est un pays où il est possible de vivre en paix. Nos gens sont impliqués. Nous avons une qualité de vie qu'il faut garder ».

Pour M. Crosbie, qui avait répété qu'il parlera suffisamment français pour pouvoir faire campagne dans cette langue à l'élection générale de 1985, le geste fut toutefois rentable, politiquement parlant.

Quant à M. Clark, qui l'avait précédé à cet atelier, il a déclaré que si les Québécois avaient voté péquiste, c'est à cause de M. Trudeau, qui entretient le courant séparatiste par son intransigeance. Les Québécois qui ont voté PQ, et qui dans le fond sont fédéralistes, affirme M. Clark, l'appuient donc, parce qu'il est, quant à lui, un « vrai fédéraliste », qui comprend les aspirations des provinces.

Sur les questions sociales proprement dites, l'atelier n'apporta rien de neuf. Pour les conservateurs, le maintien des programmes sociaux et leur amélioration, notamment au plan des régimes de pension, passe par l'amélioration des performances économiques du pays.



Emporté par son enthousiasme, David Nablo, de Toronto, se laisse soulever par un ballon publicitaire du candidat John Crosbie, devant le Centre civique d'Ottawa. (téléphoto PC)

a affirmé dans une brève conversation téléphonique M. Roger Nantel, porte-parole de l'organisation Mulroney.

Mais, a-t-il assuré, ces dépliant de propagande partisane sont disponibles en français et, comme preuve de son dire, il a même offert d'en faire parvenir copie aux journalistes qui en feraient la demande.

L'absence de publicité en langue française de la part de l'organisation de l'ex-président de l'Iron Ore est d'autant plus re-

marquée que le « le petit gars de Baie Comeau » comme se décrit lui-même M. Mulroney se présente comme le candidat du Québec qui pourra, grâce à ses qualités de parfait bilingue, rallier la majorité des Canadiens.

Pour sa part, l'organisation de Joe Clark a choisi une autre façon d'aborder le problème. Plutôt que de distribuer deux dépliants différents en français et en anglais, on n'en publie qu'un seul, mais bilingue.

Le caucus appuie Clark

Jacques Bouchard

OTTAWA — Le caucus conservateur d'Ottawa a donné hier, en fin de journée, un appui majoritaire au leader démissionnaire, Joe Clark, qui tentera au cours du weekend de se succéder à lui-même.

Cet appui presque inespéré de 55 membres, soit 39 députés et 16 sénateurs, tombe à point nommé pour M. Clark. Car après la publication du sondage réalisé auprès des délégués par l'École de journalisme de l'université Carleton, à la veille du scrutin de samedi, les stratégies des huit candidats ont été modifiées.

Tout le monde s'entend maintenant pour dire que l'élection du leader ne se fera pas avant le troisième tour de scrutin, ce qui change singulièrement les choses. Car auparavant, certains organisateurs de Clark et de Mulroney, prétendaient pouvoir remporter la victoire au deuxième tour.

Mais ce qui a principalement ressorti de ce dernier sondage, c'est que seulement trois adversaires se font véritablement la lutte, alors qu'il y a huit candidats sur les rangs. En tête de liste bien sûr, Joe Clark, avec 37 p. cent des intentions de votes. L'ex-président de l'Iron Ore, Brian Mulroney suit avec 24 p. cent et l'ex-ministre des finances du gouvernement conservateur, John Crosbie ne récolte que 16 p. cent des suffrages des délégués.

Un sondage qui fait mal

Ce sondage est donc véritablement pris au sérieux par tout le monde. Même si une consultation de ce genre réalisée par l'Université Carleton, lors du congrès général du PC à Winnipeg en janvier dernier avait donné 10 p. cent d'erreurs dans ses prédictions. On avait en effet estimé que le leadership de Joe Clark serait appuyé par 76 p. cent des délégués alors que le score avait été de seulement 66 p. cent.

Ce qui a cependant surpris un peu tout le monde dans ce dernier sondage, c'est que l'Ontarien Michael Wilson ne récolte que 3 p. cent des intentions de vote. Si ces chiffres se confirment au premier tour de scrutin, cela voudrait donc dire à toutes fins utiles l'élimination du trio Wilson-Crombie-Pocklington. Ces désistements pourraient être volontaires car chaque candidat ayant obtenu au moins 75 votes peut demeurer techniquement dans la lutte.

D'un autre côté, l'éventuelle coalition de Crosbie et de Wilson, comme certains soupçonnaient, en vue de bloquer à la fois la réélection de Clark ou l'élection de Mulroney, semble maintenant exclue. La faiblesse apparente de ces deux candidats, ce qui n'était pas prévu, a quelque peu embrouillé les stratégies de Clark et Mulroney.

Les deux autres candidats John Gamble et Neil Fraser ne retiennent même pas véritablement l'attention des délégués.

Opération récupération

A partir de ces données, les deux principales forces en présence, soit les organisations de Clark et Mulroney, ont entrepris aux petites heures hier matin une opération de récupération. Les efforts se portent d'abord sur les délégués reconnus comme des supporters de l'ex-ministre des Finances, John Crosbie.

Lui aussi, selon les sondages, devrait obtenir un score bien faible que prévu. Par ailleurs, 15 p. cent des 850 personnes interrogées ont refusé de donner des indications sur leur choix. Il y a donc là aussi un travail considérable de persuasion à faire.

Compte tenu de ces faits, les organisateurs des principaux clans en sont venus à la conclusion que l'exploit réalisé par Joe Clark, lors du congrès de 1976 où il avait été élu au quatrième tour de scrutin, à la surprise générale, ne pourra absolument se rééditer lors de ce congrès.

Tout le monde est maintenant ici convaincu qu'il y aura définitivement trois tours de scrutin, et que Crosbie pourra même être éliminé au deuxième tour, et cela même s'il obtenait 800 votes.

L'appui des provinces

D'un autre côté, l'organisation Clark a reçu aussi, hier, un appui fort important de la part de la province du Nouveau-Brunswick. Le président du Conseil du trésor de cette province où il y a quand même un nombre important de francophones, Jean-Maurice Simard, fait maintenant officiellement campagne pour Joe Clark.

Pour sa part, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield, a rencontré les délégués de sa province hier soir. Et même s'il ne faisait pas de déclaration publique en faveur de Clark, le fait qu'il ait donné le feu vert à l'un de ses ministres les plus importants indique bien ses préférences.

Ce matin, deux autres premiers ministres conservateurs doivent indiquer leur préférence et donner des mots d'ordre à leurs organisateurs. Il s'agit de William Davis, de l'Ontario, et de Peter Lougheed, de l'Alberta, dont on ignorait hier soir à qui irait leur appui.

La popularité du candidat Crosbie étant considérée comme en chute libre, on prévoit donc que la lutte finale se fera entre le québécois d'origine irlandaise Brian Mulroney et l'albertain Joe Clark. Les organisateurs de ce dernier au Québec s'efforcent aussi de convaincre une trentaine de délégués élus sur la liste de Mulroney de changer d'allégeance.

INFRACTIONS À LA LOI DE L'IMPÔT

Pierre Bussièrès ne commente pas

Le ministre du Revenu national, M. Pierre Bussièrès, a refusé de faire des commentaires à la suite de la révélation hier par LA PRESSE, que les conservateurs enfreignent la loi de l'impôt dans le financement des candidats au leadership et de certains délégués.

M. Bussièrès a discuté de la question avec ses adjoints, mais il a préféré ne pas faire de déclarations publiques. Il a fait savoir par une de ses adjointes qu'il était « satisfait » des déclarations

faites sur le sujet à LA PRESSE par son sous-ministre adjoint, M. Hervé Diguier. Ce dernier avait confirmé les irrégularités soulignées par LA PRESSE, et il avait ajouté que les délégués financés par les organisations rivales et qui se prévalaient quand même des reçus d'impôt émis par le parti, commentaient une fraude. Le silence de M. Bussièrès s'explique peut-être par le fait que les libéraux ont commis le même péché lors de leur dernier congrès...

«La précarité de la situation énergétique mondiale pose un problème pour le Canada. Ou faut-il y voir une occasion à saisir?»

John Stoik

président et chef de la direction, Gulf Canada Limitée

Le Programme énergétique national et la politique de prix Ottawa-Alberta ont été conçus à l'époque où les prix mondiaux du pétrole brut montaient en flèche et où l'on prévoyait que cette tendance allait se poursuivre durant les années 1980. Vu l'instabilité actuelle des prix dans le monde, ces deux politiques se trouvent dépassées par les faits. Le Canada est maintenant placé devant un choix fondamental.

Nous pourrions considérer la dégradation des prix du pétrole brut comme un problème que les gouvernements doivent résoudre de façon à protéger à court terme les intérêts existants, notamment ceux de l'industrie pétrolière.

Ou alors, nous pouvons y voir l'occasion de modifier sensiblement nos politiques; d'éliminer le plafond de 75 pour cent qui s'applique au prix du pétrole extrait de gisements existants, et de laisser les prix de notre pétrole rejoindre les cours mondiaux - à la hausse ou à la baisse; de réexaminer la formule du partage des recettes entre l'industrie et les gouvernements, ainsi que les politiques fiscales; de reconsidérer les aspects discriminants du Programme énergétique national et de faire en sorte que chacun des partenaires soit traité en toute équité.

De ces deux possibilités, la seconde est la plus exigeante car elle nécessite une vision à long terme des choses et, entre partenaires, une meilleure collaboration que par le passé.



John Stoik

Il y a trois ans, la situation énergétique précaire du pays constituait l'une des principales inquiétudes du grand public, selon les sondages.

Aujourd'hui, les surplus mondiaux de pétrole et les baisses de prix des pays producteurs ont fait fondre la menace d'une pénurie de pétrole dans l'esprit des Canadiens. Nous nous préoccupons davantage du chômage, de l'inflation et de nos avenir personnels que de l'autosuffisance pétrolière. Toutefois, les excédents qui entraînent la détérioration des prix pourraient être temporaires. Et d'ici à ce que le Canada accède à l'autosuffisance pétrolière, nous demeurerons à la merci des marchés extérieurs alors que nous possédons nos propres réserves de pétrole - certaines n'attendant que d'être exploitées, d'autres attendant encore qu'on les découvre.

À la recherche de politiques nouvelles

La situation pétrolière internationale ayant compromis l'essence même des principes et attentes du Programme énergétique national, il est clair que nos politiques doivent être revues et corrigées.

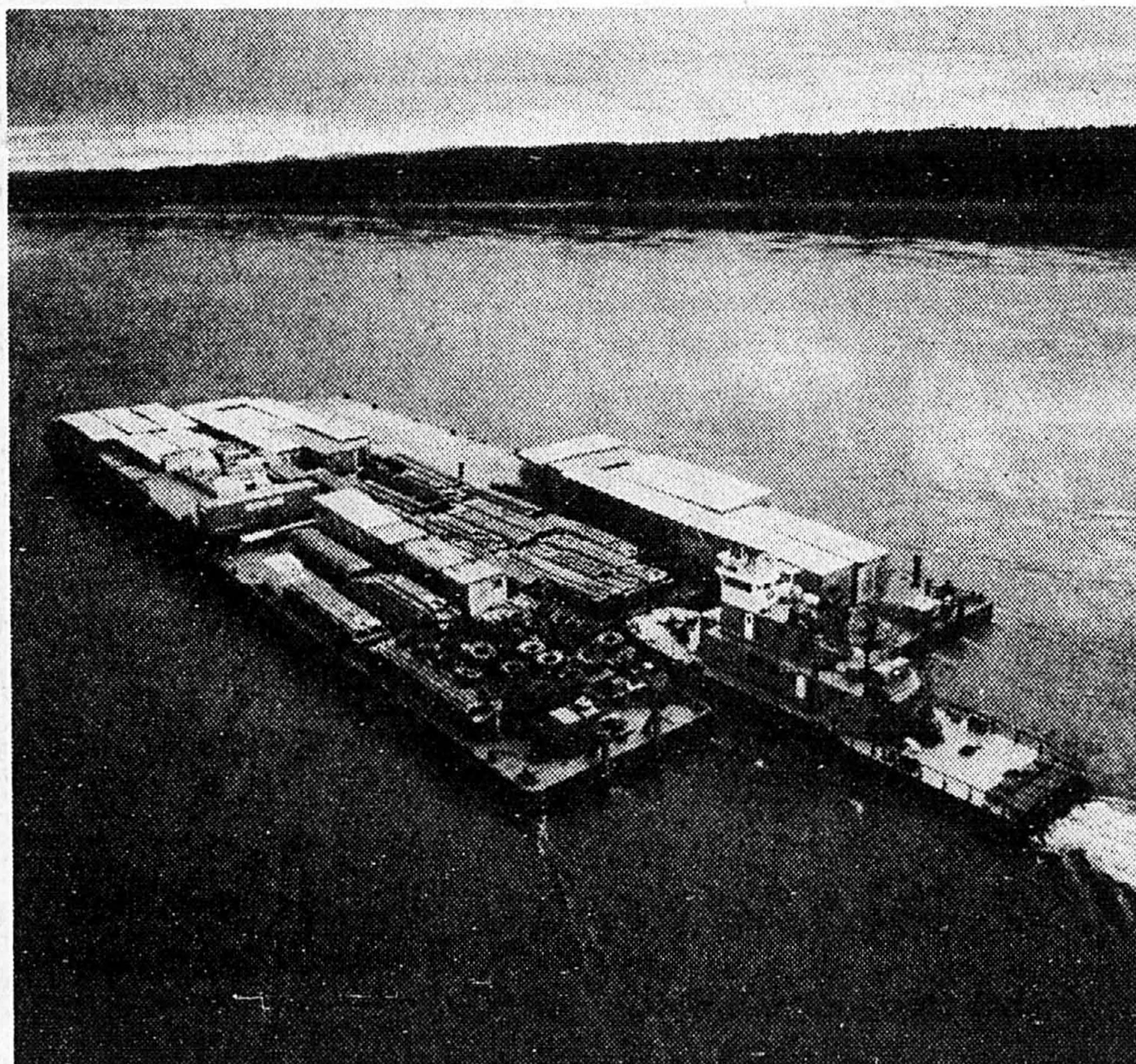
Des choix sont à faire. Ces choix influenceront sur notre capacité de parvenir à l'autosuffisance pétrolière et détermineront dans quelle mesure les investissements de l'industrie pourront collaborer à un regain de l'économie.

Chez Gulf Canada, nous croyons que ces choix se réduisent à deux possibilités.

Première possibilité: remanier les politiques actuelles

À brève échéance, nous pourrions peut-être nous en tirer en modifiant encore le Programme énergétique national et les formules pour l'établissement des prix de façon à protéger à court terme les intérêts existants, y compris ceux des gouvernements et de l'industrie pétrolière.

Cela préserverait l'industrie des fluctuations du marché libre et protégerait à court terme les revenus du gouvernement.



Des approvisionnements et de l'équipement sont transportés le long du fleuve Mackenzie vers la base administrative de Gulf Canada pour son système de forage de la mer de Beaufort. Des projets comme ce système de forage sont essentiels à la réalisation de l'autosuffisance pétrolière du Canada. Les sommes investies par l'industrie dans l'exploration et la mise en valeur génèrent des milliers d'emplois à travers le pays.

Mais nous nous condamnerions aussi à subir une autre série de négociations, à un nouvel arsenal de règles complexes qui, entre autres, finissent par fausser le prix à la consommation. Nous prolongerions également l'incertitude vis-à-vis de l'autosuffisance pétrolière du Canada.

Deuxième possibilité: saisir l'occasion de favoriser la croissance économique

Cette seconde possibilité, et celle que nous favorisons, consiste à voir dans la dégradation des prix du pétrole brut une occasion nouvelle.

L'occasion d'apporter des changements fondamentaux dans nos politiques, notamment en éliminant le plafond de 75 pour cent qui s'applique au prix du pétrole extrait de gisements existants, et en laissant les prix de notre pétrole rattraper les cours mondiaux-

à la hausse ou à la baisse.

L'occasion de réexaminer la formule du partage des recettes entre l'industrie et les gouvernements, ainsi que les prélèvements fiscaux qui ont réduit l'aptitude de l'industrie pétrolière à contribuer à la reprise économique.

L'occasion de réexaminer les aspects discriminants du Programme énergétique national, notamment en éliminant le système de subventions et en le remplaçant par une formule équitable pour tous.

Des deux possibilités, celle-ci est la plus difficile car elle exige, dans une perspective à long terme, de reconnaître l'importance du pétrole et du gaz pour le Canada et le monde, et la nécessité d'assurer notre autosuffisance pétrolière et nos approvisionnements. Elle demande aussi, de la part de l'industrie, la volonté d'accroître ses travaux d'exploration et ses réserves,

en prévision d'un retour des prix mondiaux à des niveaux qui rendront la production rentable.

Quant aux gouvernements, ils devraient reconnaître que la perte de revenus entraînée par la baisse ou l'élimination de taxes oppressives sera largement compensée par les recettes accrues provenant de la reprise économique.

Cette seconde possibilité requiert une coopération plus grande que celle dont on a pu témoigner dernièrement.

Notre économie, en tant que nation commerçante, est inséparable du marché mondial. Le fait de nous retrancher de l'influence des prix internationaux constitue une protection illusoire dont nous aurons un jour à faire les frais.

De plus, il est évident que la mise en valeur judicieuse, dans un effort collectif, de nos ressources énergétiques peut redonner de la vitalité à notre économie. Grâce à nos richesses en hydrocarbures, au savoir-faire de notre personnel et à notre solidité financière, nous pouvons, chez Gulf Canada, contribuer encore davantage à la mise en valeur des ressources énergétiques canadiennes. Toute amélioration du contexte actuel nous permettrait d'y jouer un rôle encore plus important.

C'est pour toutes ces raisons que nous favorisons la seconde possibilité.

Si vous désirez en savoir davantage sur la participation de Gulf Canada à la vie économique canadienne, demandez un exemplaire de notre rapport annuel de 1982 en écrivant à:

M. Robert Fenner,
directeur des Affaires publiques,
service 19N,
Gulf Canada Limitée,
130, rue Adelaide ouest,
Toronto (Ontario) M5H 3R6.



GULF CANADA LIMITÉE

EN BRIEF

« God Save the Queen » malgré les objections des Québécois

Les délégués au congrès conservateur ont entonné fièrement le « God Save the Queen » hier midi après le discours de leur chef intérimaire, M. Erik Nielsen, malgré les nombreuses objections soulevées par les dirigeants québécois du Parti qui ne sont pas parvenus à convaincre leurs collègues anglophones que le refrain ne fait pas l'unanimité au Québec. LA PRESSE a appris que le directeur national du parti, M. Pierre Fortier, et le co-président de l'organisation du congrès, M. Claude Dupras, ont tenté en vain au cours des dernières semaines, de convaincre le comité du programme dirigé par M. John Grant de la Nouvelle-Ecosse, qu'il était préférable de se contenter de l'hymne national du Canada. M. Dupras, aurait fait valoir que l'on n'avait pas chanté le « God Save the Queen » au congrès de 1976, et qu'il n'était utile de revenir à une pratique abandonnée depuis longtemps. Ce fut cependant peine perdue...

Clark ménage ses adversaires

L'organisation de M. Joe Clark a passé le pot d'ordre: il est absolument interdit de huer les candidats adverses pendant toute la durée du congrès. « N'insultons personne, nous aurons besoin des délégués des candidats défaits après le premier tour de scrutin » a expliqué le président de la campagne de M. Clark, M. Bill McAleer, à ses troupes mercredi. Certains des adversaires de M. Clark n'auraient pas l'intention d'être aussi conciliants, si on se fie aux rumeurs qui circulent. « Si vous ne savez pas ce que c'est que le mouvement ABC (anybody but Clark), vous allez l'apprendre » auraient déclaré des partisans de MM. Pocklington et Gamble à des journalistes. Selon toute évidence, des petites groupes ont l'intention de huer M. Clark pour rappeler à tout le monde ses déboires passés, et le fait que 16 p. cent des délégués croient qu'il pourrait nuire aux chances du parti dans une élection générale. Parlant de M. Clark, certains délégués lui ont reproché ses petites pancartes jaunes sur lesquelles on peut lire « Clark + Québec = Canada », installées un peu partout au Centre municipal. Une déléguée lui a rappelé qu'il existe neuf autres provinces et les territoires dans ce pays.

Pour le maintien des commissions scolaires

S'il fallait être délégué pour entrer sur le terrain du congrès, ou en tout cas être accrédité, des délégués anglophones du Québec ont pu, quant à eux, mener impunément leur campagne contre le ministre Camille Laurin et son projet de réforme scolaire au Québec. Défenseurs du maintien du statut confessionnel des commissions scolaires, les partisans de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec ont pu distribuer dossiers, propagande et macarons pour les appuyer dans leur lutte.

CONGRÈS DE LEADERSHIP CONSERVATEUR

Clark, Wilson et Gamble d'accord pour remettre en cause l'aide au Tiers-monde

OTTAWA- L'aide du Canada aux pays du Tiers-monde risque d'être profondément bouleversée si le parti conservateur reprend le pouvoir lors des prochaines élections fédérales. Les gouvernements de ces nations devront montrer patte blanche avant d'obtenir l'argent d'Ottawa.

C'est du moins l'avis exprimé hier par trois des candidats au leadership, MM. Clark, Wilson et Gamble, devant les délégués qui participaient à la séance de travail sur « la place du Canada dans le monde » au congrès du parti à Ottawa.

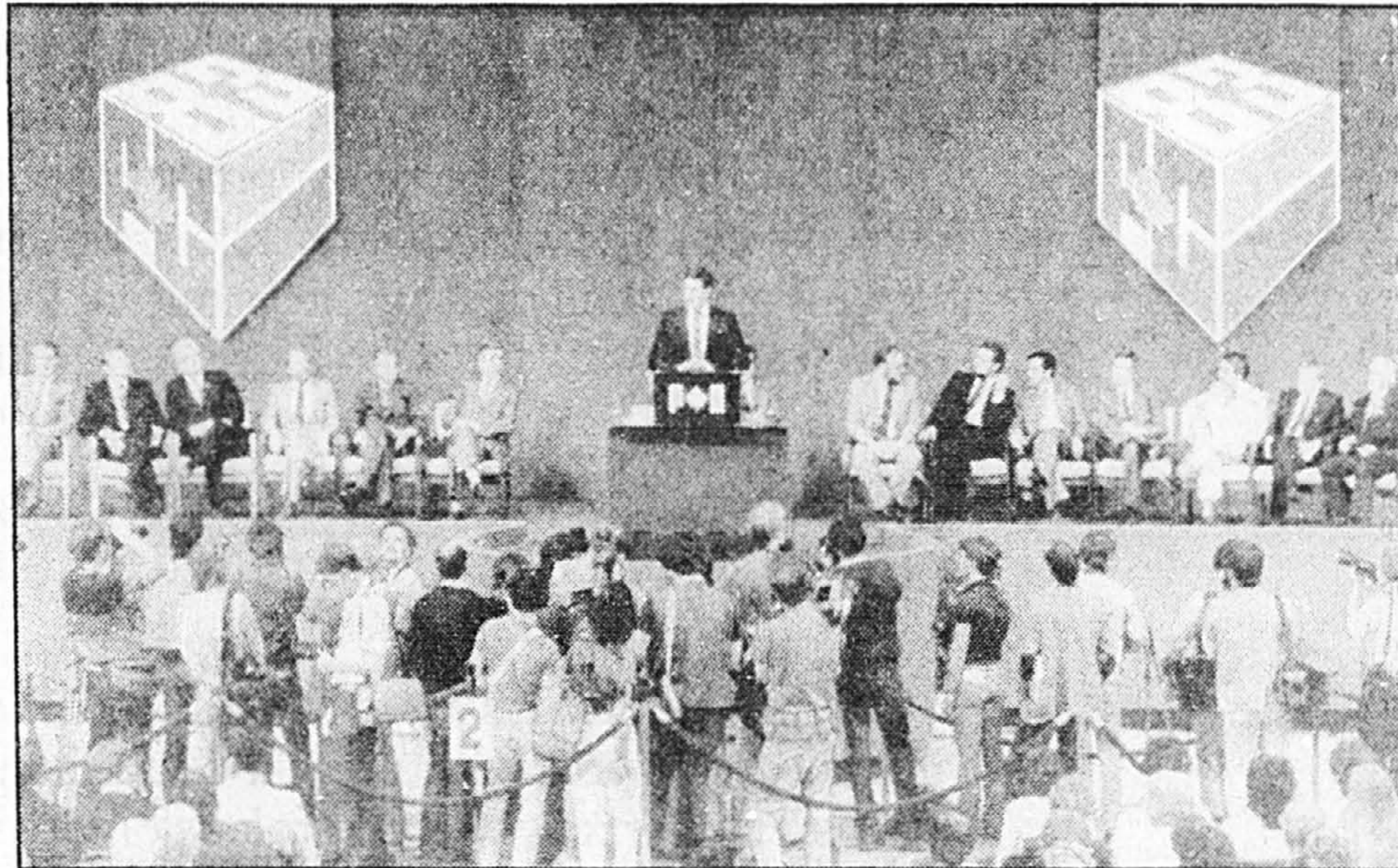
Gilles PAQUIN de notre bureau d'Ottawa

Si les trois hommes s'entendent pour critiquer la politique actuelle du gouvernement Trudeau à ce chapitre, ils divergent cependant d'opinion sur les réformes qu'ils veulent y apporter.

Premier à intervenir dans ce forum, M. Gamble a dit que le Canada devrait purement et simplement cesser d'accorder son appui aux pays qui ne vivent pas en régime démocratique.

« On ne doit pas continuer à subventionner les régimes autoritaires » a-t-il lancé.

Plus prudent, Joe Clark a mis son auditoire en garde contre la position simpliste de M. Gamble. « Ce serait irresponsable de couper les vivres aux pays du Tiers-monde a-t-il dit, si on les traite en ennemis ils en feront autant à notre égard ».



Téléphoto PC

Les candidats au leadership conservateur et les organisateurs ont été présentés hier au public, lors de l'ouverture du congrès à Ottawa.

Selon lui, on ne peut se permettre de tourner le dos aux peuples défavorisés et de cultures différentes qui vivent sous des régimes autres que celui que nous connaissons. C'est d'ailleurs profitable pour le Canada, a-t-il précisé.

Ménageant la chèvre et le chou, il a cependant ajouté qu'il suspendrait l'aide aux régimes autoritaires mais qu'il verserait quand même des fonds aux pro-

grammes qui vont directement aux peuples de ces pays.

Plus catégorique, Michael Wilson a affirmé que M. Trudeau ne s'inquiétait pas du fait que les fonds canadiens étaient acheminés vers les régimes socialistes. « Moi ça m'inquiète, a-t-il dit, et ce serait un élément important de la réforme de notre politique extérieure ».

La participation à ces ateliers dépend des candidats en présence et ne suscite que très peu de

débats entre les partisans. Il s'agit plutôt de manifestations d'appui aux candidats par leur suite.

Pour entendre John Gamble par exemple, il n'y avait qu'une trentaine de personnes. Joe Clark, lui, s'est amené avec quelques 500 délégués qui ont quitté la salle aussitôt son intervention terminée. Par la suite, il n'est venu qu'une centaine de personnes pour entendre Michael Wilson.

UNE NOUVELLE PLANIFICATION

Le développement au « choix des régions »

QUEBEC (PC) — Un schéma de développement régional que le gouvernement espère implanter au Québec a été dévoilé hier lors d'une conférence de presse du ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional François Gendron.

Ce plan, expliqué dans un document de 130 pages intitulé: « Le choix des régions » vise à permettre aux populations régionales d'assurer leur propre développement, à rapprocher l'action gouvernementale des collectivités régionales et à intensifier la concertation entre le gouvernement et les régions.

Pour y arriver, on prévoit deux niveaux d'interventions régionales: la municipalité régionale de comté (MRC) et la région de concertation.

Le gouvernement pourra conclure des contrats de développement avec la MRC afin d'appuyer le démarrage et la réalisation des projets intégrés de développement. Les projets pourront provenir du schéma d'aménagement de la MRC ou être proposé par des promoteurs ou des organismes locaux.

Les limites des régions seront ajustées à celles des MRC et deviendront des régions de concertation. La région de Montréal sera divisée en trois régions de concertation: Montréal-Centre, Montérégie et Laurentides-Launaudière. Il est possible que cette dernière région ainsi que celle du Bas-St-Laurent-Gaspésie soient subdivisées en deux régions distinctes.

BONIFICATION DES DÉCRETS

Yves Bérubé reste sur ses positions

QUEBEC (PC) — Le président du Conseil du trésor Yves Bérubé a réaffirmé hier que le gouvernement ne bonifierait pas les décrets pour les salariés du réseau des affaires sociales tant que leurs dirigeants syndicaux n'auront pas signé d'entente.

« Nous n'avons pas choisi de procéder par décrets pour régler les conditions de travail des employés du secteur public et para-public parce que nous espérons que s'installe un nouveau climat de négociation qui repose sur la volonté des syndicats de s'asseoir et de négocier intelligemment », a déclaré M. Bérubé devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 8.

Ce projet de loi corrige certain-

nes erreurs qui se sont glissées dans les décrets imposés l'hiver dernier à l'ensemble des syndiqués du secteur public.

A la députée libérale de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, qui lui demandait si le gouvernement ne cherchait pas ainsi sa « revanche » à l'égard de la Fédération des affaires sociales (CSN), M. Bérubé a répondu que le gouvernement voulait avant tout faire appel à la maturité des syndicats.

Les négociateurs de la FAS avaient accepté de soumettre à leurs instances intermédiaires les dernières offres gouvernementales en février mais l'une de ces instances, le Conseil fédéral, réunissant 400 membres, avait rejeté cette ultime proposition.

Une génération sépare les femmes du pouvoir

(PC) — « Toute femme qui a du succès ou qui détient du pouvoir, qu'il soit restreint ou transitoire, a l'obligation de poursuivre la guerre, la révolution, l'enseignement, l'apprentissage, la bataille », estime la présidente du Parti libéral du Canada, Mme Iona Campagnolo.

Alors qu'elle s'adressait hier aux participantes à l'assemblée annuelle de la Fédération des femmes juives, Mme Campagnolo a soutenu que chaque femme était redevable au féminisme.

Celle qui a été ministre d'Etat aux sports amateurs a déclaré qu'elle en « avait assez de l'attitude condescendante de certains hommes ».

Mais elle croit que l'accessibilité au pouvoir pour les femmes n'est plus très loin, à une génération d'ici.

« Plus nous nous approchons du pouvoir, plus nous devenons menaçantes pour la société », a-t-elle dit.

Mme Campagnolo n'écartera pas l'idée de remplacer éventuellement le premier ministre Pierre Trudeau, mais indique qu'elle ne sera pas candidate au leadership si la course s'ouvre durant son mandat à la présidence du Parti libéral.

La nouvelle Spéciale Légère



Régulier et King Size.

La légère à saveur généreuse.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler.
Mark Ten Spécial Légère Régulier et King Size "Goudron" 11 mg., Nicotine 1,0 mg.

CRÉÉE PAR LE PROJET DE LOI 25 DE MICHEL CLAIR

Les libéraux voteront contre la Société québécoise des transports

■ QUEBEC — L'opposition s'est vivement élevée hier contre la création d'une Société québécoise des transports, prévue par le projet de loi 25, débattu en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

BERNARD RACINE
de la Presse Canadienne

Cette société, selon le ministre du Transport Michel Clair, sera « un instrument de gestion susceptible de rationaliser les investissements déjà consentis par le gouvernement et d'assurer un environnement administratif plus efficace afin de maximiser les retombées socio-économiques pour le Québec ».

Le projet de loi prévoit que la SQT aura un fonds social de \$75 millions qui lui sera versé par le ministre des Finances, qui sera aussi autorisé à lui céder les actions que le gouvernement possède dans des entreprises de transport.

Il est prévu que dès sa création, la société deviendra gestionnaire des intérêts du gouvernement dans Québécoir, SONAMAR, les Entreprises Bussières Inc., Propair et, peut-être éventuellement, de la Société des traversiers du Québec et du service aérien gouvernemental.

La société sera administrée par un conseil d'administration formé de sept à 11 membres nommés par le gouvernement et devra faire approuver par le gouvernement son plan de développement et celui des corporations dont elle détiendra plus de 50 p. cent des actions.

Il est également prévu que la société sera tenue de se conformer aux directives qui lui viendront du ministre des Transports portant sur les objectifs et les orientations de la société, pourvu que ces directives aient été au préalable soumises à l'approbation du gouvernement.

Le député libéral de Laporte, André Bourbeau, s'est élevé contre cette provision. « Il ne s'agit que d'une société fourre-tout qui ne sera rien d'autre qu'une marionnette entre les mains du gouvernement », a-t-il dit.

Il s'est aussi élevé contre l'habitude, modérée un moment, du gouvernement de créer des organismes. « J'en ai dénombré presque une demi-douzaine depuis la reprise de la session, le 23 mars dernier », a-t-il ajouté.

Une série de petites tragédies

Le gouvernement n'a pas besoin d'une nouvelle société pour diriger des sociétés qui existent déjà, a déclaré de son côté le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, Reed Scowen.

Avec ce système, a-t-il dit, le président de la

Société des traversiers recevra ses orientations générales du président de la SQT, qui recevra les siennes du ministre des Transports, qui les aura reçues du conseil des ministres.

M. Scowen avait commencé par se demander carrément si c'était une bonne idée que le gouvernement s'implique dans les trois ou quatre compagnies de transport qu'il possède déjà. Il a affirmé que la création de la SQT ne créera aucun emploi sauf ceux des membres du conseil d'administration.

La création de la SQT ne sera cependant pas

une grande tragédie, a dit M. Scowen, seulement une petite tragédie.

« L'expérience des sept dernières années, pour les Québécois et les Québécoises, c'est essentiellement une accumulation de petites tragédies, l'une après l'autre, jour après jour, la suite d'une méconnaissance profonde de la réalité économique du Québec et des préoccupations réelles des travailleurs et des travailleuses du Québec », a conclu le député.

Les deux députés ont averti que l'opposition allait voter contre le projet de loi.

LITS DE LAITON

(garantie: laiton véritable)

À PARTIR DE 350\$

SAMEDI 11 JUIN
DE MIDI À 5H



Achetez-les au prix du gros. Nous fabriquons et vendons directement au public. Disponibles dans toutes les grandes villes. Plus de 25 lits en stock. La vente se termine à 5 h.

Rendez-vous à nos entrepôts au: **16356** boul. Gouin ouest
Pierrefonds **Tél.: 694-6359**


(Prendre la Transcanadienne direction ouest jusqu'à St-Charles (sortie 50) nord, jusqu'au boul. Gouin.)

Il n'y en a pas deux comme Léon

AUCUN INTÉRÊT PENDANT 1 AN PLUS RABAIS INSTANTANÉS

Aucun intérêt pendant 1 an — achat minimal de 500\$ — acompte de 25% — programme de 12 mois sur approbation de crédit — à l'exception de l'électroménager.

Vous obtenez des rabais instantanés, pouvant aller jusqu'à 50%, dans chacun des rayons de notre immense salle d'exposition. Plus, aucun intérêt pendant 1 an.


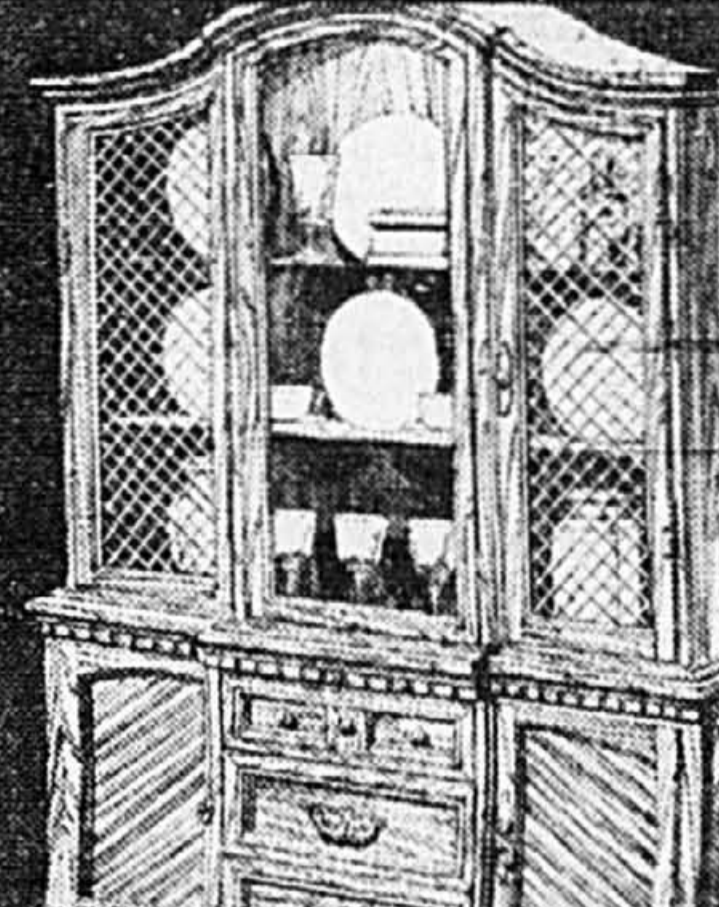


BAUHAUS

MAGNIFIQUES ÉLÉMENTS MODULAIRES EN COIN, À TRÈS BAS PRIX

Ensemble recouvert d'un coton floral aux multiples couleurs, résistant à la saleté. Coussins mousse épais, double couche polyester Dacron. Ressorts métalliques QUADRA-COIL scellés dans le cadre pour un plus grand confort et une plus grande durabilité.

\$498

KROEHLER, ÉCONOMISEZ \$500

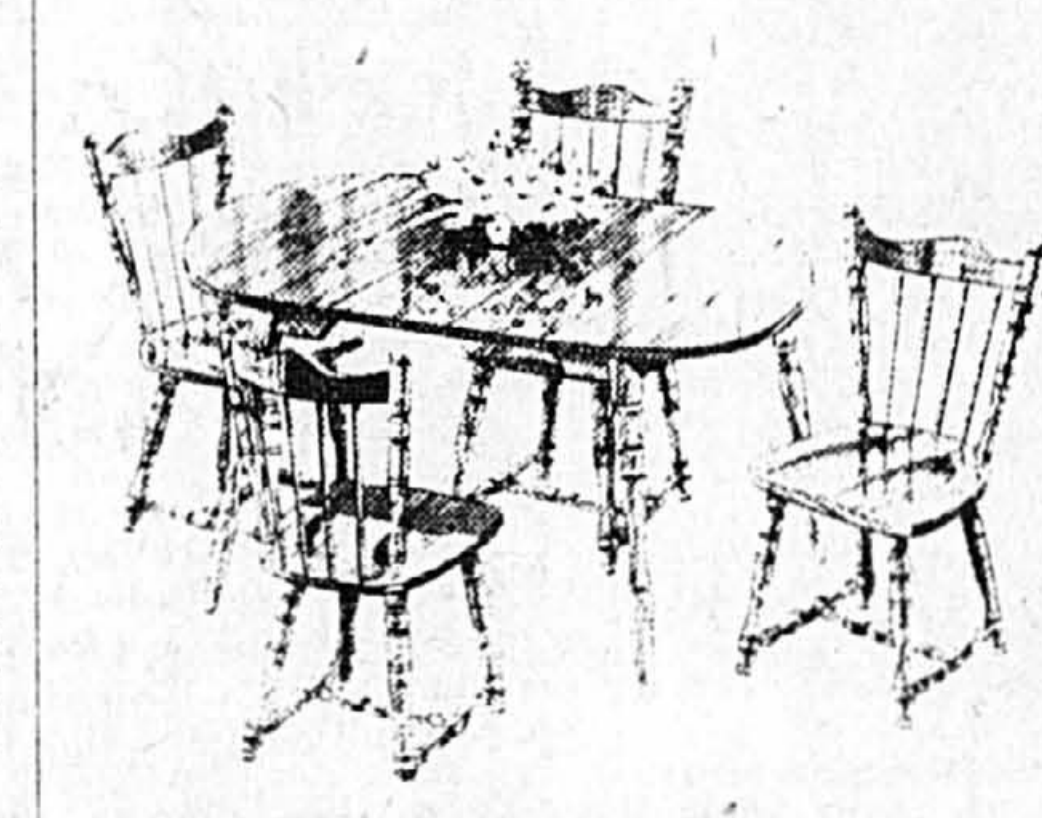
SALLE À MANGER «COUNTRY MANOR», 7 PIÈCES, EN CHÊNE

Chêne massif et placages chêne, chaud fini. L'ensemble comprend buffet et vaisselier 54" x 20" x 78" de haut, avec 2 portes vitrées, grilles métalliques, étagères en verre et éclairage en haut. Deux portes, étagères réglables, 3 tiroirs en bas. Table 56" x 40", 88 po avec rallonges. Fauteuils et 3 chaises de 40 1/2" de haut.

\$2498

DINETTE ÉCONOMISEZ 50%
DINETTE EN CHROME, 5 PIÈCES
Dessus de table en plastique pacanier clair avec 4 chaises à haut dossier, rembourrées de mousse.

\$88



SALLE À MANGER ÉCONOMIE INCROYABLE SUR CET ENSEMBLE FINI PACANIER. Vitrine, table, 4 chaises.

\$599



LIT CAPITAINE
Lit capitaine colonial, 39 pouces, fini érable. Rangement dans les tiroirs en dessous. Literie en sus.

\$168



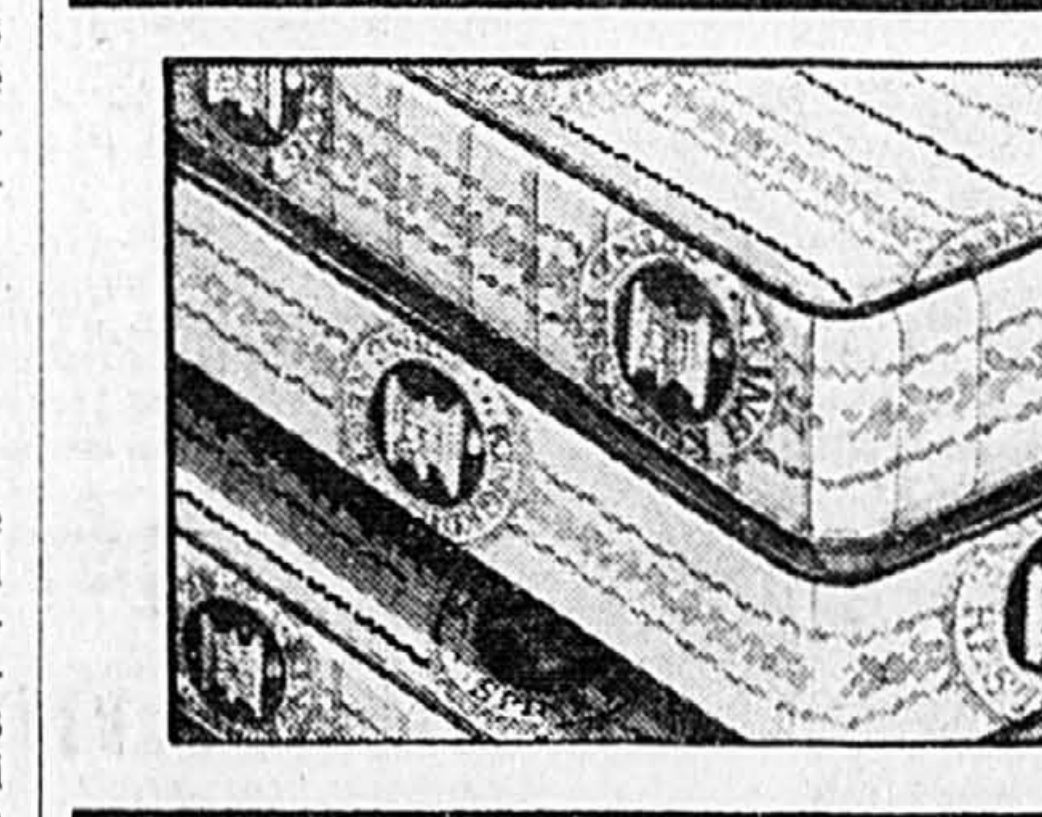
CHAMBRE À COUCHER 4 PIÈCES
Commode triple fini pacanier, 55 1/2". Miroir encadré, chiffonnier 1 tiroir, tête de lit. Tables de chevet en sus.

\$270⁰³



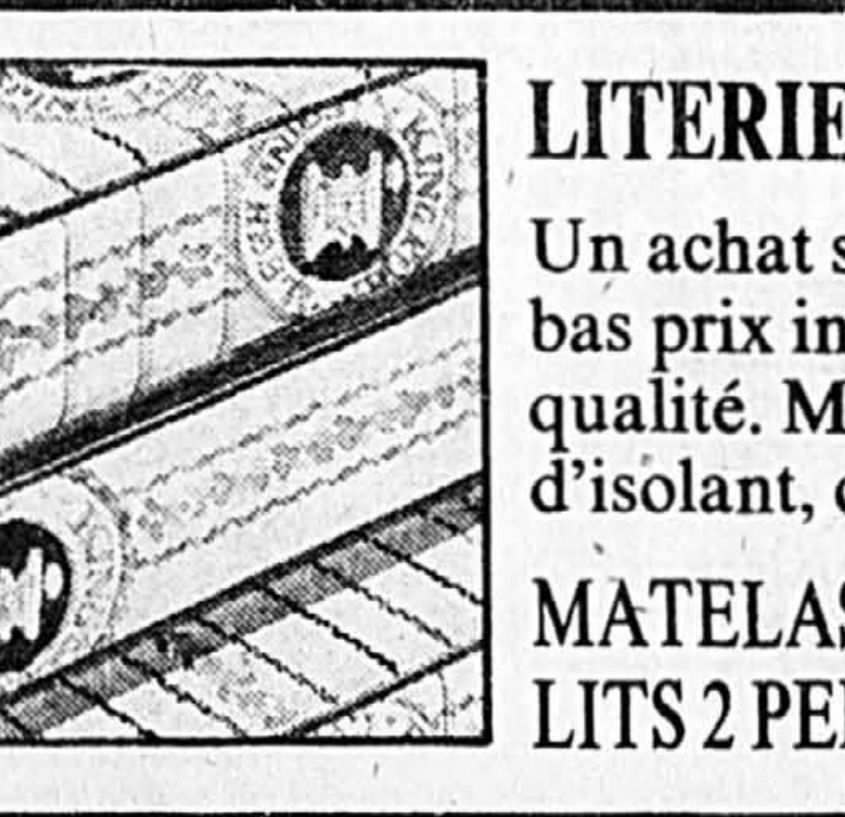
ÉCONOMISEZ 50%
DINETTE ÉRABLE ANTIQUE, 5 PIÈCES
Table placages érable 36" x 48", 60" avec rallonges. 4 chaises en érable.

\$258



BUREAU D'ÉTUDIANT, DESSUS BIBLIOTHÈQUE
Riche fini pacanier. Deux tiroirs, nombreux compartiments rangement et étagères. 51" x 24" x 59".

\$178



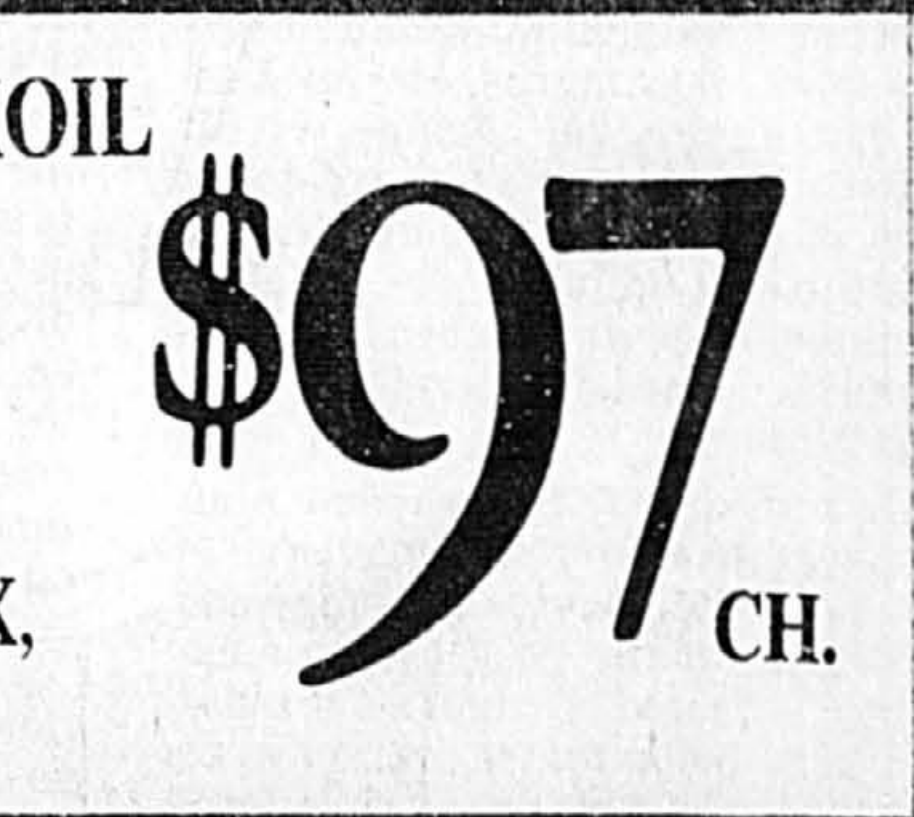
ÉCONOMISEZ 50%
DINETTE CANNÉE, 5 PIÈCES
Table de 36" x 48", 60" avec rallonges. 4 chaises à dossier canné.

\$278



BIBLIOTHÈQUES
Fini noyer 24" x 11 1/2" x 70".

\$59





L A V A L



LÉON

LAVAL
Centre 2000, boul. St-Martin ouest, Laval
Sortie 9 de l'autoroute des Laurentides
Tél.: (ligne de Montréal) — 336-7741
Tél.: Laval — 688-3851
LUN.-MER. 9h00-18h00
JEU. ET VEN. JUSQU'À 21h00
Sam. JUSQU'À 17h00.

Achats en personne seulement. Avez-vous votre compte-maison?

EMPORTEZ-LE ... OU FAITES-LE LIVRER (livraison en moins de 48 heures moyennant un supplément).

La réforme des régimes de retraite ne devra pas freiner l'emploi

— PIERRE-MARC JOHNSON

■ QUEBEC (PC) — La réforme prochaine des régimes de retraite devra tenir compte que l'objectif premier du développement social au Québec demeure la réduction du chômage, a déclaré hier le ministre des Affaires sociales, Pierre-Marc Johnson.

Conférencier devant les congressistes de l'Association canadienne de gérance des régimes de pension, M. Johnson, qui est aussi président du comité de développement social, avait choisi de tracer le contexte politique dans lequel sera abordée prochainement la réforme des régimes de retraite.

M. Johnson a affirmé que les perspectives du développement social au Québec, dans lesquelles s'inscrivent les questions concernant les régimes de retraite, sont « caractérisées par la sobriété et la nécessité de l'effort ».

Pour ne pas freiner l'emploi de la main-d'œuvre locale, la réforme des régimes de retraite « ne devra pas se traduire par une hausse des charges sociales des entreprises qui dépassent sensiblement celles imposées dans les provinces ou les États voisins », a déclaré M. Johnson.

Il faut absolument réduire le rôle de l'État, responsabiliser davantage les individus et accroître leur autonomie face à la retraite, a dit M. Johnson. Pour y arriver, l'attrait des régimes privés de retraite devra être renforcé en y ajoutant des mécanismes de transférabilité et en adoucissant les critères d'admissibilité à une rente.

« Toute bonification des régimes de rentes actuels, qu'ils soient publics ou privés, devra être envisagée prudemment dans la mesure où les coûts qui y seraient associés viendraient s'ajouter à un fardeau fiscal déjà lourd, et où l'on doit se garder de contraindre les individus dans leurs choix quant à la retraite », a ajouté le ministre.

Le ministre a finalement donné l'assurance que « toutes les décisions relativement à ces questions et à d'autres d'intérêt aussi large, ne sauront être prises sans une concertation préalable en bonne et due forme des divers intervenants ».

Le «super-maximum» de Laval converti en prison régulière

■ KINGSTON (PC) — Les unités spéciales (à sécurité super-maximale) de deux pénitenciers canadiens, l'une située à Millhaven, en Ontario, et l'autre à Laval, au Québec, seront converties en unités régulières, a

SOLITUDE?



Club de rencontre
Les amis des arts
842-3903

annoncé hier le Service correctionnel fédéral. Leurs prisonniers seront transférés à l'une des trois nouvelles prisons qui sont en construction dans d'autres régions du Canada. On prévoit que la première des trois nouvelles unités spéciales à être terminée, soit celle de Sainte-Anne-des-Plaines aménagée au coût de \$11,7 millions, sera en opération en mai 1984. Les deux autres seront situées à Prince-Albert, en Saskatchewan, et à Dorchester, au Nouveau-Brunswick.

EN BRIEF

Québécois honoré

M. Pierre Brisebois, ingénieur au ministère de l'environnement du Québec, s'est vu décerner hier la décoration « Georges Warren Fuller », lors du congrès annuel de l'American Water Works Association. C'est la première fois qu'un Québécois reçoit ce prix instauré pour souligner une contribution exceptionnelle dans le domaine de l'eau potable. Agé de 40 ans, M. Brisebois est chargé de projet à la Direction de l'assainissement des eaux au ministère de l'Environnement à Montréal; il était jusqu'à tout récemment responsable du contrôle de la qualité de l'eau potable pour la région métropolitaine.

Dubois-Dubeau : le jury délibère

Au terme de directives qui ont duré deux journées complètes, le juge Jean-Guy Boilard a remis entre les mains du jury, un peu avant six heures hier soir, le sort des frères Jean-Guy et Adrien Dubois et de Claude Dubeau, accusés du meurtre de Jacques McSween. Les 12 hommes et femmes, qui sont séquestrés depuis le début de l'instruction, le 2 mai dernier, n'entreprendront toutefois leurs délibérations que ce matin.

La terre tremble encore au Japon

Deux violents tremblements de terre sont survenus à quelques minutes l'un de l'autre hier au large du nord du Japon. S'ils n'ont pas fait de victimes et n'ont causé que des dommages superficiels, ils n'en ont pas moins semé la panique parmi la population locale, à peine remise du séisme qui, il y a quinze jours, avait fait près de 100 morts dans la même région.

Pioneer quitte le système solaire

Poursuivant son voyage à travers les espaces sidéraux à plus d'un million et demi de kilomètres par jour, la sonde Pioneer 10 vient de transmettre à la Terre la photo d'une étoile dix fois plus brillante que le Soleil. Il s'agit d'Altair, dont l'image a été transmise sur une distance de 4 milliards de kilomètres en moins de cinq heures. La sonde spatiale, lancée il y a 11 ans, quittera notre système solaire lundi.

« Bendectin » retiré du marché

Le ministère de la Santé annonce que le médicament « Bendectin », approuvé en 1956 et souvent prescrit aux femmes enceintes pour leur épargner les nausées du matin, a été retiré des pharmacies canadiennes.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS



CORPORATION DU CEGEP ANDRÉ LAURENDEAU

APPEL D'OFFRES

PROJET: NOUVEL AMÉNAGEMENT DE FILIERE ELECTRIQUE — PHASE I PROJET #3

PROPRIÉTAIRE: CEGEP ANDRÉ LAURENDEAU
1111, rue Lapierre
LeSalle, Québec
H8N 2J4
téléphone: (514) 364-3320

Le CEGEP ANDRÉ LAURENDEAU demande des soumissions pour des travaux de réaménagement de filerie électrique de dérivation pour des systèmes d'éclairage, de prises de courant et de force motrice existants.

Seules sont admises à soumissionner pour l'exécution des travaux les personnes (entrepreneurs) spécialisées en électricité ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans et devis ainsi que les documents contractuels et autres renseignements seront disponibles à compter de vendredi le 10 juin 1983, à 10:00 heures, aux bureaux des achats du CEGEP ANDRÉ LAURENDEAU à l'adresse donnée ci-haut, contre un dépôt de cent dollars (100,00\$) en espèces ou sous forme de chèque visé, ou encore de mandat de poste, fait à l'ordre du CEGEP ANDRÉ LAURENDEAU, remboursable aux conditions suivantes: Si les documents de soumission ne sont pas retournés au Propriétaire dans les trente (30) jours après l'ouverture des soumissions, le dépôt de soumission sera retenu par le Propriétaire. Si ces documents ne sont pas dans un bon état ou ne sont pas retournés au complet, ils seront refusés par le Propriétaire et le dépôt sera confisqué.

La soumission des entrepreneurs, l'original et deux copies, contenue dans une enveloppe cachetée et adressée au soussigné, doit être accompagnée d'un chèque visé, au montant égal à 10% de la valeur de soumission et fait à l'ordre du CEGEP ANDRÉ LAURENDEAU, ou d'un cautionnement de soumission d'un montant égal et valide pour une période de trente (30) jours, à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissionnaires doivent remettre leur soumission au plus tard le lundi 27 juin 1983, à 14:00 heures, aux bureaux des achats du CEGEP ANDRÉ LAURENDEAU, à l'adresse donnée plus haut. Les soumissions seront ouvertes publiquement à cet endroit, le même jour et à la même heure. Avant de signer son contrat pour l'exécution des travaux, l'entrepreneur adjudicataire devra fournir au propriétaire un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages, matériaux et services, chacun de 50% du prix total du contrat et émis par une personne autorisée à se porter caution judiciaire.

L'entrepreneur adjudicataire devra signer le contrat dans les dix (10) jours de l'avis émanant du propriétaire.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Blanche B. Demontigny
Acheteur

CORPORATION CEGEP ANDRÉ LAURENDEAU
83.06.07

FINAL • FINAL • FINAL • FINAL
AVIS DE VENTE EXÉCUTION DE RÉGLEMENT
Liquidation des valeurs
numéro de référence D6033-A33
ENCAN PUBLIC
La cause mentionnée ci-dessus a été réglée par le créancier en accord avec la banque et nous devons procéder à la liquidation de tapis d'Orient de valeur et d'autres articles.
Hilton, Dorval
11 juin, 14 h inspection à 13 h
Conditions de paiement: comptant, chèque, Visa, MasterCard ou directement au no de compte 15019151 de la Banque Royale de P.V.M.
Maison d'encan: 861-3123
FINAL • FINAL • FINAL • FINAL

RÉNOVATIONS INNOVATIONS

Messieurs, voici un étage-mode conçu spécialement pour vous!

Venez jeter un coup d'oeil au deuxième, centre-ville... vous serez enchanté par le tout nouveau décor ainsi que par notre sensationnelle sélection de vêtements dernier cri: complets d'une haute élégance, pimpantes tenues sport, seyantes chemises, cravates. De plus... une vaste gamme d'accessoires-mode comprenant sous-vêtements, chaussettes et une superbe collection de chaussures. Vous cherchez une mise impeccable en tout temps? Rendez-vous au deuxième, centre-ville!

Partez du bon pied en tout temps... en rendant visite au rayon des chaussures pour hommes chez Simpsons, au deuxième, centre-ville. Une superbe sélection de modèles sport et de ville vous y attend.



Rabais \$70 à \$120 Complets d'été tout confort

Prix ord. Simpsons \$210 à \$260

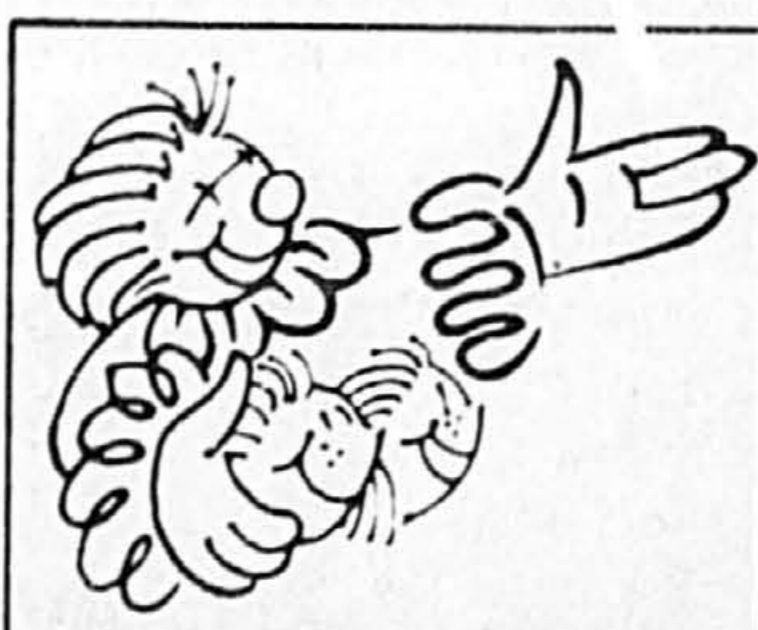
\$140

Les caractéristiques recherchées et les rabais de \$70 à \$120 font de cet achat Simpsons une occasion à ne pas manquer!

Coupe classique en un léger tissu polyester / laine d'apparence impeccable. Confection soignée et aucuns frais supplémentaires pour retouches à la longueur des manches et des jambes, la taille du pantalon. Tons unis, rayures ou motifs sobres en bleu, gris et tan. Tailles 38 à 46 convenant à la plupart des statures.

Rayon 260, vêtements pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Pour achat en personne seulement



« Une journée dans la vie d'un homme »

Mime créé et interprété par un membre de l'excellente troupe « Les Animeries ».
Représentations aujourd'hui à toutes les 30 minutes de 11h à 13h30. Le 11 juin, à toutes les 30 minutes de midi à 14h30.
Vitrine coin Ste-Catherine et Metcalfe.

Simpsons MD

AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS

Hôpital Notre-Dame Montréal

APPEL D'OFFRES
PROJET: AMÉNAGEMENTS DE LABORATOIRES DE RECHERCHES PAVILLON MAILLOUX HÔPITAL NOTRE-DAME 1560 est, rue Sherbrooke Montréal, Québec H2L 4M1

N°DOSSIER: 113-009

PROPRIÉTAIRE: CORPORATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME

ARCHITECTES: TÊTREAU, PARENT LANGUEDOC & ASSOCIÉS 3970, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal, Québec H3H 1W2 (514) 931-0723

INGÉNIEURS: LALONDE, VALOIS, LAMARRE, MÉCANIQUE/VALOIS & ASSOCIÉS ÉLECTRICITÉ: EXPERTS-CONSEILS GROUPE LAVALIN 1130 ouest, rue Sherbrooke Montréal, Québec H3A 2R5 (514) 288-1740

La Corporation de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal demande des soumissions pour la construction de laboratoires de recherches, au Pavillon Mailloux, à effectuer à son établissement situé au 1560 est, rue Sherbrooke, à Montréal.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements seront disponibles pour les entrepreneurs généraux seulement à compter de vendredi le 10 juin 1983 au bureau des architectes, contre un dépôt de cent cinquante (\$150.00) dollars sous forme de chèque visé ou mandat de poste fait à l'ordre de la Corporation de l'Hôpital Notre-Dame. Ces sommes seront remises aux soumissionnaires, autres que l'adjudicataire, qui auront présenté une soumission conforme, sur réception des plans par l'architecte, au plus tard quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions. Les entrepreneurs qui n'auront pas retourné les documents avant cette date, ou qui n'auront pas présenté de soumission conforme verront leur dépôt confisqué.

La soumission des entrepreneurs (l'original et deux copies), dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, devra être accompagnée d'un chèque visé correspondant à 10% du montant de la soumission, fait à l'ordre de la Corporation de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal ou d'un cautionnement de soumission d'un montant équivalent et valide pour une période de 60 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissionnaires devront remettre leur soumission au plus tard le mercredi 13 juillet 1983, à 14:30 heures, au bureau de M. Marcel-H. L'Abbé, directeur général de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, 1560 est, rue Sherbrooke, Montréal. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 15:00 heures.

Avant de signer son contrat pour l'exécution des travaux, l'entrepreneur adjudicataire devra fournir au propriétaire un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages, matériaux et services, chacun 50% du prix total du contrat et émis par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

L'entrepreneur adjudicataire devra signer le contrat-type inclus dans le document normalisé CCDC-12. Les conditions générales du Comité canadien des documents de construction «CCDC-12» feront partie intégrante des documents du contrat.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

CORPORATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME MONTREAL
Marcel-H. L'Abbé
Directeur général

Trois catholiques exigent du tribunal le retour à l'école confessionnelle

■ Pour la deuxième journée hier, le juge Jean Provost, de la Cour supérieure, a écouté les représentations des procureurs de trois Outremontais qui réclament du tribunal une déclaration ferme quand au droit qu'ils disent avoir à des écoles disposant de professeurs catholiques, et dispensant un enseignement confessionnel sous l'autorité d'une commission scolaire formée d'administrateurs également catholiques.

Représentés par Me Jean Pominville, Mme Noreen Devlin-Allard, M. Maurice Asselin et M. Maurice Joly se plaignent essentiellement de la situation, qu'ils qualifient d'illégale, qui prévaut actuellement à l'école Nouvelle-Querbes, administrée par la Commission scolaire Sainte-Croix.

Hier, Me Pominville, en citant une jurisprudence fort abondante sur le sujet, a soumis à la cour que les dispositions de la Loi de l'instruction publique ne peuvent être invoquées à l'encontre de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui garantit la confessionnalité dans leurs institutions scolaires aux citoyens du Québec.

Par ailleurs, les requérants ne reconnaissent pas le droit d'exemption créé par une autre législation, et qui a été mis en force à l'école Querbes, parce que 70 p. cent des parents s'y étaient montrés favorables.

Il se pourrait, semble-t-il, qu'une décision de la cour favorable aux requérants, contribue à consolider l'échec possible de la réforme des structures scolaires que veut faire adopter le ministre Camille Laurin.

Québec fera la récupération du papier de rebut

■ Si les Québécois récupéraient de leurs rebuts ce qui est récupérable, le papier, le carton, le verre et le métal, notamment, leurs sites d'enfouissement sanitaire auraient une vie trois fois plus longue que maintenant et les municipalités réaliseraient ainsi des économies appréciables.

JEAN-PIERRE BONHOMME

C'est l'argument que le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellet, a présenté hier en inaugurant, avec son collègue des Travaux publics, M. Alain Marcoux, un programme gouvernemental de récupération du papier. Ce programme, devant être implanté dans les édifices gouvernementaux du territoire, a pour but de récupérer 3 600 tonnes métriques de papier par année. Les 60 000 fonctionnaires de l'État québécois, a-t-on souligné en conférence de presse, «produisent» chacun 60 kg de papier-rebut par année.

Le ministre Marcoux a souligné que cette initiative, nommée «la corbeille du fonctionnaire» - des paniers seront disposés dans les bureaux - a pour but de provoquer, dans la population en général, des effets d'entraînement pour la récupération d'autres sources de papier. Elle a également pour but d'inciter les citoyens à poser des gestes quotidiens pour appuyer les efforts du ministère de l'Environnement et de nombreux groupes sensibilisés à la qualité de notre environnement.

À Montréal, le papier récupéré dans quatre édifices gérés par le ministère des Travaux publics sera revendu au groupe Récupération à la Source Hochelaga-Maisonneuve. Le choix a été fait à la suite d'un appel d'offre auquel cinq soumissionnaires ont répondu. Le ministre Ouellet a rappelé que ce programme de récupération du papier constitue «une suite logique» au programme mis en place en 1980 dans les bureaux du ministère de l'Environnement à Québec et dans l'édifice de la Santé du Québec de la rue Parthenais à Montréal. Il a précisé que les 436 employés des bureaux du ministère, à Québec ont récupéré, entre novembre 81 et octobre 82, quelque 23 tonnes de papier.

Le papier-rebut est différent du papier de reproduction et d'informatique dont une part est déjà vendue à des récupérateurs privés. Le papier qui fait l'objet de l'actuel programme est le papier-rebut ordinaire, lequel, jusqu'à maintenant, était éliminé par enfouissement ou par incinération.



20% de rabais
Knirps a un parapluie juste pour lui!



Il annonce en grand la fête des Pères chez Eaton

Prix courant Eaton 17.00
1349 ch.
C'est le parapluie pour hommes qui se vend le plus chez Eaton. Cela n'est pas surprenant. Knirps est la marque de confiance par excellence quand il s'agit de s'abriter de la pluie. Et voici que vous profitez d'une réduction de 3.50 sur ce parapluie télescopique! Étui de vinyle souple compris. Noir seulement. Modèle 1960. Cette année, offrez à papa un présent qu'il est sûr d'utiliser.

Venez voir la gamme complète des produits Knirps pour la pluie chez Eaton Centre-ville.

Eaton Centre-ville, rez-de-chaussée, et à ou par tous les magasins Eaton. Rayon 228.

Achat en personne seulement

Frais minimes de manutention pour la livraison des commandes de moins de 15.00. Frais de traitement applicables aux commandes de moins de 100.00 payables sur livraison. Frais de livraison imputables aux commandes livrées en dehors du circuit de livraison Eaton. N. B. Les personnes de 65 ans et plus sont exemptées des frais de manutention et traitement sur présentation d'une preuve d'âge.

Soleil en jeu chez
EATON

Collège de Bois-de-Boulogne APPEL D'OFFRES

ACHAT DE Microscopes
PROPRIÉTAIRE le collège d'enseignement général et professionnel de Bois-de-Boulogne 10555, avenue de Bois-de-Boulogne Montréal (Québec) H4N 1L4

Le collège d'enseignement général et professionnel de Bois-de-Boulogne demande des soumissions pour la fourniture de 16 microscopes de laboratoire LABORLUX II de Leitz.

Le devis descriptif pourra être obtenu au bureau du service de l'équipement, 10555, avenue de Bois-de-Boulogne, Montréal, local E-132.

Seules sont autorisées à soumissionner les firmes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% du montant total de la soumission à l'ordre du collège de Bois-de-Boulogne ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions (l'original et 2 copies) dans des enveloppes scellées, portant la mention microscopes, et adressées à l'attention du soussigné, seront reçues jusqu'à 10 h 00 (heure en vigueur localement) le 17 juin 1983, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le collège de Bois-de-Boulogne n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Antoine Boulzon
Directeur du service de l'équipement

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

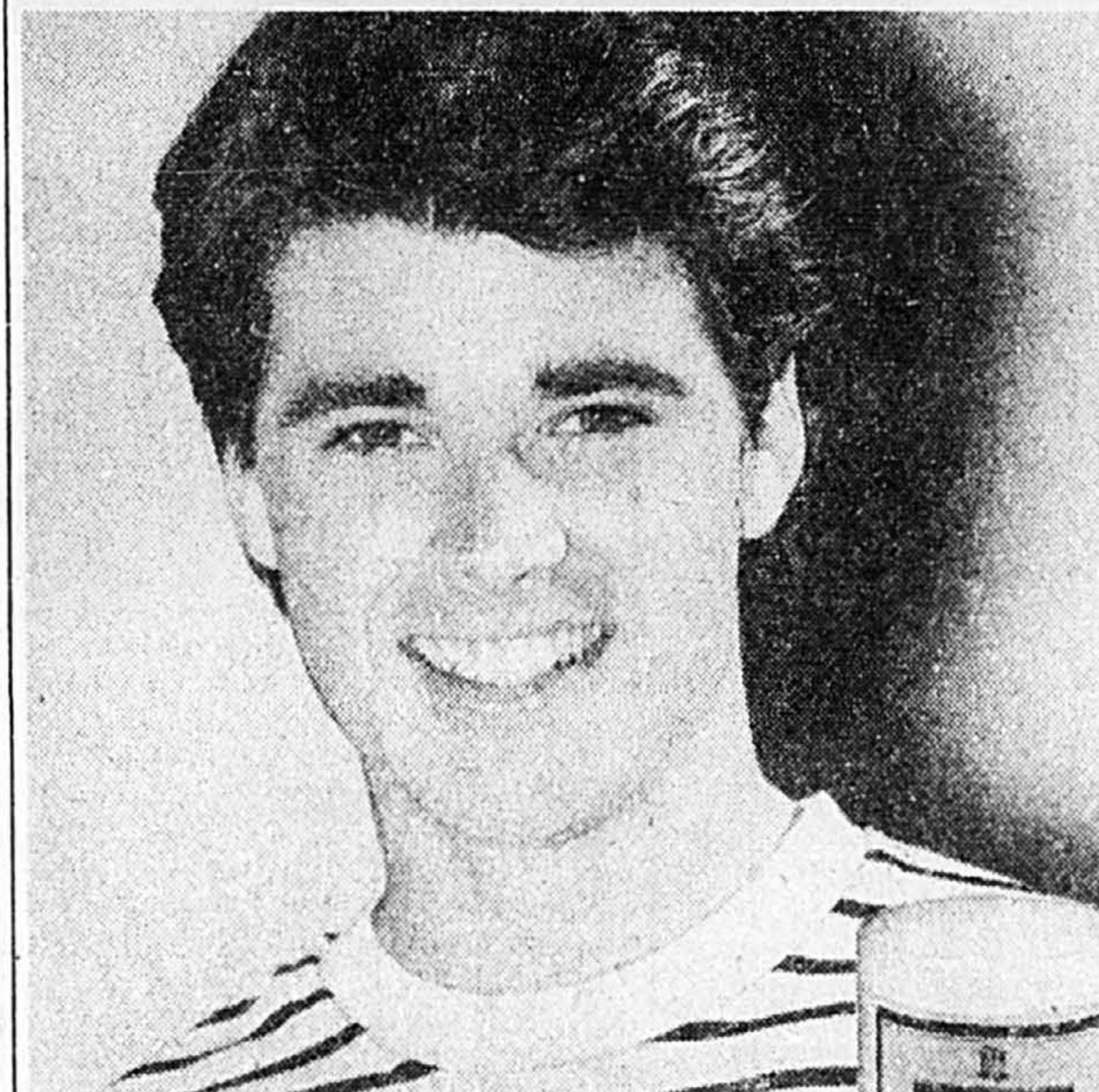
AVIS est par la présente donné qu'une séance publique de la Commission de la sécurité publique est convoquée pour le jeudi, 16 juin 1983, à 19:30, au Grand Salon de l'Hôtel Méridien, Basilaire 1, Complexe Desjardins, Montréal.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTREAL
Le secrétaire, Gérard Duhamel
Montréal, Québec
le 10 juin 1983

AVIS DE QUALITÉ
Succession de YOUNG, Robert. En son vivant de 5244, rue Bourbonnière, Montréal. Décédé le 7 octobre 1982. Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (1977, L.R.Q. c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.
Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

AVIS DE QUALITÉ
Succession de VINET, Claude. En son vivant de 1888, rue Dumouchel, app. 6, Chomedey, Laval. Décédé le 18 mars 1983. Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (1977, L.R.Q. c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.
Le Curateur public du Québec
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

POUR HOMMES SEULEMENT: ATIEN CHEZ EATON, UN PROGRAMME DE SOIN DE LA PEAU DÉVELOPPÉ AU CANADA



Atien, un nouveau régime quotidien de soin de la peau, conçu spécifiquement pour l'épiderme masculin et en fonction des besoins de l'homme actif.

En effet, il suffit de quelques minutes pour faire des rites quotidiens que sont le rasage et la toilette matinale, des moments de détente réparatrice.

- Savon purifiant non parfumé**, pour nettoyer en douceur les pores de la peau. 100 g 14.00 ch.
- Crème à raser riche et onctueuse**; elle assure un rasage de près et une protection contre le feu du rasoir. 120 mL 12.50 ch.
- Lotion astringente**, tonique, elle restaure le pH de la peau et aide à la raffermir. 120 mL 16.50 ch.
- Après-rasage hydratant**, formule adoucissante et protectrice. 120 mL 26.50 ch.
- Crème hydratante aux protéines**. Pour aider à lutter contre le dessèchement et à laisser l'épiderme plus sain, plus beau. 120 mL 35.00 ch.
- Lotion de sport**, une lotion corporelle qui contribue à réhydrater la peau et à la protéger des intempéries. 240 mL 28.50 ch.
- Masque à l'argile**: 5 minutes par jour pour aider à éclaircir et à revitaliser l'épiderme. 120 mL 22.00 ch.
- Éponge naturelle** 9.75 ch.

Offre-prime:
Avec tout achat de produits Atien vous recevrez, sans frais supplémentaires, le «Sunpack» qui comprend: Lotion de bronzage, 25 mL; crème soleil, 25 mL; traitement soleil, 25 mL. (Une seule prime par personne)
Offre en vigueur jusqu'au 19 juin.
Eaton Centre-ville, rez-de-chaussée, et à ou par tous les autres magasins Eaton. Rayon 216.
Venez ou téléphonez: 284-8484



Du nouveau sous le soleil chez Atien ... plus une offre-prime!
La régimesolaire Atien: pour les peaux qui ont le soleil et au grand vent cet été.
Lotion de bronzage + paba 8, pour un bronzage graduel. 80 mL 8.50
Crème soleil + paba 15, formule hydratante pour les endroits sensibles. 80 mL 8.50 ch.
Traitement soleil + vitamine E. Un bienfait pour l'épiderme endommagé par le soleil. 80 mL 14.50

Frais minimes de manutention pour la livraison des commandes de moins de 15.00. Frais de traitement applicables aux commandes de moins de 100.00 payables sur livraison. Frais de livraison imputables aux commandes livrées en dehors du circuit de livraison Eaton. N. B. Les personnes de 65 ans et plus sont exemptées des frais de manutention et traitement sur présentation d'une preuve d'âge.

Soleil en jeu chez
EATON

Ouverture à 8h30 demain!**AU SOUS-SOL,
CENTRE-VILLE SEULEMENT****C'est tout un ÉVÉNEMENT!****Personnel accru!****Stylo gratuit!**

(entre 8h30 et 9h du matin seulement)

Sac d'emplettes gratuit!

(jusqu'à épuisement du stock)

Soyez au rendez-vous!

Ne manquez pas un des PLUS GRANDS soldes chez Simpsons, au sous-sol, centre-ville!

SOYEZ À L'HEURE...

nous ouvrons les portes du magasin centre-ville à 8h30 DEMAIN MATIN. Veuillez vous servir de l'entrée sur la rue Metcalfe, entre 8h30 et 9h.

POUR LES LÈVE-TÔT...

nous leur servirons entre 8h30 et 9h30 du matin un succulent petit déjeuner composé d'un oeuf, bacon, rôties et café pour 99¢ seulement au "petit café", sous-sol.

Solde géant de vêtements pour toute la famille.**Rabais 20% à 70%!****BONS ACHATS
POUR DAMES**

Sélection de breloques en argent sterling.

(1.99 à 16.99)

99¢ à 9⁹⁹ solde

Maillots à col roulé. Tailles et coloris divers.

(\$10 à \$17)

2⁹⁹ solde

Sélection de chandails. Modèles, tailles et coloris divers.

(\$18 à \$21)

4⁹⁹ solde**BONS ACHATS
POUR DAMES**

Maillots d'exercice. Coloris divers. Taille petite ou moyenne.

(\$15)

4⁹⁹ solde

Tenues d'exercice molletonnées. Maillots et pantalons offerts en tailles 38 à 44.

(\$30 à \$38)

14⁹⁹ solde

Jupes et blouses à imprimés, pour tailles fortes. Coloris divers.

(\$35 à \$43)

14⁹⁹ solde

Sacs à main en vinyle. Modèles divers.

(\$15 à \$25)

4⁹⁹ solde**BONS ACHATS
POUR ENFANTS**

Pantalons velours côtelé. Tailles et coloris divers.

(12.98 à \$22)

3⁹⁹ solde

Chandails. Coloris et tailles divers (9.99 à \$14)

3⁹⁹ solde

Jumpers pour filles. (18.98 à \$20)

3⁹⁹ solde**PLUS DE NOMBREUX
AUTRES SPÉCIAUX
NON ANNONCÉS****BONS ACHATS
POUR HOMMES**

Chemises de ville. Encolures et coloris divers.

(17.99 à \$28)

9⁹⁹ solde

Chandails. Vaste choix de coloris et tailles.

(\$75)

19⁹⁹ solde

Maillots thermiques, «Stanfield».

(6.99)

2⁹⁹ solde

Caleçons longs thermiques «Stanfield».

(6.99)

2⁹⁹ solde

Combinaisons thermiques «Stanfield».

(17.50)

4⁹⁹ solde

Les prix originaux de Simpsons sont entre parenthèses. Veuillez noter: Toutes les tailles non offertes dans tous les coloris et modèles.

**POUR ACHAT EN PERSONNE
SEULEMENT**

Simpsons centre-ville, au sous-sol. Venez tôt pour profiter d'un meilleur choix, articles en vente jusqu'à épuisement du stock. Veuillez noter: Pour nos clients «lève-tôt»... veuillez vous servir de l'entrée rue Metcalfe (entre 8h30 et 9h) Sur cette page... un aperçu de notre sélection géante que vous trouverez au «Dernier arrêt»

Simpsons MDLundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h
Samedi 9h à 17h

COMPOSEZ: 842-7221

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine et Metcalfe
FAIRVIEW - Pointe-Claire
GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval
LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno